



# LA SOURCE

Bulletin de l'Association des familles Soucy inc.

Mai 2007

Volume VII

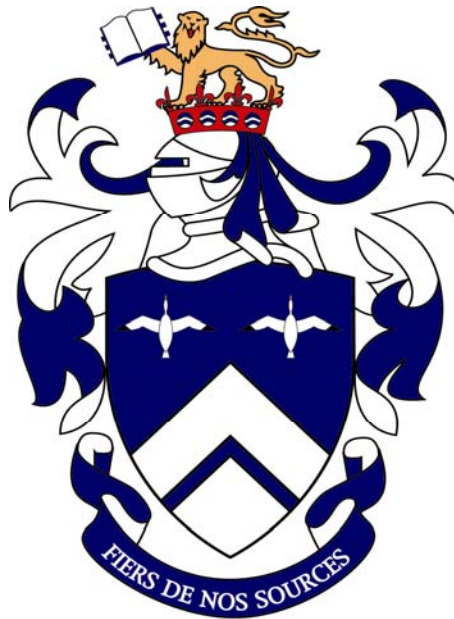


**RIVIÈRE-OUELLE AU PAYS DE KAMOURASKA**

**ASSOCIATION DES FAMILLES SOUCY INC.  
C.P. 10090, SUCCURSALE SAINTE-FOY  
QUÉBEC (QUÉBEC)  
G1V 4C6**

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

TABLE DES MATIÈRES	PAGE
<b>Informations générales</b>	2
<b>Mot du président</b>	
Rapport du président	3-4
Assemblée annuelle, Edmundston, 5 août 2006	
Rapport du président	5
Assemblée annuelle, Brossard, 24 mars 2007	
<b>Mot du trésorier</b>	
Rapport financier au 31 décembre 2006	6
Assemblée annuelle, Brossard, 24 mars 2007	
<b>Nouvelles brèves</b>	
Message important	7
Une rencontre historique Soucy-Savonnet	8
Montréal, le 22 avril 2007	
Rencontre avec des femmes à l'image de	9
Jeanne Savonnet	
<b>Histoire des Soucy en Nouvelle-France</b>	
Biographie de l'ancêtre Marie Anne Soucy	10-32
<b>Histoire des Soucy en Nouvelle-France</b>	
Les relations collatérales de nos ancêtres Soucy	33-35
<b>Nos ancêtres en Nouvelle-France</b>	
La terre ancestrale de Pierre Soucy (1673-1760) dans la Grande Anse	36-47
<b>Nos ancêtres en Nouvelle-France</b>	
Les trois métiers de Pierre Soucy (1673-1760)	48-56
<b>Nos ancêtres en Nouvelle-France</b>	
Analyse de l'inventaire après décès de Pierre Bérubé résident de La Boutellerie	57-64
<b>Généalogie des Soucy du Bas-St-Laurent</b>	
La fiche de famille de Joseph Soucy et de Marie Magdeleine Mignier dite Lagassé	65-68
<b>Histoire des Soucy du pays de Caux</b>	
Tutelle du 12 juillet 1786 pour les enfants mineurs d'Adrien Soussy	69
<b>Généalogie des Soucy de Normandie</b>	
Complément à la descendance de Nicolas Michel Soucy parue dans La Source en 2005 & 2006	70
<b>Nos familles d'aujourd'hui</b>	
Rencontre avec des Soucy	71
Ernest Soucy (1893-1955)	
<b>Rassemblement - Edmundston 2006</b>	72-77
<b>Autres temps...autres mœurs</b>	
Une étrange maladie à Reyvroz en 1754	78
<b>La page de la dernière chance</b>	79
<b>Dos Oeuvre de Jean-Baptiste Soucy, peintre</b>	80



## NOS ARMOIRIES

### LES ARMES

D'argent, mantelé d'azur, chargé d'un filet du même posé en chevron; en chef, deux oies blanches migrantes, les ailes appointées de sable.

### LE CIMIER

Un léopard d'or lampassé de gueules tenant de sa patte dextre un livre d'argent rehaussé d'azur issant d'une couronne fleurdelisée de gueules chargée de quatre sources d'azur et d'argent.

### LA DEVISE

Fiers de nos sources

### EMBLÈME FLORAL

Le souci

(*Calendula officinalis*)

### EMBLÈME AVIAIRE

Grande Oie des neiges

(*Anser caerulescens atlanticus*)

### SAINT PATRON

Jean-Baptiste Soucy,

Saint martyr de la révolution française  
Béatifié le 1<sup>er</sup> octobre 1995

## POUR NOUS REJOINDRE

### ASSOCIATION DES FAMILLES SOUCY INC

Case postale 10090, Succursale Sainte-Foy  
Québec (Québec) G1V 4C6

### COURRIEL

alain.soucy@videotron.ca

### SITE WEB DE L'AFS

<http://www.genealogie.org/famille/Soucy>

### GRUPE DE DISCUSSION DE L'AFS

<http://fr.groups.yahoo.com/group/soucy/>

### SITE WEB DE LA F.F.S.Q.

<http://www.fffq.qc.ca>

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Président

Alain L. Soucy  
984, Achille-Fortier  
Boucherville (Québec)  
J4B 8G7  
Tél.: (450) 655-2717  
alain.soucy@videotron.ca

### Trésorier

Jules Soucy,  
8245 boul. St-Laurent  
# 1203, Brossard (Qc)  
J4X 2A6  
Tél.: (450) 923-8381  
jules.soucy@sympatico.ca

### Administrateur

Ronald M. Bernard  
P.O. Box 1288  
Farmington (Connecticut)  
CT06034  
Tél : (860) 409-9255  
ronbernard@aol.com

### Administratrice

Francine Soucy  
6071, Gounod  
Lévis (Québec)  
G6V 9T6  
Tél : (418) 835-9878  
francine.soucy@desjardins.com

### Administrateur

Pierre Soucy  
1060, Raymond-Casgrain  
Apt 309  
Québec (Québec)  
G1S 2E3  
Tél : (418) 686-4864  
martine.guillot@sympatico.ca

### Vice-Présidente

Monique Soucy-Roberge  
1155 avenue Turnbull,  
Québec, (Québec)  
G1R 5G3  
Tél.: 418-522-3170  
msroberge@globetrotter.net

### Secrétaire d'assemblée

Achille Soucy  
325, 1035 Belvédère  
Québec, (Québec)  
G1S 3G4  
Tél.: (418) 683-6339  
achille.Soucy@sympatico.ca

### Administrateur

François Régis Soucy  
25 Montée Levert,  
Ripon (Québec)  
J0V 1V0  
Tél. : (819) 428-1881  
francoisregissoucy@tb.sympatico.ca

### Administrateur

Bertrand Soucy  
66, route 230 Ouest  
St-Pascal, (Québec)  
G0L 3Y0  
Tél: (418) 492.2310  
feuillagequebec@bellnet.ca

## PUBLICATION

Les textes publiés n'engagent que la responsabilité de l'auteur et ils ne peuvent être reproduits sans leur autorisation.

## LA SOURCE

### Comité de rédaction

Alain L. Soucy  
Monique Soucy-Roberge  
Achille Soucy



### Collaboration spéciale

Hervé Voyer  
Luc Soucy  
Bertrand Soucy  
Marie Savonnet  
Pierre Lahoud  
Henri Dorion



### Édition & Infographie

Alain L. Soucy  
alain.soucy@videotron.ca



### Impression & expédition

La Fédération des familles  
souches du Québec

### Recherches généalogiques Archives du Québec

Alain L. Soucy  
Monique Soucy-Roberge  
Hervé Voyer  
Bertrand Soucy  
Marcel Vallée



### Recherches généalogiques Archives de Normandie

Bernadette Victor  
Philippe Gras  
Pierre Canal

## PAGE COUVERTURE

Le cours inférieur, sinueux, lent et tranquille de la Rivière-Ouelle à travers champs et espaces habités comme il rythmait autrefois les travaux et les jours de nos ancêtres.

Photo: Pierre Lahoud et Henri Dorion

«Le Québec, Villes et villages vus du ciel» publié par Les éditions de L'Homme. 2005

Reproduction autorisée par M. Pierre Lahoud.

Nos sincères remerciements aux auteurs qui ont permis de rendre les beautés du berceau de notre famille.

# MOT DU PRÉSIDENT

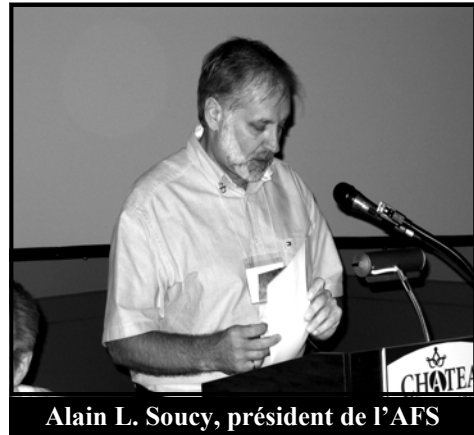
## RAPPORT DU PRÉSIDENT

ASSEMBLÉE ANNUELLE  
EDMUNDSTON, LE 5 AOÛT 2006

À la suite de la Mission en France réalisée au printemps 2005 qui aura permis de rencontrer plusieurs Soucy en Normandie, il fallait renforcer les toutes premières relations établies avec nos cousins Soucy de l'Eure, du Calvados et de la Seine-Maritime. Au mois de septembre 2005, nous avons accueilli à Montréal le fils de Philippe Soucy que nous avons rencontré à Grainville-la-Teinturière dans le pays de Caux. Le jeune homme de 17 ans est venu au Québec avec ses formateurs et un groupe d'élèves pour suivre une formation en élevage de gibier dans la Matapédia. Durant les deux semaines de son séjour dans le Bas-Saint-Laurent, j'ai servi de liaison entre le fils et son père. Cette visite m'a donné l'occasion de raffermir mes liens avec les parents demeurés en France. Cette histoire de retrouvailles de familles entre des Soucy de Normandie et des Soucy du Canada a ému bien des gens en Normandie et jusqu'à Paris. Les membres de notre association auront eu le plaisir de lire des extraits de ces retrouvailles publiées dans un journal de la région de Rouen. À Paris, la Directrice Générale du Centre d'Entraide Généalogique de France m'a commandé un article sur le sujet qui doit paraître dans la première édition de 2007 de la plus ancienne revue de généalogie publiée en France, « *La France généalogique* »<sup>3</sup>

Tous les Soucy que nous avons rencontrés au Nord de la Seine appartiennent au même groupe familial dont les origines sont aussi anciennes que celles de notre famille. Dans l'engouement de la main tendue à nos cousins de Normandie, j'ai demandé à Philippe de me décliner toute sa parenté connue jusqu'au début du XXe siècle.

En parallèle, j'ai réorienté toutes mes recherches généalogiques dans l'Eure et dans le pays de Caux pour retrouver les ancêtres de cette famille de Soucy. Les recherches menées aux Archives Départementales de Rouen ont permis de remonter la lignée jusqu'au milieu du XVIIIe siècle (1758). Par ailleurs, les recherches ont permis de bâtir une banque de données généalogiques d'une trentaine d'ancêtres Soucy ayant vécu au XVIe, au XVIIe et au début du XVIIIe siècle. En somme, nous ne sommes pas loin de faire le pont entre les Soucy de l'époque récente et leurs plus lointains ancêtres connus dans le pays de Caux. C'est tout un essaim de Soucy qui a été déniché dans la branche des Soucy de Haute-Normandie. C'est non seulement des familles entières qui ont été retrouvées avec mention de leurs filiations, des lieux de résidence et des métiers pratiqués, mais c'est également des pans de leur histoire qui ont été découverts; des traités et des contrats de mariage datant du XVIe et du XVIIe siècle et des actes de tutelle et de curatelle dans lesquels toute la parenté assemblée pour les circonstances est identifiée tant du côté paternel que du côté maternel. Ce sont bien sûr des perles de notre histoire qui seront éventuellement publiées dans *La Source*<sup>1</sup>. La connaissance de l'histoire et de la généalogie de cette branche est très importante car c'est du pays de Caux qu'est parti pour le Canada le plus fort contingent d'immigrants Français au XVIIe siècle. C'est d'ailleurs de Rocquefort au pays de Caux qu'est parti Damien Bérubé qui a épousé notre ancêtre maternelle Jeanne Savonnet devenue veuve de Jean Soucy dit La Vigne. Ce dernier pourrait bien, lui aussi, être natif du pays de Caux en Haute Normandie, nous le découvrirons peut-être lorsque nous aurons fini d'identifier tous les Jean Soucy de Haute-Normandie et que nous saurons ce qu'ils sont devenus.



Alain L. Soucy, président de l'AFS

Par ailleurs, le dépouillement des Archives Départementales en Basse-Normandie a permis de découvrir bon nombre des membres de cette branche de Michel devenus des Soucy au moment de la Révolution (en 1793). Depuis que nous avons publié en 2005 l'histoire passionnante de la naissance de cette famille à Saint-Germain-du-Crioult dans le Bas-Calvados, nous avons développé les ramifications de cette branche jusqu'au temps présent. Nous sommes donc en mesure d'identifier les Michel de France qui, étant issus de Nicolas Michel dit Soucy, sont devenus des Soucy de plein nom dès la génération suivante. Nous avons d'ailleurs publié en 2006 un complément à la généalogie de Nicolas Michel Soucy dans la lignée de son fils Jacques Augustin Michel Soucy. Nous publierons un autre complément de découvertes dans la prochaine édition de *La Source* (page 70).

De plus, les recherches menées depuis 10 ans dans les archives du pays du Bessin ont permis de dresser le grand arbre généalogique de la branche des Soucy du Calvados. Il s'agit d'une population de Soucy qui a vécu au Sud de la Seine. Or, cette population ne semble pas s'être mêlée aux Soucy du Nord de la Seine. Le premier groupe appartient à la Basse-Normandie et plus particulièrement au pays du Bessin alors que le second appartient à la Haute-Normandie et plus particulière-

## MOT DU PRÉSIDENT

ment au pays de Caux. Les deux groupes familiaux sont forts anciens et on retrouve les ancêtres des Soucy du Bessin jusqu'au Moyen-Âge dans le fief de Vaulaville. Nous nous sommes rendus sur la terre du plus lointain ancêtre connu au printemps 2005 et je vous en ai rapporté des images que vous avez pu voir dans l'édition 2006 du bulletin La Source.

Par ailleurs, je continue d'entretenir une relation privilégiée avec le Directeur du Moulin du Soucy dans la commune de Maisons au nord de Bayeux dans le Département du Calvados en Basse Normandie. Le moulin se trouve au cœur du Royaume des Soucy au pays du Bessin. Vous serez sans doute heureux d'apprendre que le Moulin du Soucy a été converti en gîte du passant et que Jean-Louis Ribot sera heureux de vous faire goûter les douceurs de l'environnement champêtre du Moulin. Monsieur Ribot, qui est également passionné pour la spéléologie, pourra vous faire partager l'exploration de la fosse du Soucy qui se trouve derrière le Moulin. Vous vous souviendrez que dans l'édition 2003 de La Source, nous avons rapporté le récit de la toute première exploration de la Fosse du Soucy.

En somme, vous aurez compris que nous sommes en train d'écrire l'histoire des Soucy de la grande Normandie. L'histoire des Soucy de France s'écrit au Québec avant même que nos cousins de France ne s'y soient encore intéressés. Tout cela a un but avoué, celui de retrouver le lieu d'origine de notre propre ancêtre Jean Soucy dit La Vigne. Le mystère qui entoure les origines de notre famille demeure entier depuis plus de 30 ans que je cherche, 20 ans dans nos archives nationales au Québec et depuis ces 10 dernières années dans les archives du Nord-Ouest de la France. J'ai acquis la ferme conviction que c'est en France,

possiblement dans la Sarthe mais plus vraisemblablement en Normandie, que nous retrouverons la clef du mystère sur les origines de notre famille. Il m'apparaît tout aussi vraisemblable que notre ancêtre soit originaire de Paris tout comme Jeanne Savonnet. Il est en effet possible et je le crains, que Jean et Jeanne se soient mariés à Paris avant de passer en Nouvelle-France, ensemble et sans enfant. Ils se sont établis dans la seigneurie de Pierre Bécard de Grandville qui était lui-même originaire de Paris. Il était natif de la paroisse Saint-Eustache située à proximité du quartier du Marais du Temple où Jeanne est née. Je crains que cette hypothèse puisse être fondée parce qu'en raison de la destruction des archives religieuses durant les événements de la Commune, les preuves pourraient avoir été transformées en cendres. Enfin ! je poursuis les recherches dans le Nord-Ouest de la France qui demeure le berceau des Soucy de France. L'histoire des Soucy est riche mais secrète à l'image de ce que nous sommes mais les découvertes n'en sont que plus réjouissantes. Je garde espoir de finir par retrouver le berceau de notre famille canadienne dans les archives de France. L'avenir nous le dira.

De plus, une correspondance inattendue a été établie avec le marquis et la marquise Louis et Miren de Fitte de Soucy de Villefrance de Queyran dans le Sud de la France. Plus récemment, une nouvelle correspondance a été établie avec François Savonnet originaire de Grozon dans le Jura. Cette dernière relation ouvre la voie à une recherche concertée sur les origines de la famille Savonnet<sup>2</sup>.

Alain L. Soucy, président

<sup>1</sup> Voir p. 69; La tutelle du 12 juillet 1786.

<sup>2</sup> Voir p. 8; Rencontre historique Soucy-Savonnet.

<sup>3</sup> L'article a été publié dans « La France généalogique » (N° 238) du 15 janvier 2007, pages 24 à 26.

### MESSAGE DE FÉLICITATIONS DE M. PAUL-HENRI HUDON DU 5 JANVIER 2007

*Bonjour M. Soucy,*

*Je viens tout juste de recevoir La Source, numéro d'avril 2006. Je vous remercie beaucoup.*

*Je tiens à vous féliciter, vous et votre équipe, pour la magnifique facture de votre brochure familiale. C'est à ma connaissance une des plus réussies. Les illustrations sont excellentes; la composition est variée et de très bon goût. Les textes font preuve de recherche et d'érudition. Vous couvrez nombre de sujets et de régions.*

*Bref, je trouve rassurant que les associations de familles du Québec visent et atteignent, comme vous en faites la preuve, un niveau de haute qualité tant pour l'histoire que pour la présentation. J'en suis bien content... et bien fier pour les gens du grand Kamouraska.*

*Merci aussi pour la carte personnelle en dédicace.*

*Paul-Henri Hudon*



PAUL-HENRI HUDON

Paul-Henri Hudon est né à Rivière-Ouelle. Il a fait ses études au collège de Sainte-Anne de la Pocatière, puis à l'Université Laval. Il a fait une carrière d'enseignant et est retraité depuis 1997. Il a été échevin à Chambly et commissaire d'école, président d'Héritage-Chambly et membre de plusieurs sociétés historiques et généalogiques. Fin connaisseur de l'histoire du pays de Kamouraska, Monsieur Hudon est l'auteur de la monographie «Rivière-Ouelle 1672-1972».

# MOT DU PRÉSIDENT

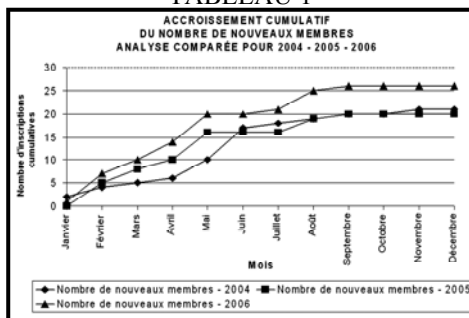
## RAPPORT DU PRÉSIDENT

ASSEMBLÉE ANNUELLE  
BROSSARD, LE 24 MARS 2007

### ÉTAT ET ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'AFS DE 2004 À 2006

D'après les registres des années 2004, 2005 et 2006, le nombre de membres en règle de l'Association des familles Soucy est demeuré en moyenne de  $87 \pm 8$  membres, plus 19 membres à vie. Cependant, cette apparente stabilité cache un roulement important des effectifs à chaque année. S'il y a équilibre dans le nombre des membres sur les trois dernières années, c'est grâce à l'arrivée de nouveaux membres à chaque année qui viennent compenser le nombre de membres qui ne renouvellent pas leur adhésion. Bon an mal an, notre association s'enrichit de 20 à 26 membres par année et un nombre équivalent de membres ne reconduisent pas leur adhésion et ce, à chaque année. Le taux de roulement moyen des effectifs est de 25% par année.

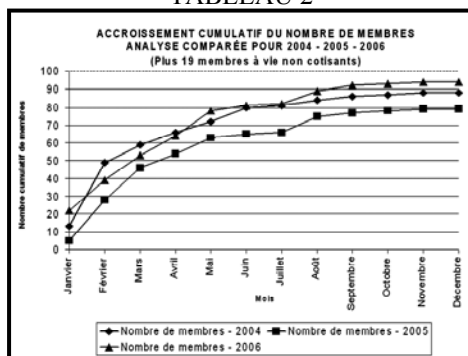
TABLEAU 1



Le nombre de nouvelles inscriptions, qui était de 21 en 2004 et de 20 en 2005, est passé à 26 au cours de l'année 2006, soit une augmentation de plus de 25%. Par ailleurs, le nombre d'abandons durant cette même année a diminué de plus de 50% passant de 29 en 2005 à 11 en 2006. Les observations à court terme sont donc encourageantes ou tout au moins elles n'inspirent pas de crainte quant au

maintien d'un niveau d'effectifs suffisants pour assurer le fonctionnement et la mission de l'AFS. Il suffirait de réduire les pertes de moitié en 2007, soit tout au plus 15 membres, le nombre de nouvelles inscriptions demeurant au niveau de 2006 (26 nouveaux membres), pour que le nombre de nos membres en règle atteigne le niveau de 105 membres à la fin de l'année 2007 et de 150 membres à la fin de l'année 2011, soit dans cinq ans. Au nombre de ces membres réguliers, il faut ajouter 19 membres à vie qui ne participent pas aux fluctuations.

TABLEAU 2



L'examen des registres nous révèle par ailleurs que le nombre de personnes qui se sont inscrites depuis la fondation de l'association atteignait 193 membres au 31 décembre 2006. Il y a donc près d'une centaine de personnes qui ont manifesté un intérêt certain pour l'association et qui, pour diverses raisons, n'ont pas renouvelé leur adhésion. Il suffirait de mettre sur pied un comité de relance dynamique pour espérer ramener à la maison les membres de notre famille qui ont été abandonnés en cours de route.

La mise en ligne de notre nouveau site web le 31 décembre 2006 permet d'entrevoir la possibilité d'une croissance significative de nos effectifs. Ce site donne un accès facile et convivial aux conditions et aux formulaires d'adhésion avec la possibilité de remplir la demande d'inscription à l'é-

cran. Nous sommes déjà en mesure de constater avec bonheur que des demandes d'inscriptions et des commandes de bulletins et d'objets promotionnels nous parviennent dans le format des fichiers disponibles sur le site web. Le constat n'étonne plus lorsqu'on réalise que 450 personnes ont visité notre site web depuis le début de l'année 2007 à ce jour (23/03/2007), soit en moyenne 37,5 visiteurs par semaine. La fréquentation de notre site web constitue une opportunité d'affaires attrayante et économique et sans nul doute notre meilleure fenêtre sur le monde. À nous d'optimiser cet outil tout neuf pour assurer la survie de notre association.

Alain L. Soucy  
Le 23 mars 2007

### DÉCISION DE VOTRE C.A.

Lors de la 19<sup>e</sup> réunion du conseil d'administration de l'AFS tenue à Brosard, le 21 octobre 2006, il a été résolu après maintes considérations de dissocier dorénavant l'assemblée annuelle et le rassemblement annuel. De même, il a été résolu de coller notre année financière à l'année civile de sorte que nos états financiers aillent de pair avec l'année de validité des cotisations. C'est pourquoi, l'assemblée annuelle, qui doit se tenir dans les 3 mois suivant la fin de l'exercice financier, se tiendra dorénavant en mars alors que le rassemblement annuel se tiendra comme à l'accoutumée en août. Les rassemblements annuels seront plus festifs, dépouillés des formalités associées à la tenue des assemblées annuelles. Suivant les annonces faites sur notre site web, sur notre canal de discussions et par courrier électronique, l'assemblée annuelle 2007 fut tenue à Brosard, le 24 mars 2007. Veuillez prendre note que les avis de convocation à l'assemblée annuelle vous parviendront dorénavant en décembre.

# MOT DU TRÉSORIER

## RAPPORT DU TRÉSORIER

Veillez trouver ci-joint les résultats de la période des **neufs mois** de 2006 se terminant le 31 décembre 2006. Suite à la décision prise lors du dernier conseil, notre année financière débutera dorénavant le 1er janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année. Cette décision a été prise afin de faire correspondre les cotisations des membres qui sont dues sur une base annuelle. Autre changement, désormais nous tiendrons compte des inventaires des bulletins La Source et des objets promotionnels. Cette pratique débute avec la période 2006.

Vous constaterez que les rentrées de fonds provenant des cotisations sont d'une importance "critique" pour notre Association.

Jules Soucy,  
Votre trésorier  
le 12 février 2007

## RENOUVELEZ TÔT VOTRE COTISATION

Nos membres doivent savoir que les coûts d'impression et d'expédition du bulletin La Source, édition 2006, ont été de 2 293,65\$ toutes taxes comprises. Puisque les frais de la cotisation annuelle sont de 30,00\$ par membre, ce sont les revenus annuels de 77 membres qui sont consacrés à la publication du bulletin et à sa livraison à domicile. Les coûts relatifs au bulletin grèvent 80% des revenus provenant de nos membres cotisants sur une base annuelle mais 100% des revenus perçus des cotisations en date du 31 mai, soit au moment d'envoyer le bulletin sous presse (voir tableau 2, page 5). Cette donnée traduit bien la nécessité pour nos membres de cotiser tôt en début d'année afin de ne pas retarder la publication du bulletin

Alain L. Soucy, Président

AFS Inc Budget Actuel 2007		
Source et Appropriations des Fonds		
	Année 2006	Budget 2007
<b>Sources-Revenus</b>	31 déc. 2006	
Caisse-Ouverture	2 837	1 311
Cotisation des membres (60)	1 600	<b>2 760</b>
Assemblée annuelle (67)	2 403	2 709
Ventes-La Source	333	400
Salons FFSQ	-	-
Ventes-Objets promotionnels	201	250
Autres sources	1 235	150
<b>Total des revenus</b>	<b>5 773</b>	<b>6 269</b>
<b>Total des revenus accumulés</b>	<b>8 610</b>	<b>7 581</b>
<b>À soustraire:</b>		
Cotisations payées d'avance		
Période 2007		
Période 2008	133	133
Période 2009	133	133
<b>Fonds disponibles-année 2007</b>	<b>8 343</b>	<b>7 315</b>
<b>Appropriations-Dépenses</b>		
Administration	1 133	1 200
Assemblée annuelle (67)	2 356	2 366
La Source (72)	1 706	920
Salons F.F.S.Q.	204	204
Objets promotionnels	34	150
Autres dépenses	254	250
<b>Total des dépenses</b>	<b>5 688</b>	<b>5 090</b>
Capitalisations:Archives Photos	657	-
Inventaires-objets promotionnels	367	-
La Source	587	330
<b>Total des appropriations</b>	<b>7 298</b>	<b>5 420</b>
Revenus de la période	5 773	6 269
Dépenses de la période	7 298	5 420
Résultat surplus (déficit)	(1 526)	849
Solde de caisse au début	2 837	1 311
<b>Solde de caisse en fin de période</b>	<b>1 311</b>	<b>2 161</b>
<b>Bilan</b>		
Période de 1 avril 2006 au 31 déc. 2006		
<b>Actif</b>		
Caisse	1 566	2 161
Archives photos	657	657
Objets promotionnels	367	250
La Source, 2005-2006	587	917
Monument Jeanne Savonnet	1 760	1 760
<b>Total de l'actif</b>	<b>4 937</b>	<b>5 745</b>
<b>Passif</b>		
Cheques en circulation	254	-
Compte à payer	100	-
Capital	4 583	5 745
<b>Total du passif</b>	<b>4 937</b>	<b>5 745</b>

## MESSAGE IMPORTANT

Un vent d'inquiétude souffle depuis quelques mois sur nombre de sociétés de généalogie et d'associations de familles. Il suffit d'en faire partie pour entendre les cris d'alarme de leurs dirigeants qui tentent de sensibiliser leurs adhérents contre le danger de fermeture. Voyez par vous-mêmes:

CENTRE D'ENTRAIDE GÉNÉALOGIQUE  
DE FRANCE (2 AVRIL 2007)  
APPEL À L'AIDE

*«La situation est très sérieuse ! Depuis quelques temps, nous avons de plus en plus de mal à trouver des bénévoles pour nous aider dans nos travaux... Cela fait maintenant plus de six mois que nous attirons régulièrement votre attention sur le danger de disparition qui guette notre revue, faute de trouver quelqu'un pour remplacer notre ancien metteur en page.... Si personne ne se propose pour le remplacer, ce sera la fin de la plus ancienne revue du monde généalogique....»*

BIBLIOTHÈQUE GÉNÉALOGIQUE  
D'ORLÉANS (NOVEMBRE 2006)

*«Ces derniers temps, la lecture des bulletins associatifs (ou ce qu'il en reste pour certains) est édifiante. Tel le association est passée de 10 à 1 salariés et a réduit ses permanences à 4 après-midi par semaine, telle autre a investi tellement d'argent dans son local qu'elle est obligée de faire appel au peuple, une troisième manque cruellement de bénévoles et les plus anciens adhérents s'essoufflent. Alors, passée de mode l'adhésion aux associations ? Pourtant le nombre de généalogistes "actifs" n'a jamais été aussi important. Il n'est qu'à voir le succès du salon organisé dans le Nord des Hauts-de-Seine, pour se rendre compte que tout ce qui est "gratuit" remporte aussitôt un grand succès...»*

## LE RALLIEMENT DES FAMILLES BONNEAU (JUN 2006)

*«Il y a quelque temps, j'ai fait une révision complète de la liste des membres du Ralliement et sacrifié les retardataires de plus de deux années... Je suis arrivé à la fin au bilan suivant: 101 membres ont payé leur cotisation pour l'année 2006; 40 sont en retard d'une année et 20, en retard de deux années... pour un total de 161 !. Ces chiffres m'ont frappé de plein front... et confirment mes appréhension dont je vous ai fait part au cours des derniers mois pour ne pas dire des années... il y a un désintéressement général des membres aux affaires du ralliement... Notre président a éprouvé des difficultés à recruter des bénévoles reliés aux familles Bonneau afin de l'aider dans l'organisation de nos retrouvailles du 25e anniversaire de fondation...»*

Ces extraits de lettres traduisent bien le désarroi des dirigeants face à l'avenir de leur organisation ainsi que la fragilité de ces dernières. Or, ces difficultés, et notamment les difficultés de l'association (le Ralliement) des familles Bonneau, touchent également notre association. Il vous aura suffi de lire le rapport du président livré à notre assemblée du 24 mars dernier (rapporté en page 5) pour réaliser que 101 membres de l'AFS sur un total de 193 adhérents inscrits depuis la fondation n'ont pas reconduits leur adhésion. Et nous ne sommes pas non plus à notre premier appel aux bénévoles pour nous venir en aide. Certains membres auront ainsi pu remarquer que l'AFS était absente au dernier Salon des Familles Souches de Québec par manque de bénévoles pour tenir le kiosque. Il faut savoir que les frais de transport, d'hébergement et de repas étaient jusque là assumés par les bénévoles qui venaient de l'extérieur.

## SUPPORT MORAL ET FINANCIER

La situation est difficile pour les associations qu'elles soient grandes ou petites ou qu'elles publient à grand tirage à l'échelle internationale ou à tirage limité à l'échelle locale. Rappelons que le magazine Life fondé en 1936 a cessé d'être publié le 20 avril 2007. Les publications sur format papier ne semblent plus avoir la cote. Il fallait tenir kiosque dans les salons des familles souches pour réaliser, faut-il le dire, l'hésitation à payer un coût pourtant minime pour se procurer notre bulletin. Ainsi, au dernier salon tenu au Carrefour Laval, le centre commercial le plus achalandé au Québec, seulement sept bulletins ont été vendus durant les trois jours de l'événement qui aura demandé plus d'une année de préparation. Pire encore, à notre rassemblement annuel tenu à Edmundston l'an dernier, un seul bulletin a été vendu en deux (2) jours parmi tous les Soucy présents. Faut-il y voir l'effet pervers d'Internet qui donne l'impression qu'on peut tout trouver gratuitement sur le web y compris les biographies particulières d'ancêtres que nous publions dans la Source ? Nous sommes sans doute à un tournant de l'histoire en matière de livraison des connaissances mais dans la structure actuelle de notre association, les cotisations annuelles demeurent vitales pour nous permettre de publier La Source sans laquelle l'AFS devra fermer ses livres. Il suffira d'une seule année où, par manque de fonds, nous ne pourrions pas publier notre bulletin pour que nous assistions à une démobilisation des membres et des deux auteurs qui se consacrent à livrer bénévolement le fruit de toute une vie de recherche patiente dans les Archives du Québec et de la France. Songez que la survie de l'AFS est aussi la responsabilité des membres et de l'effort de sensibilisation qu'ils feront dans leur propre famille.

Alain L. Soucy

## NOUVELLES BRÈVES

### UNE RENCONTRE HISTORIQUE SOUCY-SAVONNET À MONTRÉAL, LE 22 AVRIL 2007

#### MESSAGE DE MARIE SAVONNET ÉTUDIANTE EN INGÉNIERIE AUX FAMILLES SOUCY

*Le dimanche 22 avril 2007, j'ai eu la chance de rencontrer M. Soucy et sa conjointe Louise à une terrasse de café très agréable sur la rue Saint Denis. C'est par l'intermédiaire de mon père François Savonnet, qui s'intéresse lui aussi beaucoup aux origines et à l'histoire de sa famille, que cette rencontre a pu avoir lieu. Bien avant mon arrivée à Montréal, mon père et M. Soucy se sont échangés de nombreux messages électroniques où ils ont pu partager leur recherche personnelle et établir un lien éventuel entre nos deux familles.*

*Me rendant à Montréal dans le cadre de mes études, je ne pouvais rater l'occasion de faire la connaissance avec un cousin éloigné du Canada! J'ai ainsi appris, qu'après Jeanne Savonnet, je suis actuellement la seconde Savonnet de France à être venue au Canada. Cependant, contrairement à Jeanne, je ne m'installe pas ici définitivement en effet, mon cursus scolaire m'a donné l'opportunité de partir un an en stage à l'étranger afin d'acquérir une expérience professionnelle. Je suis actuellement en école d'ingénieur de chimie à Lyon (CPE Lyon) et à la fin de l'année prochaine, j'obtiendrai mon diplôme d'ingénieur qui me permettra de m'engager dans un doctorat en chimie organique pour les 3 années suivantes. Cette année, avant de débiter mon stage à l'université de Montréal dans un laboratoire de recherche de synthèse organique, j'ai aussi eu la chance formidable de passer mes 6 premiers mois en Allemagne au sein de l'entreprise BASF.*



MARIE SAVONNET

**Digne porteuse du nom de notre ancêtre, Marie Savonnet est engagée dans un programme d'études en ingénierie à Lyon en France. Elle est ici photographiée de séjour à Montréal dans le cadre d'un stage de formation à l'université de Montréal. La famille Savonnet viendra au Québec en août à l'occasion de notre rassemblement.**

PHOTO ALAIN L. SOUCY,  
MONTRÉAL, LE 22 AVRIL 2007

*Ainsi, en plus des rencontres enrichissantes, de mes différentes expériences professionnelles acquises et de la découverte de nouvelles contrées et cultures, j'ai aussi pu retrouver de la famille ici à Montréal, moi qui suis pourtant si loin de mes proches et de mon pays...Je serais donc ravie, accompagnée cette fois-ci de mes parents, de mon frère de 17 ans et de ma sœur de 25 ans, de participer à ce grand événement du 11 août 2007 à Rivière-Ouelle « sur les traces de notre ancêtre Jeanne Savonnet » et de voir ainsi nos deux familles réunies pour la première fois dans l'histoire!*

*Au plaisir,*

*Marie Savonnet*

### LE SOURIRE DE JEANNE

Notre ancêtre Jeanne Savonnet est la seule porteuse du nom qui soit venue au Canada sous le Régime Français. Le nom Savonnet est ensuite disparu au pays. En fait, on ne l'a plus vu après la mort de notre ancêtre maternelle à Rivière-Ouelle survenue le 12 mars 1721. De nos jours encore, pas un seul porteur du nom ne figure dans l'Annuaire des citoyens du Québec qui compte pourtant 5 464 234 inscriptions. Le nom, sous toutes ses formes, ne figure pas davantage dans aucun des registres téléphoniques publiés par les compagnies de téléphone locales du Canada (Canada411.ca).

Au contraire du Canada, le nom Savonnet a survécu en France à travers un groupe familial toutefois extrêmement restreint. Qu'il suffise de mentionner que seulement 309 naissances ont été enregistrées sur la période de 100 ans<sup>1</sup> comprise entre 1891 et 1990, soit tout juste 3 naissances par an et ce, sur l'ensemble du territoire de la France. Compte tenu de la mortalité infantile et de la mortalité des mineurs, des guerres, des vocations religieuses, des individus qui ont épousé le célibat et des couples morts sans postérité et de ceux qui n'ont pas procréé de mâles, on peut dire que la survie du nom a été assurée par un très petit nombre d'individus à chaque génération. De toute évidence, l'arbre généalogique des Savonnet est demeuré très faiblement ramifié et il ne serait pas étonnant que les Savonnet d'aujourd'hui appartiennent à la même lignée que Jeanne Savonnet. Et qui ne voudrait pas voir dans le visage de Marie Savonnet le sourire de notre chère ancêtre maternelle !

Alain L. Soucy

<sup>1</sup>: Statistiques de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques)



## NOUVELLES BRÈVES

### RENCONTRE AVEC DES FEMMES À L'IMAGE DE JEANNE SAVONNET

L'arrivée de nos ancêtres Français dans la vallée du Saint-Laurent paraît bien lointaine au regard de l'homme du XXI<sup>e</sup> siècle. Le XVII<sup>e</sup> siècle paraît en effet si lointain qu'on a peine à imaginer cette époque et nos ancêtres. Si les époques ont changé, nos ancêtres en ligne directe, nos pères et nos mères, devaient forcément nous ressembler. Pour celui qui comme moi est né au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, seulement neuf générations, neuf pères et neuf mères, nous séparent de nos premiers ancêtres Français. C'est fort peu. J'ai connu de leur vivant mes parents et mes grands-parents et je connais mes bi-aïeux et mes tri-aïeux par les portraits de famille dont je suis l'actuel gardien pour les générations futures. En somme, de tous ceux et celles qui m'ont précédé en ligne directe dans le grand arbre de la vie, seuls les visages de cinq ancêtres paternels et maternels me sont inconnus. Dans l'histoire millénaire du peuple Français, c'est bien peu.

À qui ressemblaient-ils ? Tel père tel fils dit l'adage. Et il n'y a pas de raison qu'on ne puisse pas aussi dire telle mère telle fille. D'ailleurs, les vieux portraits d'aïeux et d'aïeules permettent de reconnaître certaines ressemblances physiques qu'on appelle familièrement les airs de famille. Je vous présente le portrait de trois jeunes femmes, deux Québécoises, Stéphanie Bois et Véronique Bérubé, qui sont les héritières de Jeanne Savonnet, et une Française, Marie Savonnet, fière héritière du nom au pays d'origine de Jeanne Savonnet. Les Bois portent les gènes des Savonnet par Jacques Bois qui a épousé la fille aînée de Jeanne Savonnet et de Jean Soucy. Quant aux Bérubé, ils portent les gènes des Savonnet par Damien Bérubé qui a épousé Jeanne Savonnet en secondes noces. Puisque les Savonnet en France appartiennent à un groupe familial très petit et que par ailleurs la lignée qui mène au premier porteur du nom est très étroite (voir page 8), les possibilités s'en trouvent accrues qu'à l'origine, antérieurement à 1650, tous les Savon-

net mangeaient à la même table. De plus, le nom Savonnet est à ce point original qu'il est douteux qu'il soit issu de plus d'une souche. Aussi, quand je rencontre les héritières des gènes de Jeanne, et tout récemment une héritière du nom en France, je ne peux m'empêcher de chercher en elles les traits morphologiques issus des gènes dominants qui auraient pu aussi appartenir à la femme de notre ancêtre Jean Soucy dit La Vigne. La tentation est aussi forte de s'intéresser à la morphopsychologie de la femme Savonnet qui a fondé notre famille. Le hasard de la vie a fait que Stéphanie Bois et Véronique Bérubé sont devenues mes proches compagnes de travail dans l'exercice de ma profession d'ingénieur. Je me plais à les appeler mes cousines et à imaginer que notre ancêtre fut comme elles, ingénieuse et intelligente, douce et réservée, vaillante et consciencieuse. Mais il me faudrait ici davantage d'espace pour énumérer les qualificatifs et les superlatifs pour rendre grâce à la femme Savonnet...

Alain L. Soucy



**STÉPHANIE BOIS**  
NÉE À RIMOUSKI, LE 22 JUILLET 1981  
INGÉNIEURE  
GÉNIE DE LA CONSTRUCTION  
PHOTO ALAIN L. SOUCY,  
BOUCHERVILLE, LE 26 AVRIL 2007



**MARIE SAVONNET**  
NÉE À LYONS, LE 29 DÉCEMBRE 1984  
INGÉNIEURE  
GÉNIE CHIMIQUE  
PHOTO ALAIN L. SOUCY,  
MONTRÉAL, LE 22 AVRIL 2007



**VÉRONIQUE BÉRUBÉ**  
NÉE À STE-JULIE, LE 5 DÉCEMBRE 1982  
TECHNICIENNE EN BUREAUTIQUES  
MICRO-ÉDITION ET HYPERMÉDIA  
PHOTO ALAIN L. SOUCY,  
BOUCHERVILLE, LE 26 AVRIL 2007

# HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

## BIOGRAPHIE DE L'ANCÊTRE MARIE ANNE SOUCY (PAR ALAIN L. SOUCY)

Le 15 février 1675, Jeanne Savonnet donna naissance à une fille née de son premier mariage avec Jean Soucy dit La Vigne. La famille Soucy venait depuis peu d'emménager sur l'Île-aux-Grues. Jeanne avait à peine 24 ans, tout au plus 25. La petite famille comptait déjà une fille, Anne, âgée de 3 ans et 5 mois et un garçon, Pierre, âgé de 1 an et 10 mois. Au milieu de l'hiver, les parents n'allaient pas risquer l'aventure d'une traversée périlleuse du fleuve Saint-Laurent pour faire baptiser leur nouveau-née à Québec. La décision est sage, les parents attendront la visite du missionnaire Thomas Morel rattaché au Séminaire de Québec. Cette année là, le prêtre des Missions Étrangères de Paris entreprend sa tournée sur la Côte-du-Sud à la fin d'avril et il fait un arrêt obligé à l'Île-aux-Grues le 26 du même mois pour y baptiser les enfants qui sont nés dans l'archipel durant l'hiver. Pour l'occasion, Jean et Jeanne ont désigné leur voisin Pierre Mi-

chaud pour être le parrain de leur enfant. Faut-il s'en étonner, les Soucy et les Michaud entretiennent déjà des relations privilégiées (*La Source, avril 2004, Les Michel et les Soucy en Nouvelle-France, p.37 à 40*). L'enfant est baptisé du prénom de Marie Anne ce qui étonne par ailleurs quand on sait que l'aînée des filles portait déjà le prénom de Anne. Mais il faut ici se rappeler que les parents étaient des insulaires et Sainte Anne est la protectrice des gens de la mer. Avaient-ils été épargnés d'une situation périlleuse lors d'un déplacement sur le fleuve ou lors de la grande traversée de la mer océane ? On peut le croire. Quoi qu'il en soit, on peut penser que Jean et Jeanne devaient vouer un culte particulier à Sainte-Anne et notamment à Sainte-Anne de Beaupré qui, à cette époque, attirait déjà les pèlerins. Il convient également de rappeler que c'est Thomas Morel qui avait reconstruit la chapelle dédiée à la sainte au bourg du Petit-Cap. Or, le lieu de pèlerinage était situé tout juste à 30 km par voie d'eau de l'habitation de Jean Soucy. Il faut aussi savoir que le père Breton Thomas Morel fut prêtre-

missionnaire de la paroisse de Sainte-Anne du Petit Cap (Sainte-Anne de Beaupré) et qu'il vouait une dévotion sans borne à Sainte-Anne (*La Source, décembre 2003, Thomas-Joseph Morel, sa vie, son oeuvre, p.15 à 21*). Par ailleurs, il faut savoir qu'à cette même époque la reine Anne d'Autriche, qui avait attendu pendant plus de quinze ans la naissance du Dauphin, avait attribué la naissance de son fils Louis (1638-1715) à Sainte-Anne ce qui avait fait naître une dévotion à la sainte non seulement à Paris où Jeanne était née vers 1650 mais aussi dans toute la colonie d'Amérique.

Si Pierre Michaud fut désigné le parrain de Marie-Anne, l'acte de baptême ne fait pas mention du nom de la marraine. En fait et contre toute attente, l'acte de baptême de Marie Anne Soucy n'a pas été complété. Il se termine par un phrase de toute évidence inachevée par manque d'information: « les parain et maraine ont esté pierre Michaut et ». Voilà une omission qui n'étonne pas quand on sait que le missionnaire rédigeait ses notes sur des feuilles volantes qui l'accompa-

1675  
Marie Anne Soucy  
Le vingt sixième iour du mois d'Avril de l'an mil six cents soixante quinze par M<sup>re</sup> Thomas Morel prestre missionnaire du seminaire de Québec a esté baptisée à l'isle aux grues Marie Anne, fille de Jean Soucy D. la vigne habitant dud. lieu et de Jeanne Savonnet sa femme, née le quinzième Fevrier de la présente année. Les parain et maraine ont esté Pierre Michaut et  
H. DeBernieres.

### ACTE DE BAPTÊME DE MARIE ANNE SOUCY VERSÉ AUX REGISTRES DE LA PAROISSE NOTRE-DAME DE QUÉBEC, LE 26 AVRIL 1675

Le vingt sixième iour du mois d'Avril de l'an mil six six cents soixante quinze par M<sup>re</sup> (Messire) Thomas Morel prestre missionnaire du seminaire de Québec a esté baptisée à l'isle aux grues Marie Anne, fille de Jean Soucy D. (dit) la vigne habitant dud. (dudit) lieu et de Jeanne Savonnet sa femme, née le quinzième Fevrier de la présente année. Les parain et maraine ont esté Pierre Michaut et

H. DeBernieres

gnaient tout au long de son voyage. Les notes manuscrites étaient ensuite retranscrites dans les registres officiels de la paroisse établie où le missionnaire, de passage, les avaient déposées. Il faut en effet réaliser que Thomas Morel parcourait toute la Côte-du-Sud en descendant le fleuve Saint-Laurent puis en le remontant sur la voie du retour au Séminaire de Québec. La preuve en est que le 26 avril 1675, Thomas Morel se trouvait à l'Isle-aux-Grues pour y baptiser Marie Anne Soucy alors que deux jours plus tard, le 28 avril, on le retrouve à Rivière-Ouelle où il baptise la fille de Jean Galeran Boucher et de Marie Le Clerc. Considérant que la jeune Boucher qui était née au dernier jour de février fut aussi baptisée du prénom de Marie Anne, tout porte à croire que le prénom de Marie Anne fut donné aux enfants à la suggestion du missionnaire.

Les actes de baptême de Marie Anne Soucy et de Marie Anne Boucher furent tous deux retranscrits par le curé Henri DeBernières à partir des notes manuscrites de Thomas Morel et ils furent déposés dans le registre des baptêmes de la paroisse Notre-Dame de Québec. C'est dire qu'au moment de retranscrire les notes à Québec, de deux choses l'une, l'information concernant le nom de la marraine de Marie Anne Soucy était manquante ou bien elle était devenue illisible. On peut penser en effet que la feuille avait pu être mouillée en partie lors du voyage et que l'encre s'était dissoute rendant ainsi une partie du texte illisible. Mais il est davantage probable que l'acte ait été rédigé au terme du voyage et que Thomas Morel ne se soit plus souvenu du nom de la marraine. Il se sera souvenu de Catherine Gertrude Macart, l'épouse de Jean Baptiste François Deschamps S<sup>r</sup> de la Bouteillerie qui avaient été désignés les marraine et parrain de la jeune

Marie Anne Boucher mais il aura sans doute oublié l'accompagnatrice de Pierre Michaud (Michel). Il est probable que la grande oubliée fut Marie Ancelin, l'épouse du parrain.

Si on tenait pour réaliste l'hypothèse selon laquelle Thomas Morel rédigeait les actes de mémoire, nous pourrions être fixés sur la véritable identité de la mère de Jeanne Savonnet. En effet, c'est Thomas Morel, missionnaire itinérant, qui a rédigé l'acte du deuxième mariage de Jeanne Savonnet dans lequel il rapporte que la mère de la mariée s'appelait Thoinette Babilotte. Or, l'acte du troisième mariage de Jeanne Savonnet qui a été rédigé par l'abbé Jean-Bernard De Requeleyne, curé résident de Rivière-Ouelle (1691-1718), mentionne plutôt que la mère de Jeanne s'appelait Thoinette Parmentier. Le nom Parmentier est-il plus crédible que le nom Babilotte ? Nous le croyons. D'ailleurs, le patronyme Parmentier était des plus familiers à Paris à cette époque.

L'enfance de Marie Anne Soucy ne sera pas heureuse puisqu'elle va devenir orpheline de son père quelques années après sa naissance. D'après les informations qui sont parvenues jusqu'à nous, Jean Soucy serait décédé vers la fin de l'année 1678 alors que Marie Anne était tout juste âgée de 3 ans. L'année suivante, avant même que se termine l'été, Marie Anne sera témoin du remariage de sa mère avec Damien Bérubé et du départ de la famille Soucy qui ira s'établir définitivement à Rivière-Ouelle. C'est là, au pays de Kamouraska, que Marie Anne va grandir. Durant les vingt-deux années (1679 à 1701) qu'elle passera à Rivière-Ouelle et qui précéderont son mariage, Marie Anne sera témoin à 13 ans du décès de son beau-père, de sa demi-sœur Thérèse Bérubé et de son autre demi-sœur Marie Josèphe Bérubé survenus en un jour, le 7 mars

1688. Puis un événement heureux à 14 ans et demie, elle sera témoin du mariage de sa grande sœur Anne Soucy avec Jean Lebel, le 16 août 1689, mariage qui survient presque 10 ans jour pour jour après le second mariage de sa mère. À 17 ans, elle assiste au remariage de sa mère avec François Miville dit Le Suisse, le 7 novembre 1692. Dix autres années vont s'écouler après le mariage de sa sœur avant que Marie Anne n'assiste au mariage de son grand frère Pierre Soucy avec Élisabeth Ursule Fouquereau, le 13 janvier 1699. Marie Anne avait alors 23 ans, presque 24, et elle n'était toujours pas mariée.

Durant cette même période qui va de 1679 à 1701, les Archives font peu de cas de Marie Anne. Elle s'inscrit néanmoins dans les registres de la paroisse Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle le 3 juin 1691 alors que Pierre Hudon et Marie Gobbille la désigne pour être la marraine de leur fils Nicolas. Elle a tout juste 16 ans mais on la sait déjà capable d'assumer cette responsabilité morale. Curiosité s'il en est une, le parrain de l'enfant, Nicolas Lizot, est le cousin germain de Charles Pelletier qu'elle épousera 10 ans plus tard. L'année suivante, le mercredi 6 août 1692, Marie Anne est à nouveau choisie pour être la marraine de son neveu Jean Baptiste Lebel, le fils aîné de sa grande sœur Anne Soucy. Le parrain de l'enfant est René Ouellet<sup>1</sup>, le père du beau-frère du mari de sa sœur. Marie Anne aurait peut-être voulu entrer en religion mais sa mère est trop pauvre pour doter une institution. Elle prendra finalement mari au tournant du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>1</sup> *Nous invitons le lecteur à consulter le « Diagramme des relations collatérales de nos ancêtres au XVII<sup>e</sup> siècle » pour connaître les liens qui unissaient nos ancêtres avec les familles alliées. Réf: La Source 2007, p. 33 à 35.*

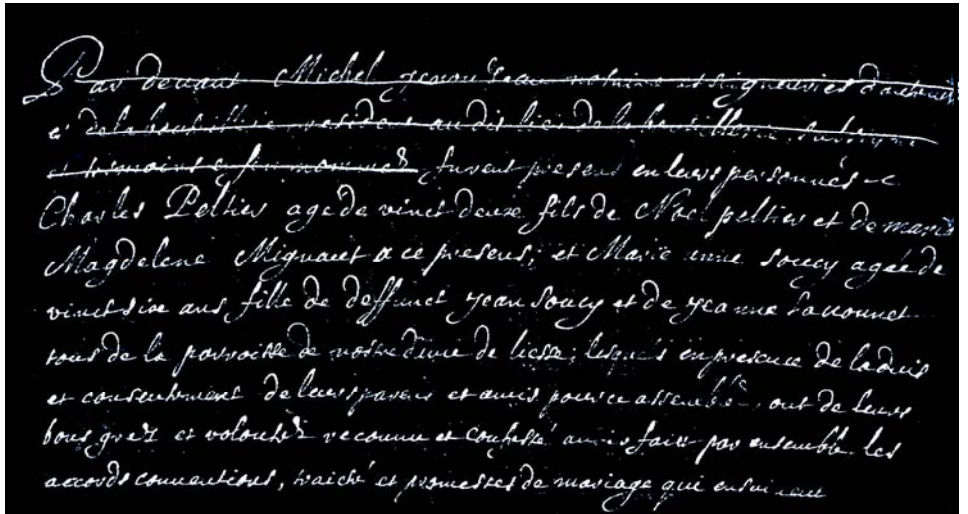
# HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

ACCORDS DE MARIAGE  
SOUS SEING PRIVÉ  
DU 23 NOVEMBRE 1701

Le 23 novembre 1701, la veille de son mariage, Marie Anne Soucy se rend dans la Grande Anse en compagnie de sa mère pour y passer un contrat sous seing privé officialisant des « *accords conventions traités et promesses de mariage* ». À cette fin, la promesse se rend dans la maison de Noël Pelletier où se sont rassemblés pour l'occasion nombre de parents et amis. Le notaire Michel Genouzeau (Jenozeau) de la Bouteillerie est présent pour ratifier les promesses et conventions de mariage entre Marie Anne Soucy et Charles Pelletier. Ledit Charles Pelletier est le fils de Noël Pelletier et de Marie Madeleine Migneault dite Châtillon. Le contrat fait mention que les Soucy et les Pelletier demeuraient dans la paroisse Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle. Cependant, les Soucy vivaient dans la seigneurie de la Bouteillerie alors que les Pelletier demeuraient dans la seigneurie de La Pocatière. La raison en est que la paroisse de Ste-Anne de La Pocatière ne sera élevée au rang de paroisse qu'en 1715.

Comme il est d'usage, les engagements débutent par les promesses de mariage :

« *le dit charles peltier a promis et promet prendre pour sa femme et legitime espouze la ditte Marie anne Soucy; Comme aussy la ditte Marie Anne Soucy a promis et promet prendre pour mary et legitime espoux le dit charles peltier* ». En outre, les futurs époux désirent « *Iceluy Mariage faire et sollemniser en face de nostre Mere sainte esglise catholique apostolique et Romaine le plus tost que faire se pourra* »



## EXTRAIT DES PROMESSES ET CONVENTIONS DE MARIAGE SOUS SEING PRIVÉ INTERVENUES ENTRE MARIE ANNE SOUCY ET CHARLES PELLETIER DANS LA MAISON DE NOËL PELLETIER, LE 23 NOVEMBRE 1701

Les futurs époux ont convenu d'un contrat de mariage suivant la coutume de Paris, c'est à savoir de manière « *pour estre les Dits futurs espoux uns et communs en tous leurs biens Meubles et conquets Immeubles du jour de leurs Espouzailles a ladvenir suivant la coutume de la ville prevoste et vicomte de paris...* ». Par conséquent, « *ne seront les dits futurs espoux tenus au debtes lun de lautre faicts et crees au paravant le dis futur Mariage, ains sy aucunes y a elles seront aquittes par iceluy qui les aura faictes et crees et sur son bien...* ».

Le contrat de mariage fait état que Marie Anne Soucy sera « *douee de-douerre de trois cens livres tournois une fois paye, a prendre et avoir sur le plus aparoissant des biens tant meubles qu'immoebles du dit futur espoux...* ». De plus, « *le dit charles peltier futur espoux pris la dite future espouze avec tous ses droicts, noms raisons, actions, quelle a de present, et qui luy pourront eschoir a L'advenir tant par successions Donations et qu'austrement; le survivant des dits futurs espoux, aura et prendra pour preciput et avant partage, la somme*

*de cent cinquante livres tournois reciproquement suivant l'Inventaire qui en sera faicte apres le deced du premier Mourant ou la dite somme en moebles a son usage, au choix du dis survivant...* ».

Le notaire Michel Jenouseau fait ensuite état des donations entre vifs. Ces donations témoignent de la bonté du futur époux et de la bienveillance de ses beaux-parents. D'une part, « *le dit charles peltier futur espoux pour la bonne amitie quil porte a la dite Marianne Soucy future espouze, et pour ce telle est sa volonte luy a donne et donne par donation entre vifs en la meilleure forme que faire se peut la moitié de tous biens moebles et immeubles a luy appartenants avant le dis futur mariage...* ».

D'autre part, « *Noël peltier et Marie magdelene mignaud pere et mere du dit futur espoux...luy donnent en avancement de succession une paire de bœufs de travail, une mere vache, et un grand pourceau et un petit...* ». De toute évidence, Marie Anne est bien aimée et bien accueillie dans sa belle-famille.

# HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

Le notaire reste muet sur les dons qu'aurait pu faire Jeanne Savonnet au jeune couple. Cette lacune semble indiquer que Jeanne Savonnet menait une vie plutôt modeste, sans fortune en propre à distribuer aux enfants nés de son premier mariage. On se souviendra que les orphelins de Jean Soucy n'avaient pas eu droit au partage de l'hoirie à la suite du décès de Damien Bérubé leur beau-père adoptif.

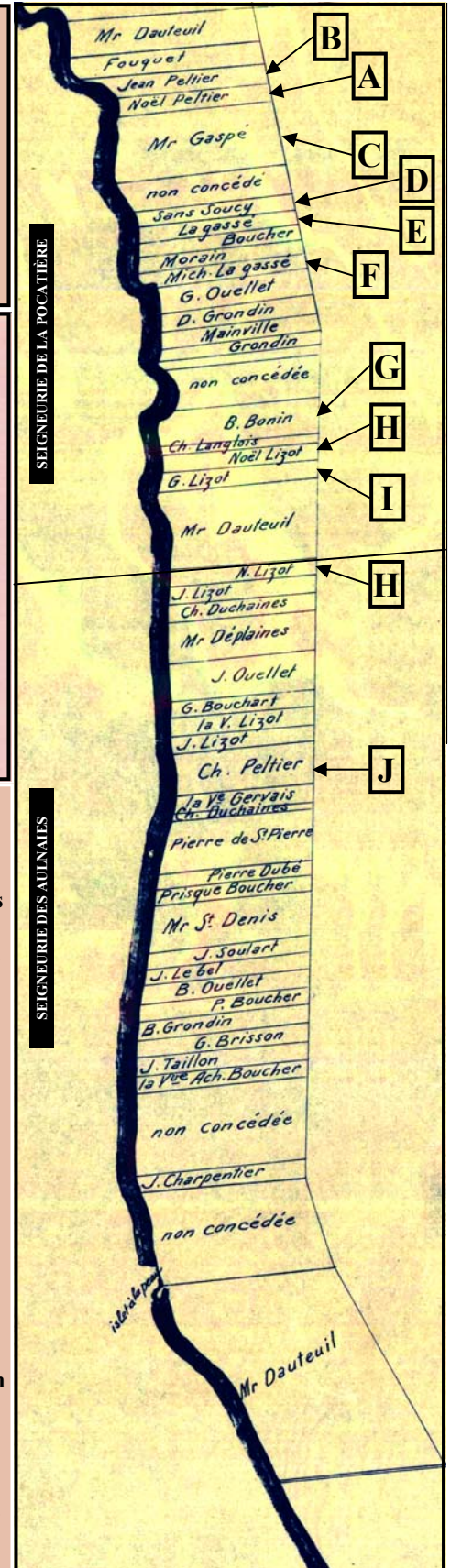
Monsieur de La Bouteillerie témoigne de son amitié envers Jeanne Savonnet en se rendant dans la Grande Anse pour être témoin des promesses et conventions de mariage de Marie Anne. Plusieurs autres personnes se sont aussi rendues dans la maison de Noël Pelletier pour témoigner de leur amitié au jeune couple. On note en particulier la présence de Jean-François Pelletier ici appelé Jean Pelletier (~1684-1743) et de Guillaume Pelletier (1681-1734), tous deux frères de Charles. Du côté des Migneault, on signale la présence du dénommé Sébastien Bonin (1662-1741) de la Pocatière (il signe Bounain) qui était le gendre de Marie Xainte Migneault la tante maternelle de Charles. On note également la présence de Nicolas de Guillaume Lizot et d'Anne Pelletier qui étaient par ailleurs les cousins germains de Charles Pelletier. (*La Source, avril 2007, Diagramme des relations collatérales de nos ancêtres au XVIIe siècle, p. 35*). Finalement, on note la présence du sieur René Houallet (1647-1722) le voisin de Jeanne Savonnet à la Bouteillerie ainsi que le sieur André Mignier fils (1669-1729) le voisin de Pierre Soucy dans la Grande Anse. La carte ci-contre montre le lieu de résidence des témoins cités aux accords et/ou à la cérémonie du mariage de Charles Pelletier et de Marie Anne Soucy.

**CHARLES AUBERT DE LA CHESNAYE**  
(1632-1702)  
**Marchand bourgeois de Québec**  
**Agent général de la Compagnie**  
**des Indes Occidentales**  
(1666-1674)  
**Conseiller au Conseil souverain**  
**De la Nouvelle-France**  
(1696-1702)



**Carte de la seigneurie de la Pocatière**  
**Et des Aulnaies par Catalogne (1709)**

- A:** Noël Pelletier (1654-1712), fils de Jean et de Anne Langlois et père de Charles Pelletier chez qui ont lieu les accords de mariage. Il est présent au mariage ;
- B:** Jean Pelletier (1663-1739), oncle de Charles Pelletier présent au mariage ;
- C:** Pierre Aubert de Gaspé (1672-1731), fils de Charles Aubert de la Chenaye, témoin au contrat de mariage de Marie Anne et Charles passé à Québec ;
- D:** Pierre Soucy (1673-1760), frère de Marie Anne témoin cité au mariage ;
- E:** André Mignier dit Lagassé fils (1669-1729), témoin cité aux conventions de mariage passées à La Pocatière ;
- F:** Michel Mignier dit Lagassé fils (1682-post-1738), témoin cité au mariage ;
- G:** Sébastien Bonin (1662-1741), témoin cité aux conventions de La Pocatière ;
- H:** Noël Lizot (1677-1740), cousin germain de Charles Pelletier, témoin aux conventions de La Pocatière ;
- I:** Guillaume Lizot (1644-1706), oncle de Charles Pelletier ;
- J:** Charles Pelletier (1671-1748), oncle de Charles Pelletier présent au mariage.



## HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

MARIAGE DE CHARLES PELLETIER  
ET DE MARIE ANNE SOUCY  
LE 24 NOVEMBRE 1701

Le 24 novembre 1701, Marie Anne Soucy épousa Charles Pelletier en l'église de la paroisse Notre-Dame de Liesse de la Rivière-Ouelle. Marie-Anne était âgée de 26 ans alors que Charles avait 22 ans. Le registre des mariages de la Rivière-Ouelle rapporte à tort que Marie-Anne était âgée de 20 ans puisqu'elle était née le 15 février 1675. Il semble que la fraîcheur de la jeune mariée ait mystifié le curé Jean Bernard de Requeleyne qui a célébré le mariage. Il est aussi intéressant de noter que Marie Anne et sa sœur Anne Soucy se sont toutes deux mariées à Rivière-Ouelle un 24 novembre, la cadette en premières noces en 1701 avec Charles Pelletier et l'aînée en secondes noces en 1704 avec Jacques Bois.

À l'occasion du mariage de Marie Anne, de nombreux parents et amis s'étaient rassemblés dans la petite église de Rivière-Ouelle. Plusieurs d'entre eux sont mentionnés dans l'acte de mariage parmi lesquels on remarque du côté de Marie-Anne Soucy, sa mère, **Jeanne Savonnet**, ainsi que ses frères, **Pierre et Guillaume Soucy**. Il est cependant fait aucune mention de son beau-père François Miville, de ses demi-frères Bérubé les plus âgés, Pierre (19 ans, presque 20) et Ignace (~18 ans). Mathurin Bérubé était trop jeune (13 ans) cependant que sa demi-sœur Jeanne-Marguerite Bérubé (21 ans) n'est pas davantage citée. Quant à Marie-Françoise Miville, sa plus jeune demi-sœur utérine, elle était évidemment trop jeune (7 ans) pour être citée à témoin. Du côté de Charles Pelletier, on note la présence de **Noël Pelletier** et de **Marie-Madeleine Migneault**, ses père et mère de la seigneurie de la Pocatière, de **Jean Pelletier** (1663-1739) son

oncle paternel également de la Pocatière et de **Charles Pelletier** (1671-1748) son oncle paternel de la seigneurie voisine des Aulnaies. On mentionne également la présence de **Michel Mignier dit Lagacé** de la Pocatière, fils d'André Mignier dit Lagacé et de Jacqueline Michel (Michaud), ainsi que **René Houallet**, l'ancêtre des familles Ouellet, de la seigneurie de la Bouteillerie. On remarque également la présence d'un invité de marque en la personne de **Pierre Aubert de Gaspé**, fils de Charles Aubert de la Chesnaye. Le sieur de Gaspé était le gendre de Pierre Noël Legardeur par son mariage avec Madeleine Angélique Legardeur de Tilly. Le sieur de la Chesnaye était alors le Seigneur de Saint-Jean-Port-Joli (1686-1702).

Ces témoins au mariage de Marie Anne et de Charles étaient non seulement des voisins de la famille dans le premier Rang de La Pocatière et de la seigneurie voisine des Aulnaies mais aussi des amis de longue date. La carte du gouvernement de Québec de 1709 attribuée au sieur Gédéon de Catalogne (1662-1729) montre la terre de Noël Pelletier (1654-1712) à la Grande Anse, entre celle de son frère Jean Pelletier (1663-1739) au nord-est et celle de Pierre Aubert de Gaspé (1676-1731) au sud-ouest. Le sieur de Gaspé avait succédé à Charles Aubert de la Chesnaye (1630-1702) sur cette terre de la Grande Anse. Ce bon voisinage date d'encore plus longtemps pour les familles Soucy et Pelletier car le grand-père de Charles Pelletier (1679-1713), Jean Pelletier (1627-1698) était allé s'établir à l'Isle-aux-Oyes à l'automne de 1675, l'année même qui a vu naître Marie Anne Soucy sur l'Isle-aux-Grues. Jean Pelletier et sa femme Anne Langlois ne se doutaient pas que cet enfant allait devenir, un quart de siècle plus tard, la femme de leur petit-fils.

Les enfants de Jean Pelletier vinrent rejoindre leur père à l'Isle-aux-Grues l'année suivante (1676). Quant à l'aîné de leur fils, Noël Pelletier, nous le retrouvons à l'Isle-aux-Oyes avec sa femme Marie Madeleine Migneault dit Châtillon le 8 mai 1676. Jean Pelletier a donc bien connu nos ancêtres. Pas étonnant que Jean Pelletier ait été signataire au mariage de Jeanne Savonnet, le 22 août 1679.

D'après Léon Roy, Jean Pelletier est allé s'établir dans la seigneurie des Aulnaies vers 1679, soit la même année que Jeanne Savonnet transporta sa famille dans la seigneurie de la Bouteillerie. La terre de Jean Pelletier à l'Isle-aux-Grues passa à Guillaume Lemieux (1648-1725) son beau-frère. Ce dernier fut aussi signataire de l'acte de mariage de Jeanne Savonnet. Nous sommes donc ici en intime pays de connaissances.

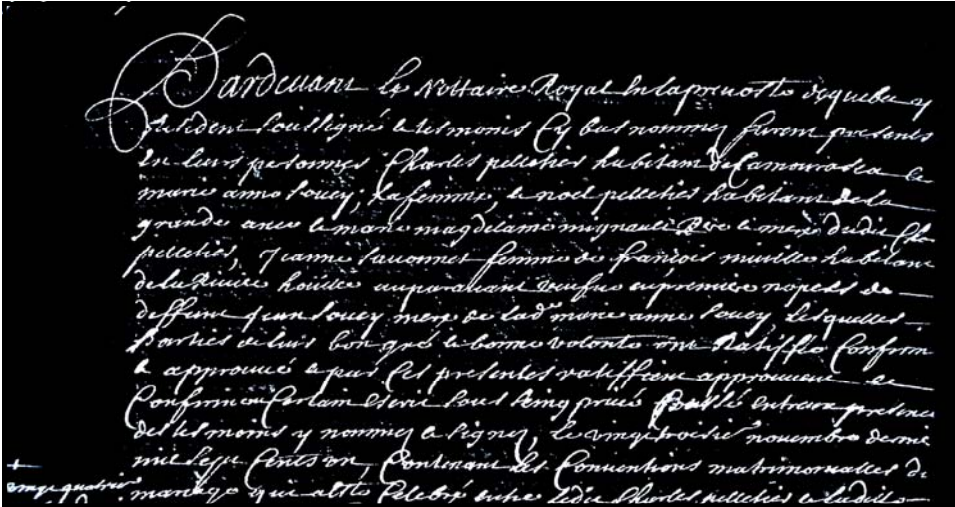
Par ailleurs, Pierre Soucy (1673-1760) et André Mignier dit Lagassé fils (1669-1729) étaient des amis d'enfance puisqu'ils ont tous les deux été élevés à l'Isle-aux-Grues. De plus, on se souviendra qu'en 1692, Charles Aubert de la Chesnaye avait baillé pour trois (3) ans à André Mignier dit Lagassé père (1640-1727) et à son fils aîné André Mignier dit Lagassé (1669-1729) la terre qu'il possédait à la rivière Saint-Jean. Il s'agit ici de la même terre que François Miville et son fils Joseph avaient baillée audit sieur de la Chesnaye le 7 novembre 1689 pour le terme de neuf (9) ans et auquel bail le seigneur avait mis fin après seulement trois (3) ans pour bailler sa terre aux Mignier. C'est que le 7 novembre 1692, François Miville, qui venait d'épouser Jeanne Savonnet, était allé vivre avec la veuve de Damien Bérubé sur la terre que ce dernier possédait dans la seigneurie de la Bouteillerie.

# HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

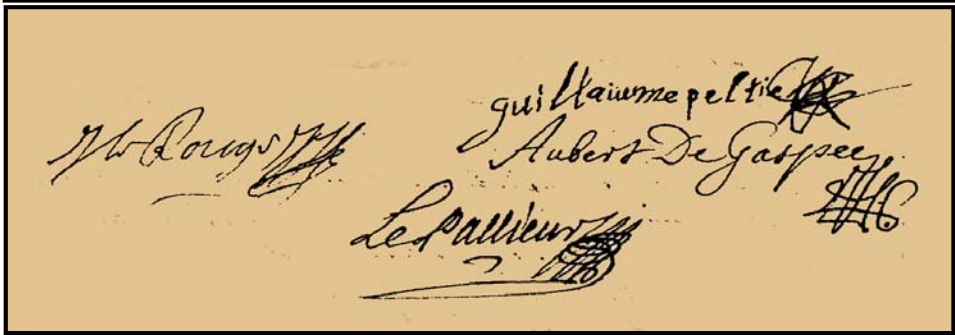
## RATIFICATION DU CONTRAT DE MARIAGE DEVANT LEPAILLEUR LE 27 MARS 1702

C'est le 27 mars de l'année 1702 que Marie Anne et Charles vont faire ratifier leurs conventions de mariage qui avaient été consignées dans un contrat sous seing privé effectué dans la maison de Noël Pelletier, le 23 novembre de l'année précédente. On ne sait trop pour quelles raisons le couple n'a pas choisi le notaire Estienne Janneau de Rivière-Ouelle pour ce faire, préférant plutôt attendre au lendemain de leur mariage pour faire ratifier ces conventions par Michel Lepailleur, sieur de LaFerté, un notaire de Québec qui a débuté sa pratique l'année précédente. Pourquoi ce notaire ? Le jeune couple hors du commun voulait-il protéger leurs secrets dans l'avenir et éviter les ragots dans le pays de Kamouraska ? Le couple envisageait-il déjà, au lendemain de leur mariage, d'aller vivre dans la grande ville de Québec ? Ou leur fut-il recommandé par Monsieur de Gaspé ? Mentionnons que ce notaire était originaire de Saint-Eustache de Paris, tout comme Pierre Bécard de Grandville. Rappelons que cette paroisse était située à deux pas du Maraïs. Par ailleurs, la belle-mère du notaire était une Pelletier, Jeanne, mais sans lien apparent avec l'ascendance de Charles Pelletier au Canada.

Ce qui étonne, c'est que le notaire se soit déplacé à La Pocatière durant l'hiver. Peut-être y avait-il passé tout l'hiver ? Quoiqu'il en soit, cela aura permis aux proches de témoigner. Il en fut ainsi de « *noël pelletier habitant de la grande ance de marie magdelaine mignault père et mère dudit Charles pelletier, Jeanne Savonnet femme de françois miville habitant de la Rivière hoïelle auparavant veufve en première nopces de déffunt jean Soucy mère de la dit<sup>e</sup> marie anne Soucy...* ».



PREMIÈRE PARTIE DU CONTRAT DE MARIAGE  
ENTRE MARIE ANNE SOUCY ET CHARLES PELLETIER  
RATIFIÉ DEVANT LE NOTAIRE LEPAILLEUR, LE 27 MARS 1702



DERNIÈRE PARTIE DU CONTRAT DE MARIAGE  
ENTRE MARIE ANNE SOUCY ET CHARLES PELLETIER  
SIGNATURES DE GUILLAUME PELLETIER (PELTIER) PROPRE FRÈRE DE CHARLES PELLETIER, DE PIERRE AUBERT DE GASPÉ SEIGNEUR DE SAINT-JEAN-PART-JOLI, DE JEAN LE ROUGE JURÉ ARPENTEUR ET DU NOTAIRE MICHEL LEPAILLEUR SIEUR DE LAFERTÉ. QUANT À MARIE ANNE SOUCY ET JEANNE SAVONNET, ELLES DÉCLARENT NE SAVOIR N'Y ÉCRIRE N'Y SIGNER.

Le contrat fut «...fait et passé au dit lieu de la grande ance en la maison du dit Noël pelletier et Marie-Madelaine Mignaud sa femme, après-midy le vingt septième jour de mars mil sept cents deux en présence de pierre aubert escuyer sieur de gaspé demeurant au dit lieu et le sieur Jean le Rouge juré arpenteur à Québec y demeurant qui ont avec Guillaume Pelletier frère du dit Charles Pelletier et nottaire signé, et les dis Noël pelletier, marie magdelaine mignaud sa

femme Charles pelletier et la ditte Marie-Anne Soucy sa femme et la ditte Savonnet déclaré ne scavoir escrire ny signer de ce enquis suivant l'ord<sup>e</sup> (l'ordonnance) ». Le contrat de 1702 n'ajoute rien de neuf à la convention passée sous seing privé si ce n'est l'expression d'une volonté que ces écrits « porte son plain et entier effet en tout son Contenu selon sa forme et teneur, sous l'obligation de tous leurs biens meubles et immeubles présents et futurs... ».

# HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

## SUR LES TRACES DE CHARLES PELLETIER

Charles Pelletier nous a laissé peu de traces dans les Archives notariales de la Nouvelle-France. Il importe ici de mettre en garde le chercheur en généalogie car au tournant du XVIII<sup>e</sup> siècle vivait sur la Côte-du-Sud deux personnes portant le nom de Charles Pelletier. Il y avait bien sûr le conjoint de Marie Anne Soucy et son oncle. L'oncle (1671-1748) était le huitième enfant né de Jean Pelletier et d'Anne Langlois alors que le neveu (1679-1713) était le fils de Noël Pelletier et de Marie Madeleine Migneault dite Châtillon. C'est que Noël Pelletier était l'aîné des enfants nés de Jean Pelletier et d'Anne Langlois. Le neveu épousa Marie Anne Soucy le 24 novembre 1701 alors que l'oncle avait épousé Marie Thérèse Ouellet le 7 janvier 1698. Voilà donc, le neveu et l'oncle, pratiquement du même âge, qui se sont tous deux mariés à Rivière-Ouelle, des homonymes qu'il ne faut pas confondre dans les registres de catholicité mais aussi dans les greffes des notaires où les deux hommes ont laissé des traces. L'oncle, bien plus que le neveu, aura laissé sa marque dans le greffe du notaire Michel Lepailleur de LaFerté et dans celui du notaire Louis Chambalon. C'est l'oncle, et non le neveu qui, à notre avis, passait des marchés avec Charlotte-Françoise Juchereau, veuve du sieur François Viennay-Pachot de son vivant marchand bourgeois dans la Basse-Ville de Québec et seigneur de la seigneurie de Pachot (Rivière Mitis). L'oncle passait ni plus n'y moins des marchés de troc avec engagement à fournir une quantité donnée de bois d'œuvre qu'il était en mesure de produire et de livrer dans un délai prescrit en échange d'une autre quantité d'autres biens que la Comtesse lui vendait et dont Charles Pelletier avait besoin.

Il existe un tel marché au greffe du notaire Lepailleur le 16 septembre 1698, un deuxième au même greffe en date du 22 juin 1702 et un troisième au greffe du notaire Chambalon le 8 novembre 1702. Dans ces trois marchés, les notaires identifient le dénommé Charles Pelletier comme habitant de la Grande Ance. Or, en cette même année 1702, le 27 mars, le neveu passe un contrat de mariage enregistré au greffe du notaire Lepailleur dans lequel le dénommé Charles Pelletier, époux de Marie Anne Soucy, est dit habitant de Kamouraska. Voilà l'indice qui aura permis de partager les actes entre l'oncle et le neveu. L'oncle demeurait alors dans la seigneurie de St-Denys qui devint la seigneurie de la Grande Anse avant de devenir St-Roch-des-Aulnaies. Cette seigneurie appartenait à Nicolas Juchereau, sieur de Saint-Denys, le père de Charlotte-Françoise Juchereau. Pas étonnant que la famille Juchereau de Beauport passait ses marchés à Charles Pelletier (1671-1748) entendu que son père, Jean Pelletier, avait été le premier censitaire de la seigneurie.

### CONCESSION À CHARLES PELLETIER AU PAYS DE KAMOURASKA LE 24 JANVIER 1697

Cinq ans avant son mariage, Noël Pelletier avait obtenu pour son fils Charles une concession de Charles Aubert de La Chesnaye dans le Petit Kamouraska. Le contrat fut passé devant Louis Chambalon, notaire royal en la prévôté de Québec, le 24 janvier 1697. En vertu de ce contrat de concession « *Charles aubert escuyer Seigneur De La Chenaye, Kamouraska et autres lieux, Conseiller au Conseil Souverain de ce pays, demeurant en cette ville de Québec, lequel de son bon gré a donné et concédé par ces présentes à titre de cens et rentes seigneuriales proffits de lods et ventes, saisines et amandes quand le*

*cas y écherra, à Charles pelletier fils absant, Noël pelletier son père à Ce présent et acceptant,...une concession de cinq arpents de terre de front sur Trantes arpants de proffondeur sittiée à la seigneurie du Petit de Kamouraska, joignant d'un costé du costé du nord-est à Louis Dubé d'autre costé du costé du soroiest au terre non concédée...». Cette terre fut acquise «...aux charges, clauses et conditions suivantes scavoir que ledit pelletier payera par chacun an depuis le jours et feste de Sainct michel jusque à la saint martin en suivant, audit seigneur De la chenaye en la maison seigneuriale De la rivière du loup vingt sols et un chapon vif ou vingt sols pour chacun chapon au choix dudit seigneur par chacun arpent de front de rente seigneuriale et Cinq Sols de Cens pour toute la Ditte concession, les dits Cens et rentes portant lods et vente, saisines et amandes quand le cas y écherra suivant la coutume de paris, tenir feu et lieu sur laditte concession, de deffricher et mettre en valleur les terres dycelle, de porter les grains moudre au moulin de la ditte seigneurie, de souffrir et laisser les chemins qui seront jugés nécessaires pour l'utilité publique, de conserver tous les bois de chesne qui seront propres pour la construction de vaisseaux...». Le seigneur de La Chesnaye «...se réserve ...la liberté de chasse et pesche pour son usage et divertissement sur et au devant la ditte concession sans que le dit pelletier s'y puisse opposer en vertu du droit de pesche et de chasse qui luy est accordé...». De plus, le seigneur de La Chesnaye se réservait la liberté «...de prendre sur la ditte concession tout le bois qui luy sera nécessaire tant pour la construction du moulin que des batiments et construction Du manoir Seigneurial de la ditte seigneurie en cas qu'il s'y en trouve de propres pour les dits batiments...».*



# HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

## SUR LES TRACES DE MARIE ANNE SOUCY

Marie Anne nous a laissé quelques traces dans les Archives de la paroisse Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle avant de quitter le pays de Kamouraska pour aller vivre à Québec.

## MARIE ANNE SOUCY MARRAINE DE JEAN-BAPTISTE SOUCY LE 24 JUILLET 1704

Le 24 juillet 1704, Marie Anne s'inscrit aux registres de la paroisse Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle en devenant la marraine de Jean Baptiste Soucy, le fils naturel de Guillaume Soucy et de Marguerite Bouchard, femme du dénommé François Dutartre repassé en France pour ne plus revenir. Marie Anne supporte son petit frère devant l'opprobre. Le parrain de l'enfant est Guillaume Pelletier, le frère de Charles. L'événement reste dans la famille. Marie Anne prendra charge de son neveu depuis le jour de son baptême jusqu'au 24 janvier 1715. Nous vous raconterons son histoire dans un prochain numéro.

## NAISSANCE DE JOSEPH PELLETIER LE 17 JANVIER 1706

Entre le 24 novembre 1701 et le 17 janvier 1706, il se sera écoulé plus de cinq (5) ans avant que Marie Anne donne naissance à un premier enfant. Ce sera un fils qui sera baptisé du prénom de Joseph à Rivière-Ouelle, le 19 janvier 1706. La cérémonie du baptême a été célébrée par Bernard De Requeleyne, prêtre curé de Rivière-Ouelle, en présence de Noël Pelletier, le grand-père paternel de l'enfant et de Jeanne Savonnet, la grand-mère maternelle de l'enfant, parrain et marraine de l'enfant.

## MARIE ANNE SOUCY MARRAINE DE MARIE MADELEINE MIVILLE DITE DESCHÊNES LE 23 MAI 1706

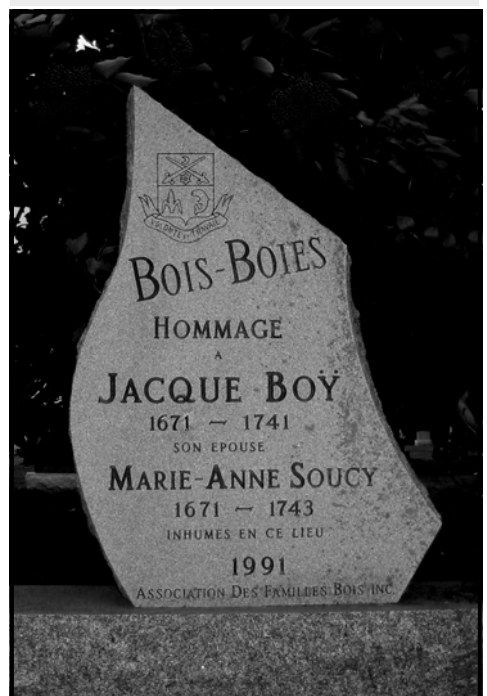
Le dimanche, 23 mai 1706, Marie Anne Soucy devient la marraine de Marie Madeleine Miville dite Deschênes<sup>(1)</sup>, fille de Jean (1672-1711) et de Marie Madeleine Dubé (1673-1749). Les grands-parents paternels de l'enfant sont nuls autres que Jacques Miville dit Deschênes et Marie Catherine Bailion, les oncle et tante par alliance de Marie Anne Soucy entendu que Jeanne Savonnet avait épousé François Miville dit Le Suisse, le frère de Jacques et le tuteur de ses enfants.

## UNE MARIE ANNE PAS COMME LES AUTRES

Le tournant du XVIIe au XVIIIe siècle marque l'éclosion de la branche canadienne de la famille Soucy. Pierre et Anne Soucy multiplient les porteurs des gènes des Soucy de France au rythme de 20 naissances sur la période de 20 ans qui va de 1697 à 1716. À l'opposé, Guillaume et Marie Anne n'auront chacun qu'un enfant. C'est donc par l'aîné des garçons et par l'aînée des filles que la descendance de Jean Soucy et de Jeanne Savonnet sera assurée dans la vallée du Saint-Laurent. De toute évidence, des quatre enfants nés du couple ancestral, les plus vieux, Anne et Pierre, devaient être de tempéraments bien différents de Marie Anne et Guillaume, les plus jeunes. Si Guillaume fut pris d'envie pour une femme mariée, bien que délaissée par son mari, Marie Anne, nous le verrons, n'est pas de tempérament à multiplier les enfants et à s'échiner sur une terre comme son frère Pierre et sa soeur Anne. À vrai dire, Marie Anne n'a pas l'âme à la terre et elle ne va pas tarder à quitter le pays de colonisation qu'est la Côte-du-Sud à cette époque pour aller vivre dans la grande ville où la vie est tépidante.

## MARIE ANNE SOUCY ET SES HOMONYMES

Le chercheur en généalogie devra prendre garde de confondre Marie Anne Soucy (1675-1755) et sa sœur aînée Anne Soucy (1671-1743) surnommée Marie Anne dans les registres. L'Association des familles Bois n'a pas fait cette distinction sur le monument élevé à leur ancêtre Anne Soucy, épouse en premières noces de Jean Lebel et en secondes noces de Jacques Bois. Au tournant du XVIIe au XVIIIe siècle, le 21 janvier 1700, une nouvelle Marie Anne Soucy, fille aînée de Pierre Soucy et d'Élizabeth Ursule Fouquereau dite Urbain, fera son apparition dans les registres. Quant à notre héroïne qui vivait jusque là au Petit Kamouraska, elle ne figurera plus dans les registres de la Côte du Sud au-delà du printemps de 1706. C'est que notre héroïne qui a l'âme voyageuse va quitter le pays de Kamouraska pour aller s'établir à Québec. Elle deviendra une véritable citadine au milieu des marchands bourgeois de la Basse-Ville.



# HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE



Infographie: Alain L. Soucy

## PLAN DE LA VILLE DE QUÉBEC PAR JEAN-BAPTISTE FRANQUELIN—1708

Vue de la ville de Québec (Basse-Ville et Haute-Ville) telle que Marie Anne Soucy a pu la découvrir lors de son arrivée à Québec vers 1710. Elle habitait encore sur la rue Notre-Dame, dans la Basse-Ville, au printemps de 1716. On note le Fort St-Louis où loge le Comte de Frontenac (A), l'hospice des R. P. Récollets (B), le couvent des Ursulines (C), l'Évêché de M. de St-Valier (D), la Cathédrale Notre-Dame (E), le Collège des R.P. Jésuites (F), le Séminaire (G), le moulin de M. Du Pont (H), le jardin de Monsieur de Frontenac (I) et l'église N.-D.-de-la-Victoire (J).

### LA FAMILLE S'INSTALLE À QUÉBEC

Nous ne savons pas en quelle année précisément a eu lieu le départ de Marie Anne pour Québec sinon que le couple a quitté la seigneurie du Petit Kamouraska entre 1706 et 1710, soit dans les années qui ont suivi la naissance de Joseph. La carte du Sieur Catalogne qui fut levée en 1709 et qui montre les concessions dans le gouvernement de Québec ne permet pas

de vérifier leur présence sur la Côte du Sud puisque l'inventaire des concessions ne va pas au-delà de la seigneurie de la Pocatière. Nous savons toutefois que le couple est arrivé à Québec avant le printemps de 1711, probablement depuis l'année 1710, par un acte passé devant le notaire Florent de Lacetière, le 11 mars 1712. Le couple s'inscrit dans les registres de Québec à l'été 1713 alors que

Charles et Marie Anne assistent au baptême d'un enfant amérindien de la nation Micmac nommé Jean-Baptiste. Le baptême est célébré le 24 août 1713 par l'abbé Thomas Thiboult. Cette inscription dans les registres de la paroisse N.-D. marque la première apparition de la famille dans les registres de la ville de Québec et la dernière apparition de Charles Pelletier de son vivant dans ces mêmes registres.

## HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

ENGAGEMENT À VIE  
A PIERRE DE NIORT  
SIEUR DE LA MINOTTIÈRE  
DU 11 MARS 1712

Nous retrouvons Charles et Marie Anne dans la ville de Québec, le 11 mars 1712 alors qu'ils s'engagent devant le notaire Florent de Lacetière à servir leur vie durant le sieur Pierre de Niort de La Minottière. Pierre de Niort appartenait à la même génération que Charles et Marie Anne puisqu'il était né le 9 janvier 1676. Il était issu par son père et par sa mère de familles bourgeoises. Natif de Cap-de-la-Madeleine, il était le fils de Louis de Niort de La Noraye, capitaine réformé de la compagnie de La Noraye au sein du Régiment de Carignan-Salières, et de Marie Madeleine Sevestre, fille de Charles Sevestre, natif de Paris, lieutenant particulier de la Sénéchaussée de Québec et Commis général des magasins de Québec. Pierre de Niort appartenait donc à une famille de marchands bourgeois de la ville de Québec. La famille avait acquis la seigneurie de Lanoraie qui porte d'ailleurs son nom. Pierre de Niort s'illustre également en achetant la seigneurie de l'Île Verte à son cousin le sieur Louis Rouer d'Artigny en 1701 et en obtenant la concession de la seigneurie des Trois-Pistoles en 1702. Mais Pierre de Niort ne gardera pas longtemps ces deux seigneuries trop éloignées de Québec. Il cède la première à Jean-Baptiste Côté le 14 février 1711 et il échange la seconde à Nicolas Rioux en 1712 en contrepartie d'une rente annuelle de 240 Livres. Or, c'est précisément dans ces mêmes années 1711-1712 que Marie Anne Soucy et Charles Pelletier se donnent à Pierre de Niort en s'engageant auprès de lui le 11 mars 1712 et déclarant par la même occasion avoir été à son service depuis «...il y a plus d'une année...».

Mais à quoi Marie Anne et Charles se sont-ils engagés ? Voilà qui pour le moins étonne.

*« leur intention a été de chercher quelque maison honnête pour se retirer et demeurer le reste de leurs jours en travaillant de leurs forces, soins et industries et par ce moyen se procurer d'être honnêtement entretenus le reste de leurs jours et de vivre plus commodément en s'assurant d'être logés, nourris, blanchis, chaussés, entretenus de linge, hardes et autres choses nécessaires à la vie et ce tant sains que malades, et après leur décès être inhumés avec nombre de prières qu'ils exigent être faites après leur décès pour le repos de leur âme ...».*

Et pour bien signifier que leur démarche est le fruit d'une mûre réflexion, Charles et Marie Anne ajoutent:

*«...et après y avoir bien pensé et mûrement examiné ils ont cru et croient ne pouvoir et n'avoir pu mieux faire que de se donner pour le reste de leurs jours avec le peu de biens, droits et prétentions qu'ils peuvent avoir au sujet de leur héritage si aucun ils ont ou si quelqu'un leur échoit à l'avenir à Pierre Denior sieur de La Minottière, bourgeois de cette ville qui a bien voulu les recevoir dès il y a plus d'une année et avec lequel ils se sont parfaitement bien trouvés espérant de lui à l'avenir le même traitement ...».*

Que faut-il penser de l'engagement à vie du couple auprès de Pierre de Niort ? D'aucuns pourraient penser qu'à la suite d'un revers de fortune, le couple ruiné aura voulu trouver refuge à Québec chez le seigneur de La Minottière auprès duquel ils auraient trouvés secours et sécurité. Mais puisqu'au même moment, Pierre de Niort se départi de ses seigneuries de l'Île Verte et des Trois-Pistoles, il nous vient une toute autre hypothèse pour justifier cet engagement à vie. Pierre

de Niort, Marie Anne Soucy et Charles Pelletier sont encore dans la force de l'âge. Le 11 mars 1712, ils ont respectivement 36 ans, 37 ans et 32 ans. Les événements circonstanciels qui vont marquer la vie de Marie Anne Soucy nous laissent plutôt à penser que les jeunes gens étaient animés par la foi et par l'idée de se donner corps et âme au salut des âmes dont la leur. Il ne s'agit pas ici d'un engagement usuel par contrat contre rémunération mais bien d'une forme rare et archaïque d'engagement contractuel à un mode de vie qui se situe à mi-chemin entre le statut d'un laïc et celui d'un religieux. En Nouvelle-France, les premiers étaient appelés «**Les engagés**» alors que les seconds étaient appelés «**Les donnés**». Car il s'agit bien d'un don corps et âme. Voici de quelle manière:

Les «donnés» étaient des laïcs ou plus rarement des clercs qui passaient généralement contrat avec une institution religieuse tel un hôpital ou un monastère. En échange de la dévolution de l'ensemble de leurs biens et de leur personne physique, ils recevaient la confraternité de l'institution, c'est-à-dire la possibilité de participer à ses biens temporels et spirituels. Généralement les «donnés» conservaient, leur vie durant, l'usufruit de leurs biens. S'ils étaient astreints à une vie religieuse - port d'un habit et surtout d'un insigne, participation aux activités quotidiennes du monastère ou de l'hôpital, ils ne prononçaient pas de vœux monastiques et n'étaient généralement pas obligés à la chasteté ou à la pauvreté. C'était, pour un couple, l'un des rares moyens de mener une existence proche de celle d'un religieux tout en conservant une vie matrimoniale. Le fondement de leur lien avec l'institution tenait dans le contrat qui pouvait être révoqué en cas de désaccord entre les parties. Si les «engagés», qu'on appelait aussi les

«trente-six mois» parce qu'ils étaient engagés pour le terme de trois ans moyennant un salaire convenu et l'obligation de les nourrir et de les vêtir, étaient nombreux dans la colonie naissante de la Nouvelle-France, les «donnés», eux, étaient rarissimes. Il est étonnant que cette pratique du don de soi qui est héritée du Moyen-Âge ait eu cours en Amérique à une époque aussi tardive. En effet, l'engagement contractuel de Marie Anne et de Charles date de l'an 1712.

Le passage suivant tiré des minutes de Lacetière donne toute la mesure de l'engagement de Charles et de Marie Anne au sieur de la Minottière :

*«... par ces présentes fait donation purement et irrévocablement entre vifs en la meilleure forme et manière que donation peut valoir et avoir lieu sans espérance de pouvoir ni vouloir jamais révoquer pour quelque cause que ce soit même de demeurer tout le reste de leurs jours au service du dit sieur de Minottière pour employer leurs forces, soins et industries à travailler à son profit et en tout ce qu'il leur commandera de licite et d'honnête en leur laissant libres les dimanches et les fêtes pour assister au service divin et quelque autre jour déclaré de dévotions particulières afin qu'ils puissent servir Dieu et travailler à leur salut...»*

Le sieur de la Minottière qui prend acte de l'engagement s'arroge les biens et les services du couple à compter de ce jour et jusqu'à leur dernier jour :

*«...le dit sieur de la Minottière à ce présent et acceptant et arroyant les dits biens sus donnés et les services présents et futurs des dits Pelletier et Soucy sa dite femme pendant leur vie et jusqu'à la fin de leurs jours au dernier mourant et outre ce suivant les autres clauses qui suivent savoir que*

*le dit sieur de La Minottière promet et s'oblige pour lui, ses hoirs et ayans cause de loger, garder, nourrir, entretenir, chauffer et blanchir les dits Pelletier et Soucy sa dite femme arrogés pendant toute leur vie et au dernier vivant d'eux tant sains que malades en quelque infirmité qu'il plaira à Dieu les réduire et après leur décès avec un service après le dit enterrement de chacun d'eux et un au bout de l'anniversaire aussi de chacun d'eux...»*

Après vérification faite dans le recensement de la Nouvelle-France de 1681, on découvre un très petit nombre de donnés. Il est fait mention de quatre «frères donnés» à la Maison des Jésuites de Québec, de quatre «donnés» au Couvent des Récollets, au nombre desquels trois hommes dont un dénommé Gibault accompagné de sa femme. Il est mention d'aucun donné au Couvent des Ursulines, au Couvent des Hospitalières et au Séminaire de Québec. Ces derniers, célibataires et couples, sont des donnés au sens pur de la vocation religieuse alors qu'au travers des lignes de l'engagement de Charles et de Marie Anne, on croit sentir que le don de soi n'est pas tout à fait désintéressé. Il est en effet question pour Charles et Marie Anne d'employer leurs forces et leurs talents à travailler au profit du sieur de la Minottière. Mais salaire et salut ne sont pas incompatibles si l'on en juge par le fait que le Séminaire des Missions Étrangères de Paris (le Séminaire de Québec), Mgr de Laval en tête, a eu tôt fait de prendre possession des plus belles seigneuries de la Nouvelle-France (Île d'Orléans, Beauré, Île Jésus) alors que le Séminaire de Saint-Sulpice de Paris avait acquis l'île de Montréal pour ne citer que ceux-là. Mais la Grande Faucheuse va passer et l'engagement à vie ne durera qu'un printemps et Marie Anne en récoltera bien plus que des prières.

### LE SEIGNEUR ET SES SERVITEURS

Au lendemain de la vente de ses seigneuries, Pierre de Niort n'en continue pas moins de faire du négoce. Ainsi, le 8 juillet 1712, il engage Pierre Hérigoïn, un capitaine de navire de Biarritz près de Bayonne pour piloter **La Manon** de Québec à Terre-Neuve et revenir à Québec pour ensuite retourner à Plaisance (Greffé Chambalon). Le 19 janvier 1713, il livre par contrat des marchandises à Louis-Joseph Morel de La Durantaye (Greffé Chambalon). Puis, le 3 avril 1713, au greffe de Chambalon, on découvre que ledit sieur de Niort, marchand de Québec, engage un dénommé Estienne Fontaine, un navigateur de St-Jean (I.O.), pour aller à titre de pilote au Mont Louis, avec trois hommes d'équipage, pour prendre une «quesche» nommée **La Marguerite** pour ensuite faire route à son bord pour Plaisance à Terre-Neuve. Ladite «quesche» ou «quaiche», de l'Anglais «ketch», est un petit bâtiment de guerre de forme effilée, à la fois léger et rapide, à un mât vertical dont la voile a une superficie importante. Pierre de Niort envoyait-il une mission de reconnaissance à Plaisance alors qu'on craignait l'invasion du Canada au lendemain de la chute de Port-Royal ? Pierre de Niort ne pouvait pas savoir que Louis XIV allait, la semaine suivante, le 11 avril 1713, céder Terre-Neuve à l'Angleterre. Quelque soient ses motivations, commerciales ou militaires, nous savons qu'en ces années 1712-1713, Pierre de Niort affrétait des navires pour faire le trajet entre Québec où sa famille tenait un magasin et Plaisance à Terre-Neuve, un important port de pêche à la morue qui retirait une large portion de son approvisionnement de Québec. À n'en pas douter, Charles et Marie Anne se sont mis au service d'un trafiquant au sens mercantile du terme.

# HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

PIERRE DE NIORT  
ET LE SALUT DES AMÉRINDIENS

Nous savons que Pierre de Niort portait une attention particulière au salut de l'âme des Amérindiens. Le 18 septembre 1713, il avait pris charge d'une petite amérindienne de la nation Micmac baptisée Barbe en l'église de la paroisse Ste-Famille de l'Île D'Orléans. Quelques années auparavant, le 10 juillet 1696, Pierre de Niort se trouvait au poste de Tadoussac pour parrainer une Amérindienne de 4 ans nommée Marie Cécile. L'acte est inscrit dans le Domaine du Roi cependant que nous savons qu'en cette année 1696, le Révérend Père François de Crépieul qui baptisa l'enfant était cette année là rattaché au Poste de Tadoussac. Selon toute vraisemblance, Pierre de Niort partageait la même vocation missionnaire que Charles et Marie Anne à l'égard du salut de l'âme des Amérindiens. On pourra alors s'interroger sur les origines de cette vocation chez Marie Anne. Nos premiers ancêtres Français étaient-ils eux aussi animés d'un esprit missionnaire ? On peut le penser puisque Jeanne Savonnet avait aussi parrainé un enfant amérindien qui fut nommé Joseph à Rivière-Ouelle le 3 août 1704. Il est intéressant de noter que le parrain de l'enfant né du mois précédent, fut nul autre que Noël Pelletier, le beau-père de Marie-Anne Soucy. On le voit, Jeanne Savonnet, la mère de Marie Anne, et Noël Pelletier, le père de Charles, portaient un intérêt commun au salut des Amérindiens. Et ils ne sont pas les seuls puisque Ignace Bérubé, le fils de Jeanne Savonnet, suivi l'exemple de sa mère en parrainant un Amérindien à Rivière-Ouelle, le 11 août 1707. À cette époque, on parrainait les petits indiens comme on parrainait les petits chinois au milieu du XXe siècle, avec la conviction de sauver leur âme.

AUX ORIGINES  
DE CETTE VOCATION MISSIONNAIRE

Il faut dire que Jeanne Savonnet et Noël Pelletier sont demeurés suffisamment longtemps sur l'Isle-aux-Oyes pour avoir été imprégnés des exhortations de Paul Dupuy, le seigneur des lieux. En effet, le mysticisme du seigneur Paul Dupuy pourrait bien être à l'origine de l'esprit missionnaire de nos ancêtres.

C'est dans les récits historiques de la Révérende Mère Jeanne-Françoise Juchereau de LaFerté (Mère de St-Ignace) du monastère des Hospitalières de Québec, qui était en l'occurrence la cousine germaine de la Comtesse de Saint-Laurent (Charlotte Françoise Juchereau de Saint-Denys) dont nous venons de parler, que nous trouvons le meilleur éclairage sur le mode de vie que le sieur Paul Dupuy avait instauré sur l'Isle-aux-Oyes. La Révérende Mère raconte :

*«...À l'époque du licenciement du régiment de Carignan-Salières, l'Isle-aux-Oies avait été acquise à titre de fief seigneurial par M. Paul Dupuy, officier dans ce régiment, et originaire de Notre-Dame-du-Pommier, près d'Arles. Aussitôt après son mariage en 1668 avec Demoiselle Jeanne Couillard, native de Québec, il alla s'établir dans son île où il attira un certain nombre de censitaires. La vie simple et rustique qu'il menait dans cette solitude rappelait les mœurs des pasteurs des anciens jours. Il se vit bientôt entouré d'une nombreuse famille qu'il forma de bonne heure aux vertus austères et chrétiennes qui font les fortes races. Le manoir de M. Dupuy offrait l'image d'un cloître bien réglé. Outre les prières du matin et du soir que l'on faisait en commun, les heures de travail étaient partagées par de saintes lectures et d'autres*

*pieux exercices auxquels M. Dupuy présidait lui-même. Il consacrait en outre plusieurs heures par jour à l'oraison. Cette vie édifiante avait fait une profonde et salutaire impression sur les familles qu'il avait groupées autour de lui et qui le vénéraient comme le patriarche de l'île.»*

La Révérende Mère de poursuivre: *« En l'absence des missionnaires qui ne visitaient que rarement ces parages M. Dupuy réunissait dans son manoir, les jours de dimanches et de fêtes, tous ses domestiques et les habitants de l'île, et leur faisait des exhortations avec un esprit de foi, une éloquence et une onction qui rappelaient les meilleurs prédicateurs...»*

Ce récit de la Mère de St-Ignace (1650-1723), on ne peut plus contemporaine de notre ancêtre Jeanne Savonnet (1650-1723), est éloquent sur la ferveur religieuse du sieur Paul Dupuy et de son époque. À n'en pas douter, Paul Dupuy était influent, non seulement parce qu'il était un officier réformé au prestigieux régiment de Carignan-Salières, par surcroît seigneur de la grosse Isle-aux-Oyes, mais aussi, et bien qu'il ait été laïc, par la vie quasiment monastique qu'il imposait aux insulaires.

Nul doute que son influence s'exerça sur la famille de Jean Soucy puisque Paul Dupuy fut parrain de Anne Soucy l'aînée de leur fille, alors Jeanne Couillard, sa femme, fut marraine de Pierre Soucy l'aîné de leur fils et ce, bien que Jean Soucy semble davantage avoir été le censitaire de Pierre Bécarré de Grandville, seigneur de la petite Isle-aux-Oyes et de l'Isle-aux-Grues. Mais ce dernier fut un seigneur absent qui avait résidence dans la Basse-Ville de Québec et qui continua de guerroyer en Acadie. En fait, le Sieur Paul Dupuy était pour ainsi dire le

gourou de l'archipel avec toute l'autorité seigneuriale et morale qu'il pouvait inspirer et exercer sur les insulaires. Le portrait qui vient à l'esprit en imaginant nos ancêtres et leurs compagnons est celui d'une petite communauté recluse et autarcique isolée sur une île au large de la Coste-du-Sud et suivant les préceptes du mystique Paul Dupuy, Sieur de Lislois.

On ne doute plus de l'influence de ce personnage de haute stature morale lorsqu'on sait que le marquis de Denonville qui gouvernait la Nouvelle-France depuis 1685, et M. de Champigny son intendant, appelèrent Paul Dupuy à Québec pour lui confier la charge de procureur du roi, charge qu'il occupa du 24 octobre 1686 au 1er juin 1695. Il se vit ensuite confier successivement la charge de lieutenant particulier de la Prévôté de Québec (1695-1710) et de lieutenant général de la Prévôté de Québec (1710-1713), charge qu'il conservera jusqu'à sa mort. Paul Dupuy fut inhumé dans la cathédrale de Québec et une place fut nommée en son nom dans la Haute-Ville (voir le plan inédit de Québec en page suivante). La sœur de St-Ignace résume bien l'étendue de son influence en Nouvelle-France lorsqu'à sa mort survenue le 20 décembre 1713 elle déclare : « *Sa perte fut un deuil général pour la colonie* ».

Si les parents de Marie Anne Soucy ont vécu dans un climat de grande dévotion religieuse sur l'Isle-aux-Oyes sous l'influence du seigneur Paul Dupuy, il en aura été de même des grands-parents de Charles Pelletier. En effet, le grand-père de Charles, Jean Pelletier (1627-1698) avait lui-même servi les Jésuites en qualité de « *donné* ». Faut-il se surprendre que Jean Pelletier soit allé rejoindre la petite communauté des insulaires de l'Isle-aux-Oyes à l'automne de 1675 ?

Pour quelle raison aurait-il quitté la seigneurie de Beauport déjà bien pourvue en commodités pour aller s'isoler sur une île au milieu du Saint-Laurent ? Aurait-il été inspiré par la vie pieuse de Paul Dupuy ? Quoiqu'il en soit, on ne s'étonne plus que Marie Anne et Charles soient devenus des « *donnés* ».

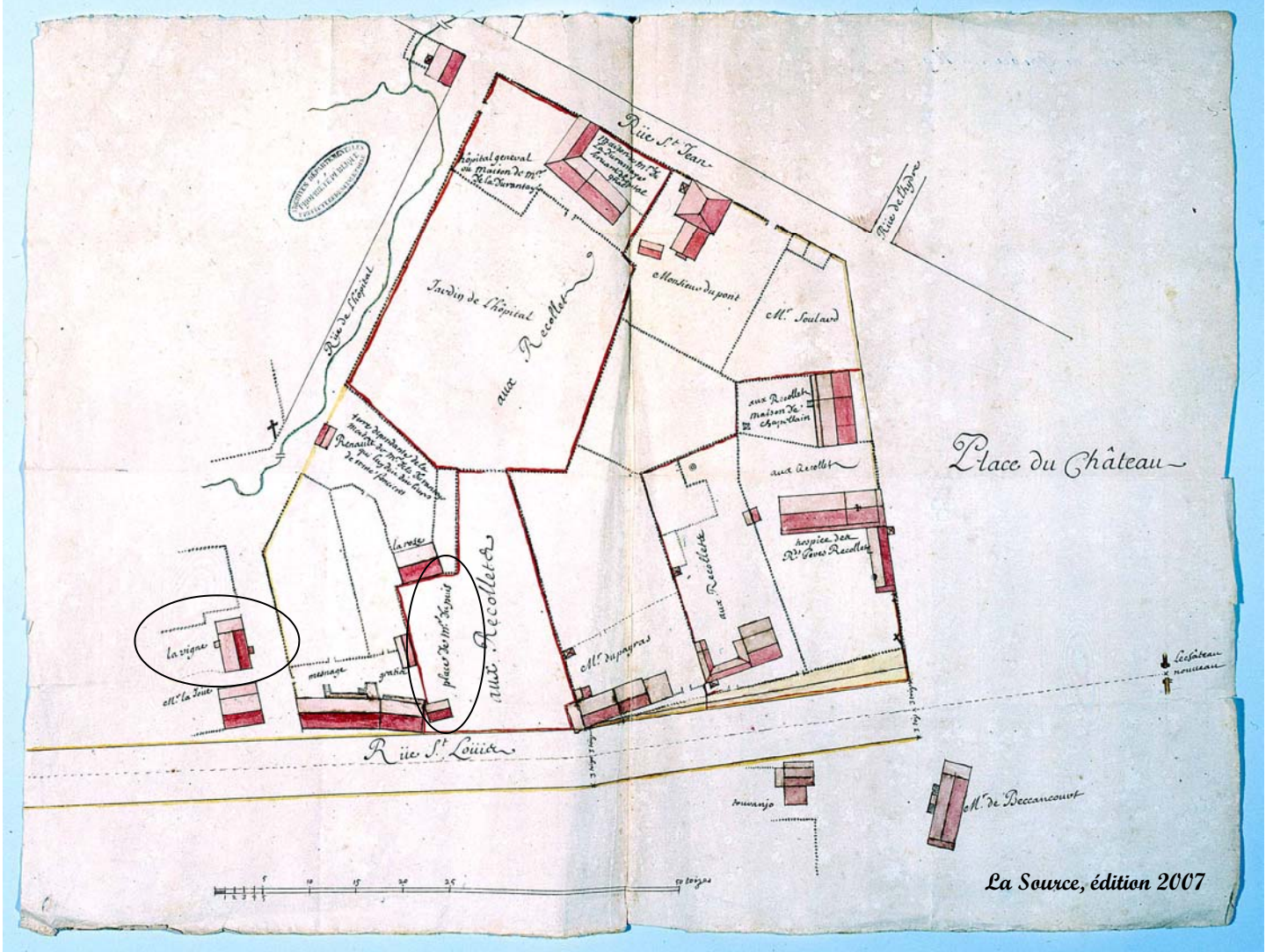
### LA MORT DE CHARLES PELLETIER LE 7 OCTOBRE 1713

L'année qui suivra son engagement au sieur de La Minottière, Charles Pelletier va décéder à Québec. Le décès survient le samedi 7 octobre de l'année 1713. Il était âgé de 34 ans. L'engagement à vie de Charles Pelletier à Pierre de Niort n'aura finalement duré qu'un an et demie. Son Maître ne lui survivra pas très longtemps car, selon René Jetté, Pierre de Niort est décédé entre le 27 juin 1713 et le 5 février 1716. Bien que les dates peuvent laisser à penser que Charles Pelletier et Pierre de Niort ont perdu la vie lors d'un même événement, il n'en est rien. En effet, nous avons relevé la présence de Pierre de Niort de La Minottière à l'occasion d'un baptême célébré dans la paroisse Notre-Dame-de-Foy, le 30 décembre 1713, soit 84 jours après le décès de Charles Pelletier. Le sieur de la Minottière devient alors le parrain de Marie Madeleine D'Amour, la fille de Charles D'Amour de Louvière et de Marie Anne Thibaudeau. Le grand-père de l'enfant était nul autre que Mathieu D'Amour des Chauffours, le seigneur de Matane, originaire de la paroisse Saint-Paul de Paris. En fait, les recherches nous ont appris que Pierre de Niort était décédé tragiquement à l'automne 1714. Nous verrons dans quelles circonstances Pierre de Niort aura perdu la vie, des circonstances qui nous laissent à penser que Jean Soucy aurait pu subir le même sort.

### LES OBSÈQUES EXTRAORDINAIRES DE CHARLES PELLETIER

Charles Pelletier fut inhumé le 8 octobre 1713 dans le cimetière de la paroisse Notre-Dame de Québec. Ses funérailles ont été célébrées par Gouvin Calvarin, chanoine en titre (1712-1722) de la cathédrale de Québec, accompagné de l'abbé Thomas Thiboult, confesseur des Religieuses de l'Hôtel-Dieu (1711-1714) et grand pénitencier du chapitre de la cathédrale de Québec (1713-1716). Les deux prêtres agrégés du Séminaire de Québec étaient accompagnés de Pierre Auclair Desnoyers qui sera ordonné par Mgr Saint-Vallier le lendemain des funérailles. Deux prêtres de haut rang rattachés au Chapitre de Québec et un diacre pour célébrer les funérailles de Charles Pelletier dans l'église cathédrale de Québec, voilà beaucoup d'honneurs pour un fils de cultivateur. On sera à même de mesurer l'ampleur du cérémonial lorsque le 21 décembre de la même année 1713, on procéda à Québec aux funérailles du sieur Paul Dupuis, écuyer et lieutenant particulier, lieutenant général de la Prévôté de Québec, autrefois seigneur de l'Isle-aux-Oyes. Le personnage est important, à tel point que le marquis Philippe de Rigaud de Vaudreuil, gouverneur général de la Nouvelle-France ainsi que son beau-frère le sieur Jean-Baptiste Couillard de l'Espinay, enseigne et procureur du roi de la Prévôté et Amirauté de Québec sont présents aux funérailles. Et bien que deux (2) des filles du sieur Paul Dupuis devinrent Augustines à l'Hôtel-Dieu de Québec et une autre entra chez les Ursulines, les funérailles de Paul Dupuis furent célébrées uniquement par le curé Thomas Thiboult. Comment peut-on alors expliquer autant de déférence à l'endroit de Charles Pelletier si ce n'est que ce dernier dut être fort estimé des Messieurs du Séminaire de

# HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE



## CARTE INÉDITE DE LA HAUTE-VILLE DE QUÉBEC AU TEMPS DE MARIE ANNE SOUCY

Cette carte vient d'être découverte dans les Archives de Seine et Oise en France. Elle montre la Haute-Ville de Québec entre la rue Saint-Jean et la rue Saint-Louis d'une part et comme il appert, depuis la rue d'Auteuil à l'ouest jusqu'à la côte de la Fabrique à l'Est. Bien que la carte ne porte pas de date, nous estimons qu'elle fut dessinée entre 1712 et 1715. C'est la ville de Québec telle que Marie Anne Soucy l'a connue au printemps de 1716 alors qu'elle demeurait encore sur la rue Notre-Dame. La datation peut être approximée à partir des recensements anciens de la ville de Québec. Pierre Gatien (Gassien) dit Tourangeau (1661-1728), maître couvreur d'ardoises et ramoneur, recensé dans la Haute-Ville en 1681 et en 1716, est décédé à l'Hôpital Général montré sur la carte le 4 février 1728 (carte ante. 1728). L'armurier et arquebusier Jean-Baptiste Soulard (1678-1723), habita Port-Royal (Acadie) depuis son mariage en 1710 jusqu'après septembre 1712, établi à Québec avant novembre 1714, recensé dans la Haute-Ville en 1716, décédé le 15 mai 1723 (carte ante. 1723 & post. 1712). Le charpentier Pierre Ménage (Mesnage) (1641-1715), recensé dans la Haute-Ville en 1681, est décédé à Québec le 16 avril 1715 (carte ante. 1715). Nicolas Dupont, sieur de Neuville (~1639-1716), membre du conseil souverain, cité au recensement de 1681, est décédé le 25 avril 1716 (carte ante. 1716). Le sieur Olivier Morel de la Durantaye (1640-1716), cité dans la Haute-Ville au recensement de 1681. Il est à noter que la Maison de Monsieur de la Durantaye servait d'Hôpital Général. Les historiens s'amuseront à préciser la date de cette carte à partir des nombreux indices. À l'examen de la carte, nous pourrions être tenté de penser que la maison La Vigne montrée au plan est celle de notre ancêtre Jean Soucy dit La Vigne. Mais cela eut été trop beau. Il s'agit en fait de la maison de Jean Levasseur dit Lavigne natif de la paroisse Saint-Leu-et-Saint-Gilles de Paris ici désignée «La Vigne». On notera la Place dédiée à Paul Dupuis, écuyer, premier seigneur de l'Isle-aux-Oyes et lieutenant général de la Prévôté de Québec décédé à Québec, le 20 décembre 1713.

Recherche: Alain L. Soucy (2007)

## HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

Québec. Charles Pelletier et son épouse, aussi bien que Pierre de Niort, devaient rendre de grands services au Séminaire de Québec. Comment expliquer autrement l'ampleur du déploiement ecclésiastique lors des funérailles de Charles ? Nous ne savons pas si Pierre, Charles et Marie Anne s'étaient par ailleurs donnés au Séminaire de Québec. Ce que nous savons toutefois, c'est que la destinée de Marie Anne sera dorénavant intimement liée à ceux qu'on appelait respectueusement les Supérieurs et Directeurs des Missions Étrangères.

Charles Pelletier laissa dans le deuil sa femme Marie Anne Soucy alors âgée de 38 ans et un fils unique, Joseph, âgé de 7 ans. La mort de Charles Pelletier vient assombrir des années déjà morbides pour la famille Pelletier. En effet, le père de Charles, Noël Pelletier (1654-1712) était décédé de l'année précédente, le 31 août 1712, son oncle René Pelletier était décédé du 13 janvier 1713 et Léon Roy rapporte que le frère de Charles, Noël Pelletier, était décédé depuis peu. Marie Anne se retrouve seule avec son fils et, ne l'oublions pas, avec son neveu Jean-Baptiste Soucy, dans la Basse-Ville de Québec.

### LES ANNÉES DIFFICILES

Les années 1710-1713 sont par ailleurs difficiles, les Anglais font peser sur toute la colonie une menace d'invasion. Port-Royal a déjà capitulé devant la flotte britannique le 13 octobre 1710. L'année suivante, on apprend que Québec était aussi dans la mire des Anglais lorsque la nouvelle se répand que sept navires de la flotte de l'amiral Hovenden Walker venaient de couler corps et biens sur la côte nord du golfe Saint-Laurent, le 13 octobre 1711. C'est aussi à cette même époque, entre le 9 novembre



**RUE NOTRE-DAME LONGEANT L'ÉGLISE NOTRE-DAME DES VICTOIRES  
C'EST LÀ, DANS LA BASSE-VILLE DE QUÉBEC, QUE MARIE ANNE SOUCY  
DEMEURAIT AU PRINTEMPS DE L'ANNÉE 1716.**

1710 et le 11 novembre 1711, que Guillaume Soucy, le frère de Marie Anne, va perdre la vie. C'est dans ce même contexte de guerre appréhendée que Pierre de Niort avait affrété une quai pour aller à Terre-Neuve. Une paix relative surviendra avec le traité d'Utrecht, le 11 avril 1713. Toutefois, la France a dû céder Terre-Neuve et la Baie d'Hudson à l'Angleterre. La Nouvelle-France se trouve désormais stratégiquement encerclée. C'est dans ce climat qui demeure incertain que survient le décès de Charles Pelletier tout juste six (6) mois après le traité.

### LIEUX DE RÉSIDENCE DE CHARLES ET DE MARIE ANNE DANS LA BASSE-VILLE DE QUÉBEC

Que va-t-il advenir de Marie Anne, de Joseph et de Jean-Baptiste ? Nous savons que la veuve est toujours à Québec d'après un inventaire après décès effectué le 4 avril 1716 « à la requête de Marie Anne Soucy veuve de feu Charles Pelletier demeurant en cette ville de Québec rue Notre-Dame... ».

Nous savons donc que Charles et Marie Anne demeuraient sur la rue Notre-Dame dans la Basse-Ville de Québec. Toutefois, le recensement de la ville de Québec qui fut effectué en octobre de cette même année 1716 fait aucune mention de la veuve et des orphelins. Mystère ! Où sont-ils ?

Qui plus est, pas un parent connu ne réside sur la rue Notre-Dame où ils auraient pu trouver domicile. Pas de parent mais Charles Macard (1656-1732), marchand et beau-frère de feu Pierre Bécard de Grandville et Jean-François Hazeur, un marchand bien connu de Pierre Soucy, le frère de Marie Anne. Ce dénommé Jean-François Hazeur avait obtenu le monopole exclusif des pêcheries à Rivière-Ouelle et Pierre Soucy qui s'adonnait à cette pêche lui fut obligé par ordonnance de l'Intendant jusqu'en l'année 1720. Mais Macard et Hazeur sont aussi des membres du conseil souverain et à ce titre, on peut douter qu'ils aient pris charge de Marie Anne. D'ailleurs elle ne figure pas dans aucune de ces maisons.



# HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

Les habitants de la rue Notre-Dame furent recensés « *Depuis la fin de la rue du Sault au Matelot jusqu'à l'Église de la Basse-Ville* », c'est-à-dire depuis le bas de la côte de la Montagne jusqu'à l'église Notre-Dame-des-Victoires. Comment pourrions-nous la retrouver si elle ne figurait pas dans le recensement. Marie Anne nous a néanmoins révélée son secret. Il suffit parfois de laisser l'ancêtre nous guider jusqu'à la découverte. Dans ce cas-ci, une main guidée par Marie Anne qui tire d'un rayonnage de ma bibliothèque un livre d'inventaire des greffes des notaires choisit par hasard, le numéro XIX d'une collection qui en compte XXVII, le livre qui s'ouvre ensuite par inadvertance à la page 523e et un regard qui se pose sur un bail apparemment sans intérêt, celui du boulanger Louis Boissy, enregistré au greffe de Louis Chambalon en date du 28 février 1716. Ce jour-là, le boulanger baille un emplacement situé sur la rue Notre-Dame dans la Basse-Ville de Québec auprès de Guillaume Gaillard et Louis Roüer de Villeray qui sont, avec le Révérend Père Luc Filiastre, un Récollet du couvent des Pères Récollets de la Haute-Ville de Québec, tous exécuteurs testamentaires de Pierre de Niort de la Minottière. Le boulanger loue «...un emplacement sur la rue Notre-Dame, joignant d'un côté à M. Cheron et de l'autre aux héritiers de feu Estienne Landron; devant la rue Notre-Dame, derrière, la rue Lamontagne...». Tous ces gens sont cités au recensement. Or, l'intérêt de ce document réside dans la mention suivante: «...Le dit emplacement appartenant à feu Pierre Deniort de la Minottière...». C'est dire que Pierre de Niort résidait sur la rue Notre-Dame. Et puisque Charles et Marie Anne étaient dévoués à son service, il est probable que le couple résidait au même endroit sur la rue Notre-Dame au bas de la Côte de la Montagne.



EXTRAIT DE LA CARTE DE LA NOUVELLE-FRANCE PAR J.-B. FRANQUELIN ~ 1708  
CETTE CARTE MONTRE PLAISANCE PRÈS DU GRAND BANC À TERRE-NEUVE  
OÙ PIERRE DE NIORT DE LA MINOTTIÈRE FAISAIT AFFAIRES. ON NOTERA AUSSI  
L'ISLE MINOTTE ET L'ISLE MICHAU PRÈS DU LIEU DU NAUFRAGE DU SAINT-JÉRÔME

Au lendemain du décès de Charles Pelletier à l'automne de 1713, Marie Anne continua de vivre sous la protection de Pierre de Niort. À l'automne de 1714, le sieur de la Minottière s'embarque pour la France à bord du navire le «*Saint-Jérôme*». La saison de navigation est avancée et la traversée sera périlleuse. Avant de s'embarquer, le protecteur de la veuve et de l'orphelin prend soin de rédiger un testament olographe avec ordonnance de dernières volontés en date du 7 novembre 1714 dans lequel il prend des mesures particulières pour le fils de Marie Anne. Au large de l'Acadie, à peine engagé dans la mer océane, la tragédie attend les passagers du «*Saint-Jérôme*». Le navire se dirige sur une barre de sable qui s'étire sur un haut-fond en travers de la voie maritime entre l'Acadie et l'Europe. L'île de Sable attend le navire qui sombre corps et biens. La nouvelle du naufrage du «*Saint-Jérôme*» parvient tardivement à Québec d'autant que le naufrage est survenu à l'automne avancé. L'inventaire après décès ne sera dressé que le 5 février 1716.

Le 28 février 1716, les exécuteurs testamentaires de la succession de Pierre de Niort louaient sa maison de la rue Notre-Dame à Louis Boissy forçant certainement Marie Anne à devoir quitter les lieux. Le vendredi 3 avril de la même année, les mêmes exécuteurs testamentaires relevaient Marie Anne Soucy de ses engagements entendu que Pierre de Niort avait laissé ni femme ni enfant et ils lui donnaient quittance en tout ce qui lui revenait du fait des accords passés avec Pierre de Niort. Dès lors, le samedi 4 avril 1716, Marie Anne est en mesure de commander l'inventaire de ses biens «... à cause de la communauté de biens qui a été entre elle et ledit feu Pelletier que comme mère et tutrice de Joseph-François Pelletier leur fils mineur par acte de la prévôté de cette ville en date du dernier mars dernier...». Ce weekend du 3 au 5 avril de l'année 1716 constitue une période charnière dans la vie de Marie Anne. Non seulement est-elle libérée de ses obligations et généreusement compensée, mais elle s'engage dans une toute nouvelle vie amoureuse.

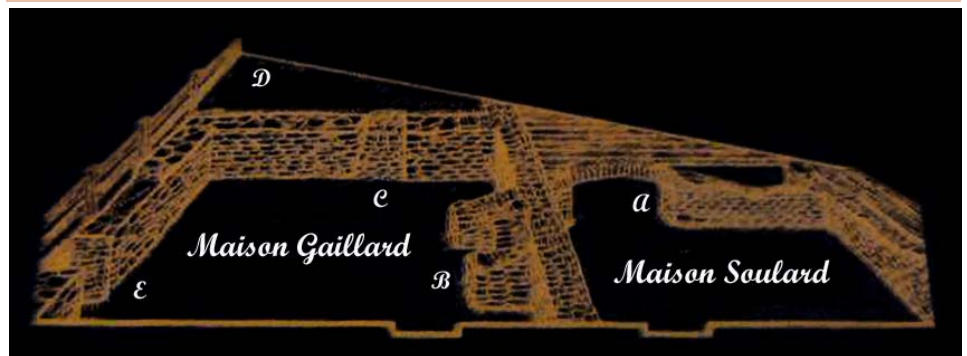
# HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

LA DEMEURE DE MARIE ANNE  
SUR LA RUE NOTRE-DAME

Sur la base des informations contenues dans le bail du boulanger Louis Boissy, nous nous sommes rendus sur la rue Notre-Dame au bas de la Côte de la Montagne où nous devons, selon le document d'Archives, découvrir une maison qui permette à la fois de tenir commerce avec pignon sur la rue Notre-Dame avec la possibilité, comme il est dit, par le derrière, d'avoir accès à la rue Lamontagne. Le bonheur aura été de découvrir qu'au temps de Marie Anne, trois maisons connues, dont il ne reste que les fondations, se trouvaient dans le bas de la côte. Il s'agit de la maison du notaire (1702-1728) Florent de La Cetière qui habitait encore les lieux en 1716 selon le recensement, celle de Guillaume Gaillard, membre du conseil souverain, qui occupe sa maison de colombage depuis 1694 et la maison mitoyenne, celle de Jean Soulard, orfèvre et armurier. Or, Jean Soulard louait sa maison à des marchands et tout porte à croire que c'est là que Pierre de Niort y tenait, semble-t-il, un magasin général. Cette découverte de dernière heure n'aura pas permis d'approfondir cette recherche qui, sans nul doute, n'a pas fini de révéler des perles de notre histoire familiale.



**MAISONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR ÉTÉ LA DEMEURE DE MARIE ANNE SOUCY MAIS C'EST DANS LA MAISON DU SIEUR JEAN SOULARD QUE CE DERNIER LOUAIT À DES MARCHANDS BOURGEOIS DE LA BASSE-VILLE DE QUÉBEC OÙ, SELON TOUTE VRAISEMBLANCE, PIERRE DE NIORT ET MARIE ANNE SOUCY HABITAIENT.**



**PLAN DES FONDATIONS DES MAISONS GAILLARD ET SOULARD SUR LA RUE NOTRE-DAME DANS LA BASSE-VILLE DE QUÉBEC,**

**A (MUR DE REFEND SUPPORTANT LES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX DES ÉTAGES SUPÉRIEURS), B (BASE DE CHEMINÉE VOÛTÉE), C (SOUPRAIL), D (COUR ARRIÈRE), E (PORTE DE COMMUNICATION AVEC LA MAISON VOISINE)**

D'après un inventaire après décès datant du 5 février 1716, Pierre de Niort tenait des marchandises de toutes sortes. On a retrouvé dans sa maison et dans son magasin, une douzaine de paires de ciseaux communs, huit paires de gros ciseaux de différentes grandeurs, de la toile neuve du pays, des boutons, des paires de bas fins et des paires de gants blancs pour homme, une douzaine de chemises de toile de Rouen, huit paires de manchettes de toile de batiste, des boutons, douze serviettes et six nappes de différentes toiles du pays, tout pour laisser à penser à une boutique de tailleur. Mais

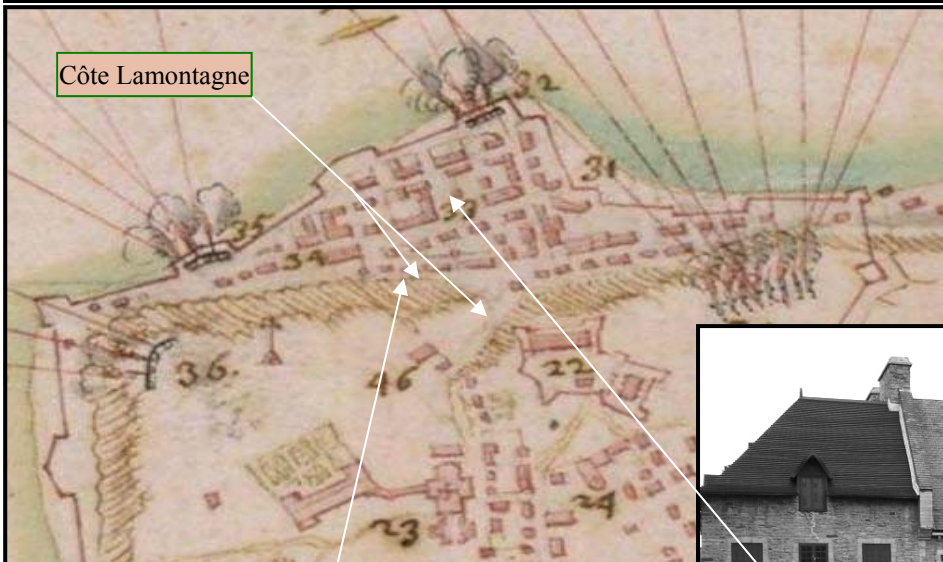
voilà qu'on découvre également quinze cent pierres à fusils dans un baril, neuf livres de plomb en grains, une demi barrique pleine de clous anglais pesant deux cent trente six livres, une demi barrique à moitié pleine d'huile de poisson, cinq cent cinquante livres de morue sèche un demi minot de sel...qui, ensemble, font davantage penser à un magasin général. Quoiqu'il en soit, nous savons que Marie Anne Soucy, veuve de défunt Charles Pelletier, comme il est dit, demeurait dans ladite maison et gérait les affaires dudit sieur de la Minottière.

## *À la française...*

Les tailleurs Étienne Blanchon dit Larose et Philippe Nepveu habitent ces lieux en 1667. Le marchand Jacques Loyer de la Tour y a aussi pignon sur rue; dans son magasin, il offre des vêtements tout faits, des tissus, des galons d'argent, des rubans de couleur, des boutons...

Six perruquiers différents s'installent à Place-Royale entre 1725 et 1760. Florent Michaud occupera la maison au coin de la rue Notre-Dame et de la côte de la Montagne durant plus de 20 ans.

# HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE



EXTRAIT DE LA CARTE DE VILLE-NEUVE, INGÉNIEUR DU ROY, DE 1690 MONTRANT L'EMBRION DE LA CÔTE DE LA MONTAGNE AVEC, EN CONTRE-BAS, LA RUE NOTRE-DAME CONDUISANT À LA PLACE ROYALE.



PLACE ROYALE DEPUIS LE PARVIS DE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES



PARC DE LA CETIÈRE ET RUE NOTRE-DAME

## *La Fresque des Québécois*

Cette fresque qui raconte 400 ans d'histoire de Québec se trouve sur le mur aveugle de la maison Soumande sur la rue Notre-Dame à proximité de la Place-Royale. Devant cette fresque et au pied de la côte Lamontagne s'étale le parc de la Cetière qui met en valeur les vestiges archéologiques d'un site où s'élevaient au temps de Marie Anne Soucy les maisons de Guillaume Gaillard, de Jean Soulard et de Florent de la Cetière. Voilà ce qui était le milieu de vie de Marie Anne Soucy au début du 17<sup>e</sup> siècle.



PARC DE LA CETIÈRE SITUÉ AU BOUT DE LA RUE NOTRE-DAME ET AU BAS DE LA CÔTE DE LA MONTAGNE OÙ SE TROUVENT LES VESTIGES DES MAISONS GUILLAUME GAILLARD, JEAN SOULARD ET FLORENT DE LA CETIÈRE

## HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

JOSEPH DE NIORT  
DE LA MINOTTIÈRE !

La condition de «donnés» du couple Pelletier-Soucy intrigue, non seulement pour des raisons d'anachronisme avec le XVIIIe siècle mais aussi parce que Charles et Marie Anne se sont donnés à un homme que les Archives consultées nous font découvrir non pas comme un mystique mais bien comme un trafiquant bourgeois. Alors comment concilier le don qu'ils ont fait de tout leurs biens et de leur personne pour entrer dans un univers en apparence des plus mercantiles ?

L'engagement de Charles Pelletier et de Marie Anne Soucy à Pierre de Niort est survenu le 11 mars 1712. Or, Charles Pelletier est décédé le 7 octobre 1713 alors que Pierre de Niort a péri en mer à l'automne 1714 «...sans avoir laissé ni femme ni enfant pour continuer d'exécuter la dite donation en sa place...». En somme Marie Anne se retrouve seule et si son engagement devient obsolète, les obligations de la succession du sieur de la Minottière demeurent entières envers la veuve Pelletier et son enfant. Voilà pourquoi, le 3 avril 1716, «...Marie Anne Soucy veuve de défunt Charles Pelletier tant en son nom que comme tutrice de Joseph pelletier leur fils mineur âgé de dix ans par acte expédié au siège de la prévôté de cette ville le trente un mars dernier...» se rend dans l'étude du notaire Louis Chambalon, à Québec «...après-midi le troisième jour d'avril mil sept cent seize en présence du sieur David Pauperet marchand chapelier et m<sup>e</sup> Jean-baptiste de Saline huissier à la prévôté...» de Québec pour obtenir compensations sur tout ce qui lui est dû du fait des accords du 11 mars 1712 et des volontés testamentaires du sieur de Niort du 7 novembre 1714. Les exécuteurs testamentaires de Pierre de

Niort furent présents, à savoir: «...le révérend père Luc Filiaste religieux récollet au couvent des révérends pères récollets de cette ville, monsieur m<sup>e</sup> Guillaume Gaillard seigneur de l'île et comté Saint-Laurent conseiller du roi au conseil supérieur de ce pays et monsieur m<sup>e</sup> Louis Rouer écuyer seigneur d'Artigny et de Villeray faisant par ordre de sa majesté la fonction de lieutenant particulier aux sièges de la prévôté et amirauté de cette dite ville...». La succession de Pierre de Niort est bien représentée et Marie Anne ne sera pas laissée dans la misère. En fait, pourrions-nous dire, Marie Anne sera très bien traitée car telle fut la volonté de Pierre de Niort tant à son endroit qu'à l'endroit de son fils Joseph. Et c'est là justement qu'on est amené à se questionner sur la paternité du petit Joseph.

Lors des engagements de 1712, le sieur de la Minottière s'était engagé à «...les traiter honnêtement et de les nourrir, loger, blanchir et entretenir tant sains que malades le reste de leurs jours et leur dit fils mineur jusqu'à l'âge de dix-huit ans après lesquels accomplis de lui laisser tous ses habits, linges et hardes à son usage et de lui bailler et payer la somme de trois cent livres lorsqu'il serait marié ou en âge de majorité...». Le père de l'enfant n'aurait pas fait mieux pour garantir le bien-être matériel du petit Joseph et je vous fais grâce des garanties spirituelles rattachées aux accords. En fait, Joseph était-il le fils naturel de Pierre de Niort de la Minottière ? Les arrangements de 1712 ne seraient-ils pas une manière élégante mais par ailleurs responsable de la part du sieur de la Minottière de reconnaître et d'assumer la paternité d'un enfant naturel tout en sauvant la réputation d'un honnête marchand bourgeois de Québec ?

Les engagements de 1712 présentent toutes les apparences d'un arrangement honnête avec compensation pour les intimés, tant pour Joseph et pour Marie Anne que pour Charles. Par ailleurs, Pierre de Niort se garantissait la garde de l'enfant car il avait prévu que «...leur dit enfant travaillera...au profit du dit sieur de la Minottière jusqu'au dit temps qu'il ait atteint le dit âge de dix-huit ans...». Il se garantissait de la même manière et par la même occasion la proximité de la mère de l'enfant. Il n'eut pas été possible de formuler de manière plus élégante de tels arrangements dans de telles circonstances.

Pierre de Niort avait même prévu qu'en cas que le dit sieur de la Minottière vienne à décéder laissant une femme, sa dite femme sera tenue d'entretenir ces présentes. De toute évidence, Pierre de Niort avait à cœur d'élever cet enfant et il en avait obligé ses éventuels héritiers en ces termes: « le dit sieur de La Minottière promet et s'oblige pour lui, ses hoirs et ayans cause de loger, garder, nourrir, entretenir, chauffer et blanchir les dits Pelletier et Soucy sa dite femme arrogés pendant toute leur vie et au dernier vivant d'eux tant sains que malades en quelque infirmité qu'il plaira à Dieu les réduire...»

Soucieux de ce qui pourrait arriver à l'enfant advenant qu'il (Pierre de Niort) décède avant que l'enfant ait atteint l'âge de la majorité et qu'advenant que sa future femme se marie et que son futur mari maltraite l'enfant, Pierre de Niort avait prévu la clause de retrait avec compensation qui suit: «...en cas que la dite femme du dit sieur de La Minottière vint à se remarier et prendre un mari qui maltraite d'avantage les dits Pelletier et sa femme qu'ils n'avaient été auparavant inexcusable par les clauses ci-dessus

*selon leur forme et teneur, il sera libre à la dite Soucy et Pelletier son mari de le quitter et lui sa dite femme tenus en cas de leur donner aussi une pension pour les faire vivre et subsister...suivant toutes les charges ci-devant mentionnées...». Pierre de Niort avait même étendu les obligations à ses futurs enfants advenant le décès de sa future épouse:*

*«...et la dite demoiselle son épouse venait aussi à décéder en cas que leurs enfants ne puissent ou ne veulent exécuter ces présentes il sera taxé en ce cas une pension honnête et capable de faire subsister les dits Pelletier et sa dite femme, de les entretenir et de faire prier Dieu au désir des présentes...»*. On le voit, Pierre de Niort prend tous les moyens pour assurer tous les besoins de l'enfant et ce, jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de dix-huit (18) ans. Il s'oblige même à ajouter telles clauses à un futur contrat de mariage pour garantir l'exécution des conditions rattachées à la donation.

La bienveillance que porte Pierre de Niort à l'endroit de Joseph va bien au-delà de ses engagements à le loger, garder, nourrir, entretenir, chauffer et blanchir. Pierre de Niort avait un frère, Louis de Niort, de deux ans et demie son aîné, avec lequel il semble avoir perdu contact. Or, dans l'éventualité où son frère Louis soit décédé, Pierre de Niort accordera une dote *«...que le dit sieur de la Minottière fait à son dit fils au cas seulement qu'il soit prêtre ou religieux...»*. Le notaire, contre toute apparence, voulait ici parler dudit fils de Marie Anne. On ajoute que *«...l'intention du dit sieur de la Minottière eu qu'au susdit cas que son dit frère soit décédé le dit Pelletier mineur soit préféré pour le dot à ses autres parents...»*. Que dire de plus sinon qu'il s'agit là d'une lecture entre les lignes et qu'il revient à chacun de forger sa propre opinion.

QUITTANCE DE MARIE ANNE SOUCY  
QUÉBEC, LE 3 AVRIL 1716

Pierre de Niort avait pris toutes les mesures nécessaires pour assurer les besoins essentiels de Joseph advenant son décès. À cet égard, il est intéressant de souligner qu'un Père Récollet, le Révérend Luc Filiastre, fut appelé à exécuter les dernières volontés de Pierre de Niort. Était-il gardien d'un secret obtenu en confession de Pierre de Niort ? Avait-il été justement nommé exécuteur testamentaire aux fins de faire valoir ses dernières volontés à l'égard de l'orphelin ? Pierre de Niort semble s'être assuré que ses obligations morales soient respectées après sa mort. Ce qui est sûr, c'est que Marie Anne et Joseph seront très bien traités par les exécuteurs testamentaires.

Le 3 avril 1716, *«...Le révérend père Luc Filiastre religieux récollet au couvent des révérends pères récollets de cette ville, monsieur m<sup>e</sup> Guillaume Gaillard seigneur de l'île et comté Saint-Laurent conseiller du roi au conseil supérieur de ce pays et monsieur m<sup>e</sup> Louis Rouer écuyer seigneur d'Artigny et de Villeray faisant par ordre de sa majesté la fonction de lieutenant particulier aux sièges de la prévôté et amirauté de cette dite ville...»* tous exécuteurs testamentaires de défunt Pierre de Niort de la Minottière, rencontre Marie Anne Soucy dans l'étude du notaire royal Louis Chambalon. La raison avouée est *«... pour éviter les contestations dans lesquelles ils pourraient entrer pour raison de la donation que le dit Pelletier et sa femme ont faite au dit feu sieur de La Minottière des biens meubles, bestiaux et effets mobilières et immeubles en héritage qui leur pouvaient appartenir et de leur personne pour le reste de leur vie...»*. C'est que Marie Anne et Charles s'étaient dé-

pouillés de tous leurs biens, tant les meubles, les bestiaux, les valeurs en numéraires que les immeubles qu'ils avaient d'alors comme de ceux qu'ils pourraient acquérir de futur par héritage et ce en plus du don de leur personne et de leurs services leur vie durant en échange d'être pris en charge par le sieur de Niort. Dès lors qu'ils avaient tout donné et que le sieur de Niort était décédé sans laissé ni femme ni enfant pour assurer la continuité de ses obligations, l'engagement de Marie Anne devenait obsolète et nécessitait compensations honnêtes qui furent convenues comme suit:

*«...le dit révérend père Luc et mes dits sieurs Gaillard et D'artigny et dits noms ont payé ce jourd'hui comptant à la dite Soucy et dit nom la somme de cinq mil trois cent livres; savoir celle de trois mil cinq cent livres à laquelle elle a composé tant pour les biens meubles et immeubles qu'ils ont emporté en la maison du dit sieur de La Minottière que pour toutes les autres actions et prétentions qu'elle pourrait avoir et prétendre à l'encontre de la succession du dit feu sieur de La Minottière en vertu de la dite donation en quelque sorte et manière que ce soit, outre ses habits, linges et hardes à son usage d'une part et celle de dix-huit cent livres à laquelle elle a aussi composé tant pour la nourriture, pension et entretien de son fils jusqu'à l'âge de dix-huit ans que pour la somme de trois cent livres que le dit sieur de la Minottière s'était obligé de lui payer lorsqu'il serait majeur ou marié; en outre ce aussi ses habits, linges et hardes à son usage et son lit; desquelles sommes de trois mil cinq cent livres et de dix-huit cent livres faisant ensemble la dite somme de cinq mil trois cent livres, ensemble les habits, linges et hardes et lits de la dite Pelletier et son fils...»*

# HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

En résumé, Marie Anne a reçu une première somme de 3 500 Livres en guise de remboursement des biens meubles et immeubles qu'elle et son mari avaient emportés dans la maison de Pierre de Niort incluant la valeur des services qu'elle et son mari avaient pu rendre depuis plus d'une année qu'ils étaient au service du sieur de Niort avant les accords du 11 mars 1712 et jusqu'au jour de la quittance. De plus, elle a reçu la somme de 1 500 Livres pour subvenir aux besoins de Joseph jusqu'à l'âge de 18 ans et ce, en plus d'une somme de 300 Livres que le sieur de la Minottière s'était obligé à payer à Joseph à sa majorité ou lors de son mariage selon la première éventualité. En outre, Marie Anne et Joseph conservent tous leurs habits, linges et hardes ainsi que leur lit en propre. Nous savons que la couchette de bois de merisier de Marie Anne avec sa ferraille valait 30 Livres alors que le vieux lit d'enfant avec son traversin, son oreiller en toile de melin, ses deux couvertes de deux pointes et sa vieille paillasse valaient 40 Livres. En somme, Marie Anne obtient des exécuteurs testamentaires la rondelette somme de 5 000 Livres en sus de ses effets personnels et de la dote de 300 Livres réservée à son fils. Il s'agit pour l'époque d'une fortune. On se souviendra que la valeur des biens accumulés par Jeanne Savonnet d'après l'inventaire du 16 octobre 1721, n'était que de 194 Livres et 90 deniers (*Réf: La Source, édition spéciale—Août 2004, p. 74 à 77*). La fortune de Marie Anne est plus de 25 fois celle de sa mère. C'est dire le potentiel d'enrichissement qu'offrait la Nouvelle-France par rapport à la misère que connaissaient nos ancêtres venus de France. Encore faut-il ajouter que Marie Anne avait tout juste 41 ans. Elle connaîtra deux autres mariages et elle recevra de plus des rentes jusqu'à la fin de ses jours.

## LE POUVOIR D'ACHAT DE MARIE ANNE SOUCY AU PRINTEMPS 1716

Nous sommes en mesure d'apprécier la fortune de Marie Anne Soucy et de déterminer de manière fort juste le pouvoir d'achat que lui conférait cette somme de 5 000 Livres reçue le 3 avril 1716. Nous présentons ci-dessous une liste d'objets de la vie courante qu'affectionnaient Marie Anne et Joseph et dont la valeur correspondait au cinquième de sa fortune.

## NOS ANCÊTRES LIBERTINS

Admettons que Joseph eu été le fils de Pierre de Niort. C'est aussi admettre qu'il y aurait eu beaucoup de libertinage dans la première génération de nos ancêtres canadiens car si Marie Anne a eu un enfant naturel, nous savons qu'il en a été de même de sa sœur aînée Anne Soucy et de son frère Guillaume Soucy. On peut penser que nos ancêtres suscitaient tous les désirs, mêmes interdits, tout en étant trop ardents pour rester vertueux.

## COÛT DE LA VIE À QUÉBEC AU PRINTEMPS 1716

QTÉS	DESCRIPTION	VALEUR LIVRES
<b>ARTICLES POUR MARIE ANNE</b>		
1	Manteau d'Écosse, jupe d'estamet et jupon Anglais	150
1	Douzaine de chemise de toile pour femme	100
1	Douzaine de coiffe de mousseline	50
1	Douzaine de grosse coiffe	36
2	Paire de soulier neuf pour femme	35
6	Paire de bas pour femme	48
6	Mouchoirs de soie	72
1	Robe de chambre de flanelle et tablier d'indienne	80
12	Mouchoirs de poche de toile	12
1	Paire de boucles d'argent	25
<b>ARTICLES POUR JOSEPH</b>		
2	Paire de soulier	16
2	Capot et veste de mazamet pour Joseph	120
1	Douzaine de chemise de toile pour garçon	60
2	Chapeau pour garçon	40
6	Cravate pour garçon	36
1	Demi-douzaine de paire de bas pour garçon	50
<b>ARTICLES POUR LA MAISON</b>		
2	Petite marmite	40
4	Cuillère d'étain	6
6	Livre de savon	24
<b>TOTAL</b>		<b>1000</b>

# HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

INVENTAIRE APRÈS DÉCÈS  
DES BIENS DE CHARLES PELLETIER  
ET DE MARIE ANNE SOUCY  
DU 4 AVRIL 1716

Le lendemain des accords du 3 avril 1716 portant quittance passés devant le notaire Louis Chambalon de Québec, Marie Anne commande au notaire royal Jacques Barbel de la prévôté de Québec d'effectuer l'inventaire des biens en sa possession. Aussi, à sept heures du matin, le 4 avril 1716, le notaire Barbel se rend sur la rue Notre-Dame dans la demeure de feu Charles Pelletier pour procéder à l'inventaire. Il déclare :

« j'ai Jacques Barbel notaire royal en la prévôté de Québec soussigné y résidant me suis exprès transporté en la maison et domicile ou de son vivant faisait sa demeure et résidence le dit feu Pelletier pour faire inventaire et description de tous et chacun les biens meubles et immeubles et titres et papiers dépendants de la communauté du dit feu Pelletier et la dite Soucy lesquels nous ont été montrés, indiqués et présentés par la dite veuve après serment par elle fait en la manière accoutumée de représenter, enseigner et indiquer tous et chacun les dits biens meubles et immeubles sans en cacher ni détourner aucun ».

## MONNAIES DE CARTE

On découvre que Marie Anne est riche de monnaies de cartes.

« Dans un petit sac argent s'est trouvé  
Cinq cartes de cent livres pièce  
Six de cinquante livres pièce  
Un idem de quarante livres  
Soixante et deux idem idem de vingt livres  
Soixante et treize idem de douze livres  
Treize idem de six livres  
Trois idem de quatre livres  
Vingt-trois cartes de dix sols  
Dix-neuf cartes de vingt sols... »

L'ensemble de ces 205 cartes totalise en numéraire une valeur marchande de 3 076 Livres et 10 Sols.

EXTRAIT DE L'ACTE D'INVENTAIRE APRÈS DÉCÈS DE CHARLES PELLETIER  
GREFFE DE JACQUES BARBEL, NOTAIRE ROYAL EN LA PRÉVÔTÉ DE QUÉBEC  
PASSÉ DANS LA MAISON DE MARIE ANNE SOUCY, LE 4 AVRIL 1716

Les signatures sont celles du sieur Romain Dolbec (1685-1760) subrogé tuteur de Joseph Pelletier, enfant mineur de Marie Anne Soucy, du sieur Pierre Normandin dit Sauvage marchand bourgeois de la Basse-Ville de Québec, du sieur Jean-Claude Loüet originaire de Rouen en Normandie, écrivain de la marine, du sieur Jean Baptiste Coignet (signe Congnet) (1676-1728) huissier au Conseil supérieur de la Nouvelle-France et du sieur Jacques Barbel, notaire royal en la prévôté de Québec.

BILLET PAYABLE AU PORTEUR

MARIE ANNE SOUCY, LA COQUETTE

Outre la monnaie de carte, Marie Anne possédait un billet de grande valeur payable à la liquidation de la succession de Pierre de Niort de la Minottière. Ce billet portait la valeur de 2 022 Livres Tournois. Le notaire Barbel décrit ce billet de la manière suivante: «...Un billet sous la signature privée de monsieur gaillard con<sup>er</sup> (conseiller) au conseil supérieur de ce pays en date du jour dhier de la somme de deux mil vingt deux livres quil promet payer à ladite veuve à lacquit de la succession du feu sieur de la minottière suivant et au désir de l'accord passé entre mon dit sieur gaillard, mons<sup>r</sup> Dartigny et le R<sup>d</sup> (révérend) P. (père) Luc recollet executeur testamentaire du dit S<sup>r</sup> de la minottière passé devant maître Chambalon not<sup>re</sup> (notaire) Royal ledit jour d'hier... »

La monnaie de carte et le billet totalisent 5 098 Livres et 10 Sols. On retrouve donc les 5 000 Livres accordés la veille à Marie Anne et plus.

L'inventaire après décès de Charles Pelletier nous fait découvrir la condition matérielle de Marie Anne Soucy mais bien plus, il permet de nous figurer notre ancêtre Marie Anne Soucy à travers la coquetterie de sa tenue vestimentaire et celle de son fils Joseph. Marie Anne possédait trois douzaines de chemises de différentes toiles, deux douzaines de coiffes de mousseline, un fichu de soie, un mouchoir de soie et deux de mousseline, deux paires de souliers neufs, deux ceintures avec boucle d'argent et une paire de petites boucles d'argent. Elle portait des manteaux de mignonette et d'estamet, des jupes d'estamet et de camelot et des jupons anglais et de calmande. Son fils porte cravate et chapeau et sa garde-robe compte quinze chemises de différentes toiles. Marie Anne est assurément une citadine, une fille du monde qui côtoie la classe bourgeoise de Québec. Son engagement à Pierre de Niort sieur de la Minottière n'est sûrement pas étranger à son ascension sociale et à son enrichissement.



LA PLACE ROYALE DANS LA BASSE-VILLE DE QUÉBEC

BIOGRAPHIE DE MARIE ANNE SOUCY  
À SUIVRE DANS LA SOURCE—2008

NOTES

REMERCIEMENTS

Nous vous avons raconté la première tranche de la vie bien remplie de Marie Anne Soucy. Au printemps de 1716, Marie Anne est à Québec, veuve de son premier mari et en deuil de son maître Pierre de Niort de la Minottière. En ce samedi 4 avril 1716, notre coquette et fortunée Marie Anne déambule sur la Place Royale tenant son fils par la main. Elle se rend à l'église Notre-Dame-des-Victoires pour obtenir la grâce d'une vie heureuse. Marie Anne est courageuse, demain est un autre jour. En ce dimanche du 5 avril 1716, une semaine avant Pâques, Marie Anne va se fiancer et s'engager dans une nouvelle vie.

Alain L. Soucy

(1) Le PRDH désigne à tort le père et l'enfant sous le patronyme Migner du fait que le nom de famille «Migner» est inscrit en marge alors que dans l'acte, le nom disparaît dans la reliure. Cette erreur rappelle pareille erreur à l'origine de la fausse appellation «Sauvenier» longtemps attribuée à notre ancêtre maternelle Jeanne Savonnet.

(2) Le PRDH fait encore deux (2) mentions d'une Marie Anne Soucy qui est nulle autre que Anne Soucy, la belle-mère de Charles Saucier qui a épousé en troisièmes noces Marie Françoise Lebel.

Nous tenons à souligner la précieuse collaboration de Hervé Voyer dans le support technique qu'il a apporté à l'auteur de cette biographie d'ancêtre en réalisant l'indispensable recherche dans nos Archives et la difficile transcription de plusieurs actes tirés des greffes des notaires Michel Lepailleur de LaFerté, Florent de Lacetière, Louis Chambalon, Jacques Barbel et Estienne Janneau. Hervé a fait une lecture patiente et professionnelle mot par mot des actes, parvenant avec assurance à décrypter les formulations les plus difficiles des notaires. Sans son dévouement bénévole, la biographie de Marie Anne Soucy n'aurait pas pu être approfondie dans les détails les plus savoureux de la vie courante et passionnante de notre ancêtre.



# HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

## LES RELATIONS COLLATÉRALES DE NOS ANCÊTRES SOUCY (PAR Alain L. SOUCY)

Au temps jadis comme au temps présent, les individus maintenaient des rapports avec des apparentés en ligne directe, ascendants et descendants, mais aussi avec des apparentés en lignes collatérales issus des alliances avec des familles de noms étrangers. Si les premiers sont relativement faciles à identifier du fait qu'ils partagent le même patronyme que nous ou les patronymes familiers du côté maternel, les autres dont le patronyme est étranger à notre famille pose problème au chercheur de notre temps. Ces alliés étrangers qui sont tombés dans les oubliettes du temps n'en demeurent pas moins des acteurs importants dans les événements qui ont marqué la vie de nos ancêtres. Ainsi, les uns étaient témoins à un mariage, parfois même signataires, alors que les nôtres ne savaient ni lire ni signer, les autres, intervenants à tout genre de contrat, protecteurs et aidants auprès des ancêtres et accompagnateurs au jour de l'enterrement. Il est donc important de pouvoir reconnaître ces contemporains de nos ancêtres ayant toutes les apparences d'un étranger, et qui souvent étaient plus proches d'eux que leurs proches parents. Pour toutes les personnes qui effectuent des recherches sur nos ancêtres Français, nous avons élaboré un diagramme qui montre les relations collatérales de nos premiers ancêtres Français. Ce diagramme permet de reconnaître les principaux membres des familles alliées de près et de loin à nos ancêtres du XVIIe siècle. Ces familles alliées à la nôtre descendent principalement de René Ouellet, Jean Migneault dit Châtillon, Nicolas Lebel, Noël Langlois, Jean Pelletier, André Mignier dit Lagacé, Guillaume Lizot, Damien Bérubé et François Miville dit Le Suisse.

## LES RELATIONS COLLATÉRALES DE JEANNE SAVONNET

Jeanne Savonnet était en relation collatérale avec le clan des Langlois, des Pelletier et des Lemieux parce qu'elle avait épousé François Miville dit Le Suisse, veuf de Marie Langlois qui était la fille de l'ancêtre Noël Langlois et de Françoise Grenier. Guillaume Lemieux qui avait épousé Élisabeth Langlois, et Jean Pelletier qui avait épousé Anne Langlois, étaient donc les oncles maternels des orphelins mineurs de Marie Langlois qui avaient été placés sous la garde de Jeanne Savonnet au lendemain de son mariage avec François Miville, le 7 novembre 1692. Il convient de mentionner que Jeanne Savonnet entretenait déjà de bons rapports avec Guillaume Lemieux, Noël Langlois et Jean Pelletier puisque tout ce beau monde habitait sur l'Isle-aux-Grues au moment où Jeanne Savonnet est devenue veuve de Jean Soucy. Tous trois sont d'ailleurs les témoins cités au mariage de Jeanne Savonnet le 22 août 1679. Puisque cette bonne relation existait bien avant 1692, on peut penser que Guillaume Lemieux et Jean Pelletier, tous deux beaux-frères de François Miville, auraient fort bien pu introduire ce dernier auprès de la veuve de Damien Bérubé.

## LES RELATIONS COLLATÉRALES DE MARIE ANNE SOUCY

Marie Anne Soucy qui avait épousé Charles Pelletier, fils de Noël Pelletier et de Marie Madeleine Migneault, était entrée de pleins pieds dans le clan des Pelletier et par ricochet dans le clan des Mignier par André Mignier (fils) dit Lagacé qui était l'oncle paternel de son mari, dans le clan des Migneault par Marie Madeleine Migneault qui était sa belle-mère, dans le clan des Lizot par Guillaume Lizot qui était l'oncle paternel de son mari

par alliance avec Anne Pelletier et dans le clan des Ouellet par Marie Thérèse Ouellet qui était la tante paternelle de son mari.

## LES RELATIONS COLLATÉRALES DE ANNE SOUCY

D'autre part, par son mariage avec Jean Lebel, Anne Soucy (ne pas confondre avec sa sœur Marie Anne Soucy), et derrière elle toute sa famille, était entrée dans le clan des Ouellet via sa belle-sœur Marie Angélique Lebel qui avait épousé Mathurin Ouellet. L'alliance avec la famille Ouellet était d'autant plus forte que le demi-frère utérin de Anne Soucy, Ignace Bérubé, avait épousé Angélique Marguerite Ouellet, la fille de René Ouellet et de sa première épouse Anne Rivet. Dès lors, les relations collatérales s'étendaient au clan des Pelletier et des Lizot via Marie Thérèse, Sébastien et Grégoire Ouellet.

## APPLICATION DU DIAGRAMME AU CONTRAT DE MARIAGE DE M. ANNE SOUCY & C. PELLETIER DU 23 NOVEMBRE 1701

Le diagramme des relations collatérales permet de reconnaître les liens de parenté qui unissaient tous les intervenants au contrat de mariage sous seing privé passé entre Marie Anne Soucy et Charles Pelletier devant le notaire Michel Jenouseau, le 23 novembre 1701. Tous les témoins et signataires mentionnés à l'acte sont, comme il est écrit «...leurs parens et amis pour ce assemblés...» .

On mentionne tout d'abord que l'acte a été «...faict et passé au logis du dit noël peltier...» qui est ici nul autre que le père de Charles Pelletier. Dans le diagramme, Noël Pelletier est montré comme le descendant de l'ancêtre Jean Pelletier et de son épouse canadienne Anne Langlois. La grand-

# HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

mère paternelle de Charles Pelletier va d'ailleurs décéder peu de temps après la signature de la convention de mariage, le 16 mars 1704. Les promesses de mariage ont lieu disions-nous dans la maison de Noël Pelletier qui était située dans la Grande Anse. Marie Madeleine Migneault, la mère de Charles, témoin citée, est montrée liée à son mari par un trait dans le diagramme. Le clan des Pelletier en raison de ses relations partagées entre le clan des Langlois et des Lizot d'une part et le clan des Soucy, des Migneault et des Ouellet d'autre part, s'inscrit au cœur du diagramme. La mère de Marie Anne Soucy, Jeanne Savonnet dont la présence est attestée accompagne sa fille cadette dans la maison des Pelletier. Jeanne est dite «...femme de françois miville habitans de la Rivière houëlle auparavant veufve en première nopces de deffuns Jean Soucy mere de lad<sup>e</sup> marie anne Soucy...».

Au XVII<sup>e</sup> siècle, le clan des Soucy entretient des relations par familles interposées avec le clan des grandes familles que sont les Migneault, Ouellet, Lizot et Langlois. Ces alliances par familles interposées sont assurées par les Lebel, les Bérubé et les Pelletier. Outre les parents vivants et décédés cités au contrat de mariage, le notaire Jenouseau signale la présence de plusieurs parents et amis des dits futurs époux parmi lesquels on note les signataires suivants dont les liens de parenté directe et indirecte sont montrés dans le diagramme :

- **René Ouellet**

Oncle de Charles Pelletier du côté maternel par le fait qu'il a épousé Marie Thérèse Migneault en secondes noces, la sœur de Marie Madeleine Migneault qui était la mère de Charles Pelletier;

- **André Mignier dit Lagacé (fils)**

Oncle de Charles Pelletier du côté paternel par le fait de son mariage avec Marie Charlotte Pelletier la sœur de Noël Pelletier ;

- **Guillaume Pelletier**

Propre frère de Charles Pelletier tel que confirmé par pareille signature inscrite au contrat de mariage déposé au minutier du notaire Le Pailleur de la prévôté de Québec, le 27 mars 1702 ;

- **Jean Pelletier (Jean-François)**

Propre frère de Charles Pelletier par défaut entendu que son grand-père du même nom dit Le Gobloteur était décédé depuis le 24 février 1698. En outre, Guillaume et Jean-François, qui n'étaient pas encore mariés, vivaient dans la maison de leur père où se tenait l'assemblée.

- **Nicolas (-Claude) Lizot**

Cousin germain de Charles Pelletier du fait qu'il était le fils de Guillaume Lizot et d'Anne Pelletier, cette dernière étant la sœur de Noël Pelletier et par conséquent la tante de Charles Pelletier;

- **Noël Lizot**

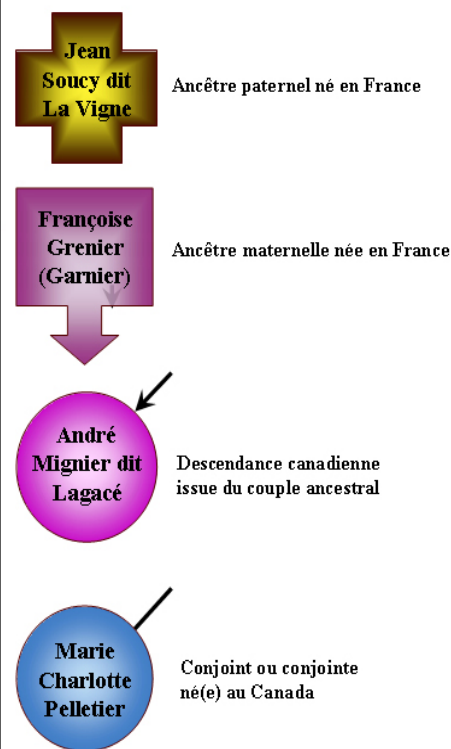
Cousin germain de Charles Pelletier du fait qu'il était le fils de Guillaume Lizot et d'Anne Pelletier, cette dernière étant la sœur de Noël Pelletier et par conséquent la tante de Charles Pelletier. Nicolas et Noël Lizot et Charles Pelletier ont en commun les mêmes grands-parents, Jean Pelletier et Anne Langlois ce qui fait d'eux des cousins germains;

*P.S.: La publication de la Source en noir et blanc enlève la dimension couleur du diagramme qui mettait en relief l'appartenance des membres aux différentes familles.*

## LECTURE DU DIAGRAMME

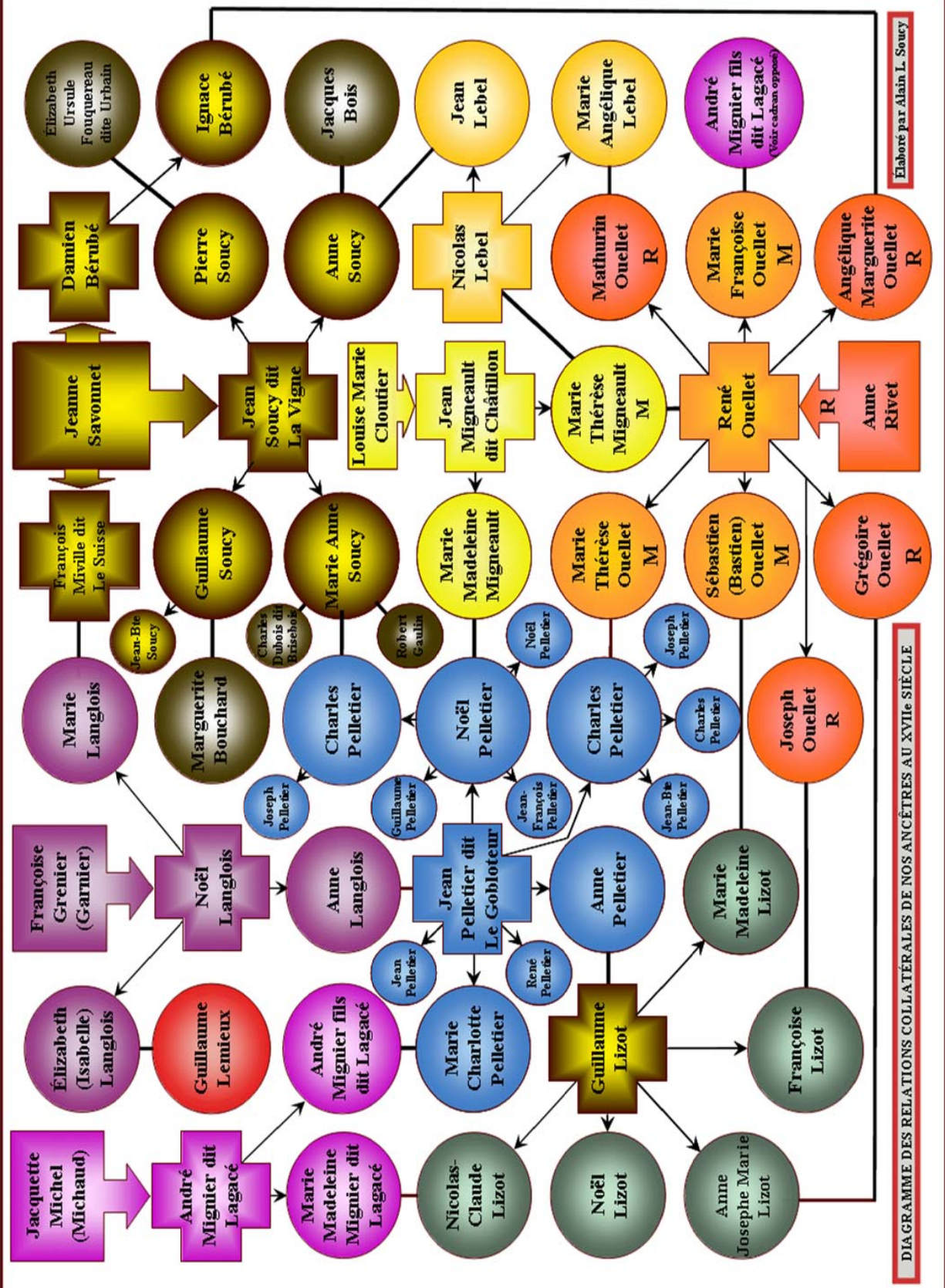
Du mariage de Françoise Grenier, aussi dite Garnier, immigrante française, et de l'ancêtre Noël Langlois, sont nés Marie Langlois qui a épousé François Miville dit Le Suisse, Elizabeth (aussi appelée Isabelle) Langlois qui a épousé Guillaume Lemieux et Anne Langlois qui a épousé Jean Pelletier, duquel dernier couple sont nés Marie Charlotte Pelletier qui a épousé André Mignier dit Lagacé, Anne Pelletier qui a épousé l'ancêtre Guillaume Lizot, Charles Pelletier qui a épousé Marie Thérèse Ouellet et Noël Pelletier qui a épousé la Canadienne Marie Madeleine Migneault duquel dernier couple est né Charles Pelletier, cousin germain de Noël et de Nicolas Lizot, qui a épousé Marie Anne Soucy fille de Jean Soucy et de Jeanne Savonnet, demi-sœur d'Ignace Bérubé et belle-sœur de Jean Lebel et de Marie Angélique Lebel.

## LÉGENDE DU DIAGRAMME



# HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

## DIAGRAMME DES RELATIONS COLLATÉRALES DE NOS ANCÊTRES AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE



Elaboré par Alain L. Soucy

DIAGRAMME DES RELATIONS COLLATÉRALES DE NOS ANCÊTRES AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

# NOS ANCÊTRES EN NOUVELLE-FRANCE

LA TERRE ANCESTRALE  
DE PIERRE SOUCY (1673-1760)  
DANS LA GRANSE ANSE  
(PAR Alain L. SOUCY)

## LES ORIGINES DE LA SEIGNEURIE

L'histoire de la Seigneurie de La Pocatière débute le 18 septembre 1670 alors que Nicolas Juchereau de Saint-Denis alors seigneur des Aulnaies et conseiller au Conseil Souverain rétrocède à son gendre François Pollet, sieur de la Combe-Pocatière, un arrière-fief d'une demi lieue de front dans la Grande Anse. La concession fut désignée sous l'appellation «Arrière-fief Pollet». Il faut savoir que François Pollet venait d'épouser Marie-Anne Juchereau, la fille de Nicolas, à Québec le 29 novembre 1669. Mais la première tentative d'établissement fut assombrie et freinée par la mort de François Pollet survenue sur son domaine le 20 mars 1672. Mal s'en fut, la veuve du sieur de la Combe-Pocatière n'allait pas se départir de l'arrière-fief. Bien au contraire, le 29 octobre de la même année 1672, elle obtenait de Jean Talon la conces-

sion d'une lieue et demi supplémentaire de terre ayant front sur le fleuve Saint-Laurent et contiguë à l'arrière-fief Pollet. Devenue veuve avec un enfant à charge née 4 jours après le décès de son mari, on peut comprendre que la colonisation de la Seigneurie se fit attendre. Son remariage avec François Magdeleine Fortuné Ruelle d'Auteuil, alors Procureur Général du Roi au conseil souverain, le 23 février 1683, ne va pas accélérer pour autant le mouvement. De fait, dans son procès-verbal du 16 février 1692, l'arpenteur Jean le Rouge qui s'était rendu dans la Grande Anse déclarait avoir relevé pas plus de onze terres concédées dont deux d'entre elles, de 8 et de 6 arpents de front, situées de part et d'autre de la rivière Saint-Jean appartenant à Charles Aubert de la Chenaye, beau-frère de la seigneuresse et riche négociant de Québec. Nous avons vu dans l'édition spéciale de La Source (août 2004, page 52) que Monsieur de La Chenaye avait baillé ses terres à François Miville le 7 novembre 1689 avant que ce dernier épouse Jeanne Savonnet trois années plus tard, le 7 novembre 1692.

Dans un accord qui était intervenu le 12 juin 1688, Jean-Baptiste François Deschamps, le seigneur de la Bouteillerie (Rivière-Ouelle), et François Ruelle D'Auteuil fixèrent la limite de séparation entre la seigneurie de la Bouteillerie et celle de la Pocatière au milieu du Grand ruisseau. Depuis ce jour, les terres situées au nord-est du Grand ruisseau appartiennent à la seigneurie de la Bouteillerie (Rivière-Ouelle) alors que celles situées au sud-ouest appartiennent à la seigneurie de la Pocatière et en poursuivant ainsi jusqu'à la limite de la seigneurie voisine des Aulnaies qui appartenait au beau-père de François Ruelle D'Auteuil. L'arrière-fief de Saint-Denis de Sainte-Anne, aussi appelé Arrière-fief Pollet, d'une largeur d'une demi lieue (42 arpents), fut détaché de la seigneurie des Aulnaies et acquis à la seigneurie de la Pocatière. Cet arrière-fief, à ne pas confondre avec la seigneurie de Saint-Denis, voisine de Kamouraska, constituait le haut de la seigneurie (terres 27 à 30) en remontant le fleuve. Quant aux terres situées au nord-est de la rivière Saint-Jean, elles constituaient le bas de la sei-

## LES TERRES DE LA GRANDE ANSE



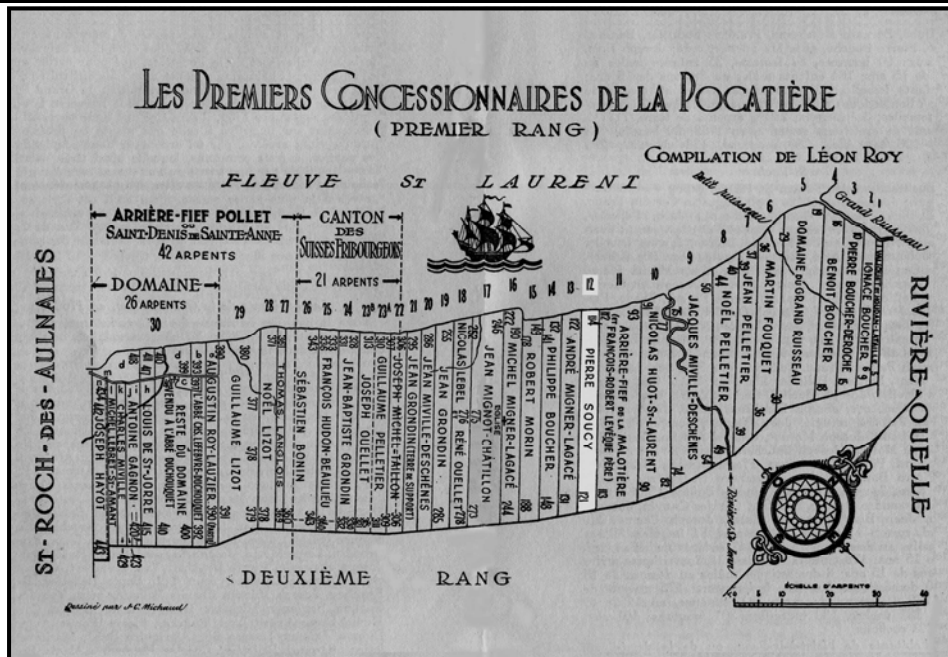
# NOS ANCÊTRES EN NOUVELLE-FRANCE

gneurie (terres 1 à 9) alors que les terres situées entre les deux constituaient le centre de la seigneurie (terres 10 à 26). Des Aulnaies à la Bouteillerie, la seigneurie de la Pocatière faisait une lieue et demie de front sur le fleuve Saint-Laurent.

Les premières concessions ont tout naturellement été accordées dans la Grande Anse qui allait ainsi devenir le premier Rang de la Pocatière. Il n'en fallu pas davantage pour qu'on nomma la paroisse Sainte-Anne-de-la-Grande-Anse. Mais on l'appela aussi Sainte-Anne-du-Sud pour la distinguer de Sainte-Anne-de-Beaupré qui était située sur la rive nord du fleuve. Il faudra attendre la fin du XVII<sup>e</sup> siècle pour voir s'établir le premier Soucy dans la Grande Anse. C'est Pierre Soucy, fils aîné de Jean Soucy dit La Vigne et de Jeanne Savonnet, qui s'y établira le premier et ce, peu de temps avant son mariage survenu le 13 janvier 1699.

## SITUATION CADASTRALE DE LA CONCESSION

Pierre Soucy avait acquis une terre de 4 arpents de front sur le fleuve Saint-Laurent par 42 arpents de profondeur. D'après Léon Roy « *Les Terres de la Grande-Anse, des Aulnaies et du Port-Joly* » (Lévis 1951), cette terre occupait les lots cadastraux 114 à 121 dans le premier Rang de la Pocatière. Les numéros cadastraux ont été déterminés au moyen d'une carte des premières concessions ramenée à l'échelle du plan cadastral officiel du Ministère des Terres et Forêts de la province de Québec (1950). Quant à la carte des concessions (page 37), elle a été dessinée d'après plusieurs sources: le procès-verbal d'arpentage de Jean le Rouge de 1692, la carte du sieur Gédéon de Catalogne de 1709, l'aveu et dénombrement du seigneur d'Auteuil de 1723 et le procès-verbal du grand chemin de 1738. Ainsi dressée d'après



**CARTE DU PREMIER RANG DE LA SEIGNEURIE DE LA POCATIÈRE IDENTIFIANT LES PREMIERS CONCESSIONNAIRES AINSI QUE LES LOTS (1 À 443) D'APRÈS LE CADASTRE DU MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS DU QUÉBEC (1950) D'APRÈS LES RECHERCHES EFFECTUÉES PAR LÉON ROY (1951)**

les documents officiels de l'époque, la carte montre les terres dans l'ordre où elles apparaissent aux sources d'informations mentionnées. Les concessions ont ensuite été numérotées de 1 à 30. La terre ancestrale de Pierre Soucy située au Sud-Ouest de la rivière Saint-Jean est identifiée par le numéro 12. La terre de Pierre Soucy était attenante à l'arrière-fief de la Malotière qui avait été concédé par François-Magdeleine Ruelle d'Auteuil à son fils Pierre Ruelle d'Auteuil (1693-1735). L'acte sous seing privé passé à Nantes le 3 mai 1722 atteste de l'emplacement relatif de la terre de notre ancêtre Pierre Soucy: « *Je soussigné concède a mon fils Pierre Ruelle Escyuer sieur de la Malotiere en arriere fief la quantité de terre qui se trouve depuis l'alignement de l'habitation de M. de Gaspé (il s'agit de Pierre Aubert de Gaspé, fils de Monsieur de la Chesnaye, dont la terre se trouvait au nord-est) jusqu'à l'alignement de celle de Guillaume (sic: Pierre) Soussy (sous-entendu au sud-*

ouest). On s'étonnera à raison qu'en 1722 le seigneur ait confondu les deux frères entendu que Guillaume était décédé depuis neuf ans et que Pierre était en possession de sa concession depuis déjà un quart de siècle. La preuve en est un acte versé au greffe du notaire Louis Chambalon le 11 mars 1699 dans lequel Monsieur d'Auteuil concédait à «...*André Mignier dit Lagassé fils (1669-1729), une terre de 4 arpents de large, sur 42 de profondeur, joignant au nord-est à celle de Pierre Soucy et au sud-ouest à celle de Philippe Boucher, à condition d'y tenir feu et lieu...*». C'est dire qu'au printemps 1699, Pierre Soucy était déjà en possession de ladite terre dans la Grande Anse. Puisque Pierre Soucy avait passé un contrat de mariage devant Janneau le 26 novembre 1698, tout porte à croire que Pierre avait acquis cette terre en prévision d'y tenir feu et lieu après son mariage. L'acte de concession qui n'a pas été retrouvé aurait été passé sous seing privé.

## NOS ANCÊTRES EN NOUVELLE-FRANCE

C'est donc par les actes des concessions faites à Pierre Ruette d'Auteuil et à André Mignier dit Lagassé fils que nous pouvons savoir où se trouvait la terre de Pierre Soucy. L'emplacement de cette terre est confirmée dans l'Aveu et dénombrement de 1723 qui situe la terre de Pierre Soucy (père), entre l'arrière-fief de la Malotière au nord-est et la terre d'André La Gassé (fils) au sud-ouest. Pierre Soucy possède alors «...4 arpens de front sur lad. Profondeur de 42 arpens, chargés des memes cens et rentes (que les autres), lequel a maison, grange et Etable, 20 arpens de terre Labourable et 6 arpens de prairie...».

En un quart de siècle, Pierre Soucy avait mis en valeur 20 arpents de terre labourable et il avait érigé sur cette terre une maison, une grange et une étable. Le nombre de bâtiments construits en si peu de temps ne surprend guère quand on sait que Pierre Soucy était reconnu comme un Maître Charpentier. Nombre d'actes notariés attestent de sa profession et de la maîtrise de son art. Peut-être avait-il construit d'autres bâtiments sous contrat telle la grange du sieur de la Malotière son voisin qui faisait «30 pieds de long de pieces sur pieces».

Pierre Soucy et Élizabéth Ursule Fouquereau auront douze (12) enfants au nombre desquels on compte sept (7) filles et cinq (5) garçons qui naîtront entre le mois de janvier 1700 et le mois de janvier 1725 alors que la famille devait tenir feu et lieu dans la seigneurie de la Pocatière. De ce fait, on peut dire que cette terre de la Grande Anse est le berceau de la première famille Soucy dont les père et mère sont nés au Canada de migrants Français. Pour cette raison, cette concession offerte à Pierre Soucy mérite un examen approfondi au titre d'un bien patrimonial familial.

TERRE ANCESTRALE DE PIERRE SOUCY VUE DEPUIS LE « ROCHER DE L'HÔPITAL»  
AU PREMIER PLAN, LA MAISON DITE GRONDIN SUR L'AVENUE PAINCHAUD.  
À L'ARRIÈRE PLAN, LE FLEUVE SAINT-LAURENT ET LES MONTAGNES DE CHARLEVOIX  
PHOTO : ALAIN L. SOUCY (2006)



TERRE ANCESTRALE DE PIERRE SOUCY VUE DEPUIS LE HAUT DE TALUS DERRIÈRE  
L'HÔPITAL NOTRE-DAME-DE-FATIMA. EN BOUT DE CHAMPS, LA RIVIÈRE ST-JEAN  
MARQUE LA LIMITE DE LA CONCESSION ET DU PREMIER RANG DE LA POCATIÈRE  
PHOTO : ALAIN L. SOUCY (2006)



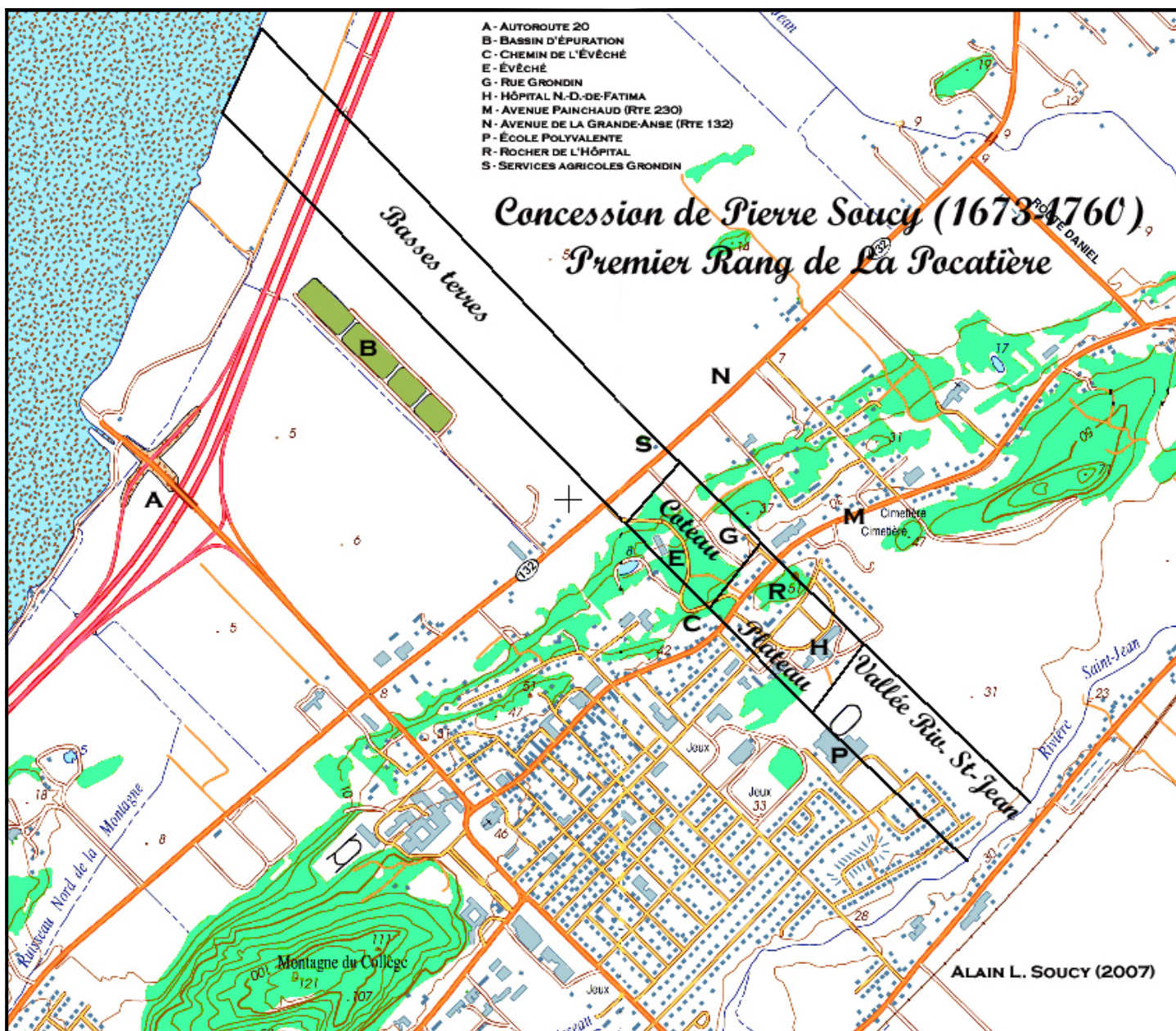
# NOS ANCÊTRES EN NOUVELLE-FRANCE

## CADRE PHYSIOGRAPHIQUE DE LA CONCESSION

La terre ancestrale de Pierre Soucy était longue et étroite, soit près de 2,5 km (2 455 m) de longueur par moins d'un quart de kilomètre (234 m) de largeur. La profondeur de 42 arpents donnée pour la concession dans l'Aveu et dénombrement de 1723 était approximative puisqu'elle était en fait déterminée par le cours non rectiligne de la rivière Saint-Jean

qui marquait le bout des concessions, la ligne de séparation entre le premier Rang et le deuxième Rang de la Pocatière. En fait, à vol d'oiseau, la concession mesurait 52,6 arpents entre la ligne des hautes eaux du fleuve et la rivière Saint-Jean. À l'intérieur de ce long corridor, la physiographie de la terre de Pierre Soucy est tout en contraste. Entre le fleuve Saint-Laurent au nord-ouest et la rivière Saint-Jean au sud-est, les variations du relief découpent le paysage en

trois territoires bien différenciés; la plaine côtière du Saint-Laurent que nous désignerons sous le vocable des **basses terres du littoral**, la crête rocheuse du front des Appalaches que nous appellerons la **Grosse Montagne** avec ses coteaux et sa terrasse en rappel du nom donné par les ancêtres à une crête similaire rencontrée sur le site archéologique de la Bécarde à l'Isle-aux-Oyes et, à l'autre bout de la concession, en dépression, la **vallée de la rivière Saint-Jean**.



*Concession de Pierre Soucy (1673-1760)  
Premier Rang de la Pocatière*



**CADRE PHYSIOGAPHIQUE DE LA CONCESSION OFFERTE À PIERRE SOUCY PAR CONTRAT SOUS SEING PRIVÉ  
PAR FRANÇOIS MAGDELEINE RUETTE D'AUTEUIL, SEIGNEUR DE LA POCATIÈRE  
FAISANT SELON LES AVEUX 4 ARPENTS DE FRONT SUR LE FLEUVE PAR 42 ARPENTS DE PROFONDEUR  
PARTANT DE LA LIGNE DES HAUTES-EAUX DANS LA GRANDE ANSE JUSQU'À LA RIVIÈRE SAINT-JEAN  
ALAIN L. SOUCY (2007)**



# NOS ANCÊTRES EN NOUVELLE-FRANCE

## LES BASSES-TERRES DU LITTORAL

Le visiteur qui parcourra la terre de Pierre Soucy d'un bout à l'autre découvrira d'abord un terrain plat et limoneux dans la plaine côtière du fleuve Saint-Laurent qui s'étend depuis la ligne des hautes eaux jusqu'au pied des côteaux où passe la route nationale 132 aussi appelée «*Route des Navigateurs*» par le Ministère du tourisme et que les Pocatois ont intelligemment renommée «*Avenue de la Grande Anse*». Les basses terres du littoral constituaient le milieu de vie principal de notre ancêtre. C'est sur cette basse terrasse fertile que se fai-

sait l'agriculture et l'élevage des bestiaux. D'après l'Aveu et dénombrements de 1723, il est fait mention que Pierre Soucy avait 6 arpents, mesure de superficie française, de prairies hautes en littoral du fleuve et 20 arpents de terres en état d'être labourées, c'est-à-dire déboisées et essouchées, et productivité oblige, bien drainées. La superficie des terres comprises entre la ligne des hautes eaux et le bas coteau est d'environ 117 arpents, mesure de superficie, desquels 117 arpents, 6 sont en prairies, ce qui laissait 111 arpents potentiellement cultivables. En 2007, la famille Grondin cultivait 79 arpents des 111 ar-

pents d'origine amputés par l'autoroute 20. Force est donc de constater que Pierre Soucy avait mis en culture seulement 18% de la superficie des basses terres. C'est dire que l'aménagement du domaine cultivable aura été fait au rythme moyen de 0,8 arpent/an, soit l'équivalent d'une surface de 52 m. x 52 m./an ce qui paraît bien peu. D'aucuns pourraient conclure que notre ancêtre vivait davantage de son métier de charpentier ou pratiquait une agriculture de subsistance. Mais en réalité, cette terre à l'origine était marécageuse et n'en offrait pas davantage. Son voisin André Mignier dit Lagassé n'avait pas fait mieux.



### TERRE DE PIERRE SOUCY DANS LA GRANDE ANSE

CETTE PHOTO PRISE DEPUIS L'AUTOROUTE 20 MONTRE LES BASSES TERRES FERTILES DE LA CONCESSION DE PIERRE SOUCY.

LA CONCESSION COMPRENAIT TOUTE L'ÉTENDUE DE LA TERRE HERSÉE CI-DEVANT ET DES CHAMPS À GAUCHE ET À DROITE.

ON APERÇOIT LES BÂTIMENTS ET LES SILOS DES GRONDIN SUR LA LIGNE D'HORIZON, LE CHEMIN GRONDIN CI-DEVANT QUI MÈNE À LA MAISON GRONDIN ET L'ÉVÊCHÉ EN RETRAIT DANS LE BOISÉ. LES CHAMPS DANS TOUTE LEUR ÉTENDUE AU PREMIER PLAN ET TELS QU'ILS SE POURSUIVENT SUR LE DEVANT AVEC DE LARGES BATTURES JUSQU'AU FLEUVE, LES COTEAUX À L'ARRIÈRE-PLAN ET TOUTES LES TERRES TELLES QU'ELLES SE POURSUIVENT JUSQU'À LA RIVIÈRE SAINT-JEAN APPARTENAIENT À PIERRE SOUCY.

PHOTO: ALAIN L. SOUCY (2006)

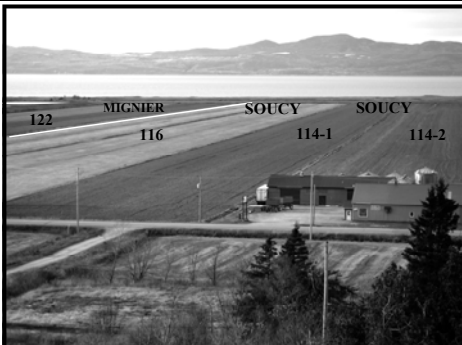
# NOS ANCÊTRES EN NOUVELLE-FRANCE

En bordure du Saint-Laurent se trouvaient les prairies naturelles de hautes herbes salées où les anciens allaient faire paître leurs bestiaux. Pierre Soucy possédait les prairies les plus vastes (2 hectares) de la seigneurie après le domaine du seigneur d'Auteuil qui faisait à lui seul 26 arpents de front et 20 arpents de prairies et de la concession de Jean Pelletier qui contenait 8 arpents de prairies. Bernard de Requeleyne, qui était curé de Rivière-Ouelle et de la Grande Anse, se plaignait de ce que «*plusieurs habitants desd. Costes mettent leurs Chevaux sur les grèves sans qu'ils soient enfermés, parmi lesquels il s'en trouve de vicieux qui courent tant sur les gens de Pieds que de Cheval*» (Ordonnance de l'intendant Michel Bégon du 12 juillet 1713 obligeant les habitants à clôturer et à creuser les fossés).

Entre la prairie herbeuse et le bas coteau, c'est le domaine cultivable. Pierre Soucy ouvrait ces terres vierges à l'agriculture et son cheptel de mères vaches, de cochons et de brebis paisait aux premières récoltes de mère nature. Il exploite une superficie équivalente à 9,6 terrains de football (soccer). Les bois coupés pour la première fois fournissent tous les matériaux pour le gros œuvre. Pierre Soucy est non seulement un agriculteur et un éleveur prospère mais un véritable entrepreneur qui s'adonne en maître à la charpenterie et à la pêche. Infatigable, il met tout en œuvre pour rendre sa famille prospère. La nature offre des possibilités infinies et l'homme est plus grand que nature.

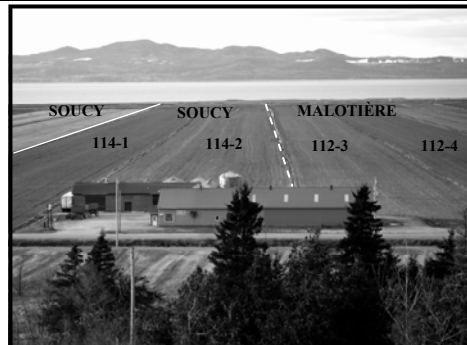
## LA ROUTE DES NAVIGATEURS

Ce panneau planté sur la terre ancestrale d'André Mignier dit Lagassé, autrefois le voisin de Pierre Soucy, indiquera au visiteur qu'il approche de la terre ancestrale des Soucy qui débute avec la plantation de grandes épinettes de Norvège ciblées dans le médaillon repère.



## LOTS 116 ET 114

Vue au loin, depuis les coteaux, sur les lots 116 (Partie ouest de la terre de Pierre Soucy-coupe à ras de sol), 114-1 (Partie de la terre de Pierre Soucy au bout de la rue Grondin) et 114-2 (Partie est de la terre de Pierre Soucy-derrière les bâtiments de Gaëtan Grondin)



## LOTS 114 ET 112

Vue au loin, depuis les coteaux, sur les lots 114-1 et 114-2 (Partie est de la terre de Pierre Soucy) à gauche du fossé (ligne pointillée) et des lots 112-3 et 112-4 à droite du même fossé (Partie ouest de l'arrière-fief de la Malotière).



## LES BASSES TERRES DE PIERRE SOUCY

Ligne de partage entre le lot 116 appartenant autrefois à Pierre Soucy (à droite du sillon) et le lot 122 (Ptie labourée) appartenant autrefois à André Mignier dit Lagassé.



## AVENUE DE LA GRANDE ANSE (RTE 132)

L'avenue de la Grande Anse, aussi appelée Route 132 et Route des Navigateurs. La route est ici bordée de grandes épinettes de Norvège (picea abies) plantées sur la propriété de l'Évêché autrefois propriété de Pierre Soucy. À gauche de cette route se trouvent les basses-terres cultivables de l'ancêtre et à droite le bas des coteaux. A droite au centre de la photo, l'entrée du chemin qui mène à l'Évêché.



## LES PRAIRIES DE LA GRANDE ANSE

Aperçu des vastes prairies herbeuses sur le littoral de la Grande Anse où Pierre Soucy faisait paître ses bestiaux. Au loin, la Pointe de la rivière Ouelle.



# NOS ANCÊTRES EN NOUVELLE-FRANCE

## LA GROSSE MONTAGNE

Au bout de 30 arpents (mesure de longueur) de prairies et de plaines côtières, on passe des basses terres à la Grosse Montagne. Pour accéder au sommet, il faut gravir les coteaux qui mènent à une terrasse. On passe ainsi d'une élévation de moins de 5 mètres dans la plaine inférieure à une élévation moyenne de 30 mètres au-dessus du niveau de la mer sur la terrasse. Si la Route 132 file en droite ligne en contrebas des coteaux, la Route 230 longe le rebord sinueux de la terrasse. Sur la terre de Pierre Soucy, la rue Grondin relie la route 132 à la route 230 avec un dénivelé moyen de 1 mètre sur 13 mètres. Le coteau fait la transition entre la plaine et la terrasse qui enveloppe la crête de la grosse Montagne. La pente est douce avec des abrupts rocheux et des replats assez larges pour y bâtir maison. Le terrain qui, jusque là, était limoneux et cultivable s'élève alors en coteau rocheux impropre à l'agriculture. Des affleurements de quartzite blanc brisent la pente. Cette pierre de silice presque pure n'avait pas d'intérêt pour nos ancêtres. Tout au plus pouvaient-ils l'utiliser dans la construction des fondations en moellon des maisons, des granges et des étables. Au contraire des roches calcaires propres à produire la chaux si utile dans les travaux de maçonnerie, le quartzite est massif, dure, non stratifié, et la roche ne se débite pas en bancs commodes pour constituer des empilements stables pour la construction des murs de fondation et des murets. En somme, la concession de Pierre Soucy dans la Grande Anse, fut-elle de 42 arpents de profondeur, près du tiers médian (13,3 arpents) était de piètre qualité. Ce tiers médian est fait de 6,2 arpents de coteaux vus à vol d'oiseau et de 7,1 arpents de terrain sablonneux sur la terrasse (voir carte p. 39)



*Évêché  
de Sainte-Anne  
de la Pocatière*

*Hôpital  
Notre-Dame  
de Fatima*



*Le rocher  
De l'Hôpital*

*Maison  
dite Grondin  
1206 Ave. Painchaud*



*Portail de l'Évêché  
de Sainte-Anne  
de la Pocatière  
1200 Ave. Painchaud*

## NOS ANCÊTRES EN NOUVELLE-FRANCE

Le coteau qui mène à la terrasse offre un replat suffisamment large pour permettre l'établissement de quelques maisons en enfilade à flanc de montagne. Mais si on peut apercevoir une maison à l'est de la rue Grondin par un sentier qui y conduit, celle-ci se trouve sur une terre voisine du côté de Rivière-Ouelle. Cependant, l'Évêché et les services diocésains de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ont élu domicile sur le même replat du coteau, sur le lot cadastral 116, anciennement propriété de Pierre Soucy. Un chemin sinueux reliant la route 132 (Avenue de la Grande Anse) et la route 230 (Avenue Painchaud) permet de gravir le coteau faisant face au fleuve pour accéder à l'Évêché au tiers inférieur du parcours. La propriété de l'Évêché est tout en boisé de feuillus et de conifères fort jolis avec des clairières ombragées ici et là aux détours du chemin. L'endroit est calme et inspirant. Nous y avons trouvé à travers bois des vestiges de fondations en moellon brut, sorte d'ouvrage de maçonnerie grossière faite de cailloux et de blocs de pierres tout-venant d'affleurements locaux enchassés dans un mortier armé de quelques ferrailles aussi éparpillées que diverses (tiges, barres, lames, cornières). Ces vestiges percés de trous pour encastrier des poutres pourraient dater du Régime Français.

C'est au sommet du coteau, sur la terrasse, que se profile la ville de la Pocatière. Elle y a établi ses quartiers résidentiels et institutionnels. C'est sur la terre de Pierre Soucy que les institutions publiques ont établi l'Hôpital N.-D.-de-Fatima et le Centre de Santé et de Services sociaux de Kamouraska (1201, 6e avenue), l'École élémentaire Sacré-Cœur (1005, 6e avenue) et le Bloc est de l'École polyvalente La Pocatière (950, 12e avenue). Quiconque est hospitalisé à N.-D.-de-Fatima repose sur la terre ancestrale.



### LE MYSTÈRE DE LA MAISON DITE GRONDIN

Il existe sur l'ancienne concession de Pierre Soucy, une maison ancestrale qu'on dit s'être transmise dans la famille Grondin de génération en génération. Cette maison est apparue dans l'objectif de ma caméra dès le premier jour où, voulant écrire cet article et le documenter de photographies, je suis monté au sommet du Rocher de l'Hôpital pour réaliser l'étendue des terres de Pierre Soucy dans la Grande Anse. La Maison Grondin était là, en contrebas du rocher, inséparable du paysage agricole des basses terres fertiles cultivées par Pierre Soucy (voir photo en page 38). La maison attira mon attention par le charme incontesté de son architecture mais tout en suscitant des interrogations du fait qu'elle était située sur la terre de notre ancêtre à nous. Mais voilà, la maison se trouvait au sommet des coteaux, sur l'avenue Painchaud, loin des basses terres du littoral où Pierre Soucy, selon toute logique, aurait établi maison, grange et étable tels que mentionnés dans l'Aveu et dénombrement de 1723. Mais voilà que par le hasard d'une recherche, la maison dite Grondin s'est révélée d'une origine mystérieuse:

*«Le collège Sainte-Anne ayant besoin d'agrandir ses terres, proposa à Pierre Grondin, vers les années 1850, d'acquérir une nouvelle terre avec la maison dessus construite, en échange de la propriété qu'il possédait près de l'ancienne école d'agriculture. Aucun acte notarié ne nous renseigne sur la construction de cette maison mais d'après son style architectural, nous la fixons vers les années 1840. Lorsque Pierre Grondin prit possession de sa nouvelle propriété, la maison et tous les autres bâtiments étaient situés le long de la route 132. En 1864, il décida de faire transporter la maison le long de la route 230 pour avoir plus facilement accès au village. Maintenant propriété de madame Thérèse Grondin Saint-Pierre, cette demeure s'est transmise de génération en génération, faisant ainsi partie du patrimoine familial des Grondin de La Pocatière.» Sylvain Thiboutot.*  
<http://www.kamouraska.com/Patrimoine/Architecture/LaPoc/FrameLapoc.html>

La maison dite Grondin n'est pas fidèle du modèle d'esprit Français qui a prévalu jusqu'en 1740. La symétrie dans la distribution des ouvertures, tant à la façade avant et arrière que sur les murs latéraux s'inspire davantage des influences classiques de la fin du XVIII<sup>e</sup> (1780-1800). Toutefois, il faut savoir que Pierre Soucy (1673-1760) était Maître Charpentier et de ce fait sa maison ne devait pas être bâtie en dur mais en bois et peut-être même de facture avant-gardiste pour son époque. Certes, la maison a subi une cure de rajeunissement comme en témoigne la porte, les fenêtres, les lucarnes, la cheminée, le revêtement et le galbe du toit mais au-delà des apparences, le lambris des murs pourrait-il cacher le gros œuvre bâti par un Maître Charpentier pour traverser les époques ?

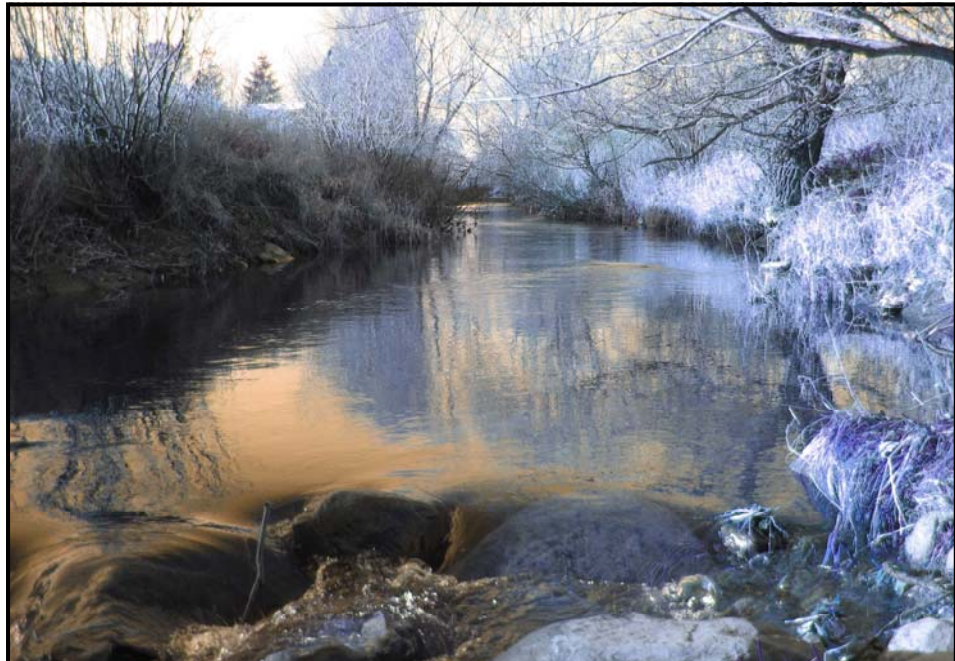
Alain L. Soucy

# NOS ANCÊTRES EN NOUVELLE-FRANCE

## LE ROCHER DE L'HÔPITAL

Il est intéressant de noter la présence d'un gros rocher aux parois abruptes qui se dresse en saillie sur la terrasse. Son sommet culmine à 51 mètres au-dessus du niveau de la mer avec un dénivelé de quelques 20 mètres par rapport au niveau moyen de la terrasse environnante. Ce gros rocher occupe tout l'espace compris entre l'avenue Painchaud (Route 230) et l'avenue Pilote (aussi nommée 6e Avenue). D'autre part, il se termine au sud-ouest sur la 12e avenue aussi appelée la rue de l'hôpital. Puisqu'il se dresse en face de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima, nous l'avons appelé le «**Rocher de l'Hôpital**». Ce nom rappellera le nom donné à un rocher situé à proximité du manoir du Sieur Paul Dupuy sur la Grosse Isle-aux-Oyes.

Depuis le sommet du Rocher de l'Hôpital, la vue porte très loin et on pouvait y observer tout mouvement de navire sur le fleuve Saint-Laurent. Le Rocher de l'Hôpital est en fait un lambeau de l'ancienne crête rocheuse de quartzite blanc de la formation géologique de Kamouraska qui traverse les comtés de Montmagny, l'Islet, Kamouraska et Témiscouata. On notera qu'il existe un passage étroit entre deux parois naturelles escarpées du rocher. Cette enfractuosité naturelle permet de traverser le rocher sans avoir à gravir ses parois abruptes. Le marcheur observera la présence d'une grosse roche blanche polie dans le sentier, passage obligé des marcheurs empruntant la gorge. Tout visiteur qui posera le pied sur cette roche marchera assurément sur les pas de l'ancêtre Pierre Soucy à l'époque où il était plus facile d'emprunter ce passage que de passer à travers les bois résineux environnant pour aller visiter son fils dans le deuxième Rang de l'autre côté de la rivière Saint-Jean.



### RIVIÈRE SAINT-JEAN AU BOUT DE LA TERRE DE L'ANCÊTRE PIERRE SOUCY

LA RIVIÈRE DÉLIMITE LA FRONTIÈRE ENTRE LE 1<sup>ER</sup> ET LE 2<sup>E</sup> RANG DE LA POCATIÈRE. ON SE PLAÎT À IMAGINER QUE PIERRE ET SES FILS VENAIENT POSER LES PIEDS SUR LES ROCHES DE CE RAPIDE POUR SE RAFRAÎCHIR ET SE DÉSALTÉTER PAR LES JOURNÉES CHAUDES DE L'ÉTÉ.

### LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN

Derrière l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima, un petit dénivelé permet de descendre dans la vallée de la rivière Saint-Jean où la terre est propre à la culture. Depuis le pied du talus jusqu'à la rivière Saint-Jean, il se trouve 40 arpents additionnels, mesure de superficie, de terres cultivables bien arrosées par la rivière Saint-Jean. Vu la présence de marais sur la majeure partie des basses terres, il est probable que Pierre Soucy aura mis la main à la charrue sur les terres fertiles situées le long de la rivière Saint-Jean.

### LES TERRES DE LA GRANDE ANSE VUES PAR UN GÉOGRAPHE EN 1712 ET PAR UN AGRONOME EN 1971

Le sieur Gédéon de Catalogne à qui nous devons la carte des concessions de la Pocatière datée de 1709 nous a laissé une évaluation du potentiel agraire des terres de la Grande Anse. Le sieur de Catalogne était un géogra-

phe et un contemporain de Pierre Soucy. Voyons ce qu'il en disait en 1712 : « *La seigneurie de la Grande-Ance appartient à la veuve de Saint-Denys, faisant paroisse avec celle de la Rivière-Ouelle. Les terres sur le front du fleuve y sont unies et fertiles en toutes sortes de grains et légumes et pacages, mais sujettes à la brume et à la gellée, les profondeurs selevent en costeaux et montagnes entrecoupées de valons garnis de toutes sortes de bois plus gommeux que d'autres...* ».

Au siècle dernier, l'agronome Gustave Pelletier écrivait au sujet de la Pocatière : « *95% de ses sols sont utilisés pour les productions de grande culture (céréales, foin, pâturage, maïs fourager); la différence (5%) sert à la production des légumes et des petits fruits. Le sol est de très bonne qualité* ».

Alain L. Soucy

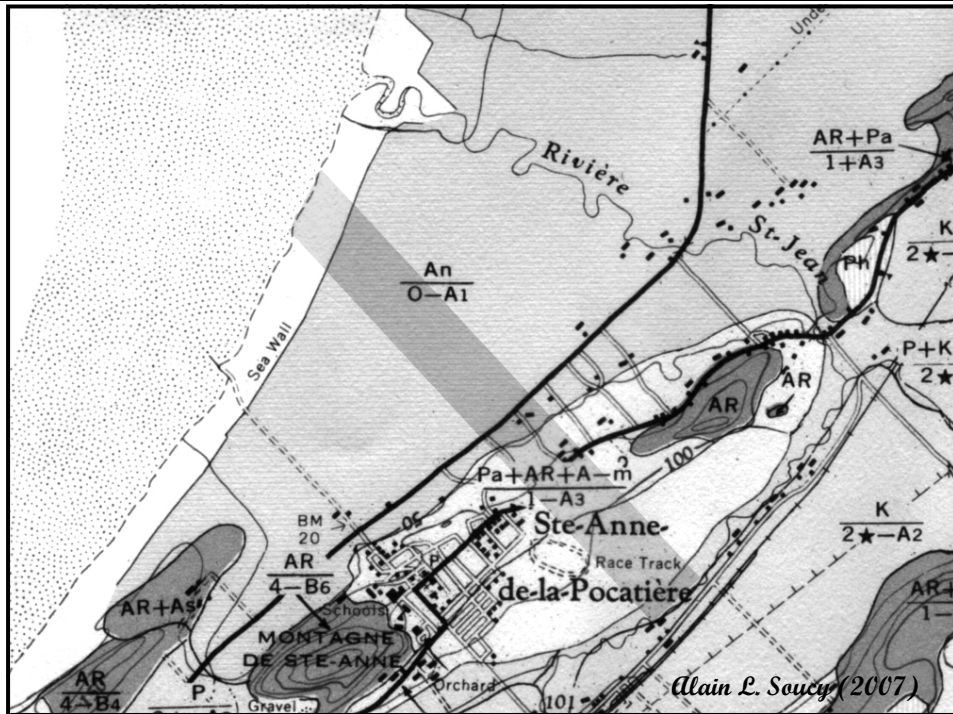
# NOS ANCÊTRES EN NOUVELLE-FRANCE

## POTENTIEL AGRAIRE ET FORESTIER DE LA CONCESSION DE PIERRE SOUCY (PAR ALAIN L. SOUCY)

Le cadre pédologique de la concession se moule au cadre physiographique décrit précédemment c'est-à-dire que dans l'étendue de la terre de Pierre Soucy, on distingue trois types de sols aux caractéristiques bien différenciées selon la topographie et offrant des potentiels différents pour l'agriculture et l'exploitation forestière.

### LES SOLS DE LA SÉRIE DE L'ANSE BASSES TERRES DU LITTORAL (SOLS DE TYPE An)

Dans les basses terres de la plaine côtière du fleuve Saint-Laurent, et notamment dans le secteur de la concession offerte à Pierre Soucy, le terrain est uni ou horizontal avec une très faible inclinaison de 0,0 à 0,5%. Le niveau est bas, à moins de 5 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le sol est composé d'un Loam argileux de la série De l'Anse à forte teneur en limon (entre 40 et 55%). C'est le seul type de sol de la région exempt de pierres tant à la surface qu'à l'intérieur du profil<sup>1</sup>. Toutefois, sa composition argileuse, le profil bas de la plaine côtière et sa topographie plate en contrebas des coteaux maintiennent la nappe phréatique haute, voire même en affleurement au printemps et à l'automne. Les conditions de drainage y étaient donc mauvaises. Pour palier à ce problème, un aboiteau fut construit autour de 1870, sorte de digue destinée à protéger les terres contre l'invasion des eaux à marée haute tout en permettant par un système de portes ou clapets l'évacuation des eaux douces dans le fleuve à marée basse. Au temps de Pierre Soucy, la majeure partie de ces terres constituait des marais impropres à l'agriculture. Ainsi, ces terres autrefois inondées ont été rendues disponibles à la culture depuis



CARTE PÉDOLOGIQUE DE LA POCATIÈRE (ÉCHELLE 1 PO: 1 MILLE)  
D'APRÈS L'INSTITUT DES RECHERCHES EN SOLS À OTTAWA (1962)  
MONTRANT LA NATURE DES SOLS SUR LA TERRE DE PIERRE SOUCY  
(SURIMPRESSION DE LA CONCESSION PAR ALAIN L. SOUCY)

#### SYMBOLES DE LA CARTE PÉDOLOGIQUE

An: Loam argileux série de l'Anse;	Pa: Sable loameux;	A: Loam sablo-graveleux
Ar: Loam sablo-graveleux et pierreux	m: Phase mince	K: Argile serie Kamouraska
A <sub>1</sub> : Terrain uni ou horizontal (0-0,5%)	A <sub>2</sub> : Terrain uni à pente très faible (0,5-2%)	
A <sub>3</sub> : Terrain uni à pente faible (2-5%)	Sea wall: Aboiteau (digue de protection contre marées)	
0: Peu ou pas de pierres	1: Modérément pierreux (les pierres nuisent à l'agriculture)	
2: Très pierreux; certains travaux d'épierrement sont nécessaire	★: sol épierré	

moins de 150 ans grâce à l'initiative des Pères du Collège et de l'École d'agriculture de la Pocatière. Il est intéressant de noter que nos ancêtres avaient une propension à s'établir en zone de marais. On se rappellera que Jeanne Savonnet était native du Marais du temple, un quartier bas de Paris qui subissait les crues de la Seine et qui dû attendre l'arrivée des moines pour ouvrir ces terres à la culture maraîchère. Sitôt arrivés en Nouvelle-France, Jean et Jeanne se sont établis sur l'Isle-aux-Oyes où, là encore, les terres sont basses avec d'immenses battures qui se retrouvaient submergées durant les grandes marées du printemps et de l'automne. Nous pour-

rions imaginer que nos ancêtres étaient issus d'un ancien peuple des marais. À cet égard, les documents anciens nous apprennent que Pierre Soucy était charpentier, pêcheur, agriculteur et éleveur mais à ces métiers, il faut indubitablement ajouter qu'il devait pratiquer intensivement la chasse. Tant Pierre Soucy que son père Jean Soucy se sont établis en bordure du fleuve sur des terres offrant de vastes battures propices à la chasse aux oiseaux migrateurs qui abondaient à l'Isle-aux-Oyes et sur la Côte-du-Sud. C'est sans doute à dessein que Pierre Soucy a choisi une concession offrant des marais et de vastes prairies hautes en bordure du fleuve Saint-Laurent.

## NOS ANCÊTRES EN NOUVELLE-FRANCE

Mentionnons que dans les prairies de fauche non cultivées, la végétation naturelle est constituée de la spartine de Michaux (ce nom est vraiment indissociable du nôtre), la calamagrostide et la spirée à larges feuilles. Au temps de nos ancêtres, ces prairies étaient recherchées pour la paissance. La terre de Pierre Soucy était riche de six (6) arpents de ces prairies où les bestiaux pouvaient paître à satiété.

Enfin, selon Hamel<sup>1</sup>, la forêt n'aurait pas eu encore suffisamment de temps pour s'implanter dans la plaine côtière du fleuve Saint-Laurent tant et si bien que notre ancêtre n'aurait pas eu à désertifier les sols de la série De l'Anse avant de les mettre en culture. Au temps de Pierre Soucy, le milieu était humide, inondé durant les hautes marées et marécageux en maints endroits. Considérant la topographie faiblement inclinée vers le fleuve, l'agriculture devait être concentrée au pied des coteaux, c'est-à-dire de part et d'autre du Chemin royal. Encore est-il que dans son ordonnance du «*lundy premier febvrier 1706*», le conseil souverain commande au Sr de Bécancour, grand voyer, de tracer le chemin qui devra être large d'au moins 24 pieds et «*parfaitement praticable*» et à cet effet, il faudra bâtir les ponts sur les ruisseaux et faire les levées dans les marais.

Dans ces conditions, le drainage est une nécessité pour la mise en valeur des sols de la série De l'Anse. Selon Baril et Rochefort<sup>1</sup>, «*...le loam argileux De l'Anse est considéré comme bon à très bon pour la grande culture et l'industrie laitière. Une fois améliorés par le drainage, le chaulage et l'addition d'engrais chimiques, les rendements possibles sont parmi les meilleurs de la région du Bas du Fleuve, et même de la province...*». Il est surnommé «*Terre-à-avoine*»

### LES SOLS DE LA SÉRIE KAMOURASKA DANS LA VALLÉE DE LA SAINT-JEAN (SOLS DE TYPE K)

À l'autre bout de la concession, au-delà de la Grosse Montagne, se trouve l'étroite vallée de la rivière Saint-Jean dont les sols sont constitués de l'argile de la série Kamouraska. À l'instar du loam argileux de la série De l'Anse, l'argile Kamouraska est peu perméable et offre un mauvais drainage.

À l'époque de notre ancêtre, cette argile était jonchée de gros blocs de pierre présents dans une proportion nuisible pour l'agriculture. Les anciens laboureurs qui se sont acharnés à mettre cette vallée en production ont épierré les champs, entassant les blocs erratiques au centre des champs ou en les disposant de manière à constituer des chaînes de roches.

D'après Baril et Rochefort<sup>1</sup>, les argiles Kamouraska peuvent être considérées comme les sols les plus fertiles du Bas-Saint-Laurent. Ces sols sont surnommés «*terres-à-blés*» à cause des rendements qu'ils procurent dans cette sorte de céréale. Mais ces argiles conviennent aussi fort bien à l'avoine.

La topographie de la vallée est presque plane et les champs sur la terre de Pierre Soucy se trouvent à quelques 30 mètres au-dessus du niveau de la mer. Selon Hamel<sup>2</sup>, à l'origine, la végétation arborescente sur les sols de la série Kamouraska devait être des érables rouges *Acer rubrum* et des ormes *Ulmus americana*. Mais d'après Baril et Rochefort<sup>1</sup>, le cèdre *Thuja occidentalis* devait aussi occuper une place importante si l'on en juge par les très nombreuses clôtures de cèdres qu'on trouvait dans les champs au siècle dernier.

### LES SOLS DE LA SÉRIE SAINT-PÂCOME SUR LA GROSSE MONTAGNE (SOLS DE TYPE PA)

Entre la plaine côtière et la vallée de la rivière Saint-Jean se trouvent les sols de la série Saint-Pâcome. Ces sols couvrent les coteaux et toute la terrasse autour de la Grosse Montagne. Ce sont principalement des sables loameux (Pa) entrecoupés d'affleurements rocheux (AR). Les sols y sont modérément pierreux mais bien drainés. Le terrain est uni à pente faible (2-5%). C'est le domaine de l'épinette blanche et du sapin. D'après Baril et Rochefort<sup>1</sup>, depuis les débuts de la colonie, une proportion de ces sols a été utilisée pour la culture de la pomme de terre et des fruits. Ils se prêtent bien aux vergers de pommes, de poires et de prunes.

En somme, la concession choisie par Pierre Soucy, par la qualité et la diversité de ses sols et de ses ressources forestières, hydriques et fauniques, était à même de remplir plusieurs fonctions; culture de l'avoine et culture maraîchère dans la plaine côtière, culture du blé dans l'arrière concession et entre les deux, culture des pommes de terre, des vergers et des petits fruits. Les bois d'érables rouges, d'ormes, de sapins et de cèdres comblaient les besoins du charpentier et les bestiaux trouvaient amples pâturages dans les vastes prairies herbeuses en bordure du littoral. Une terre bien arrosée par une rivière poissonneuse et un fleuve giboyeux à souhait lors des grandes migrations et à l'horizon une vue imprenable sur le fleuve et sur des montagnes encore sauvages à faire oublier la France.

Alain L. Soucy

Références:

<sup>1</sup>: Roger Baril et Bertrand Rochefort. «Étude pédologique du comté de Kamouraska». 1965

<sup>2</sup>: Hamel. «Premier aperçu de la végétation des comtés de L'Islet et de Kamouraska. 1951

# NOS ANCÊTRES EN NOUVELLE-FRANCE

## LES TROIS MÉTIERS DE PIERRE SOUCY (1673-1760) (PAR MONIQUE SOUCY-ROBERGE)

D'un commerçant aujourd'hui je peux facilement raconter l'histoire de l'industrie qu'il dirige. J'ai la possibilité de retracer des souvenirs d'entreprises disparues depuis plus d'un siècle par différents moyens dont les journaux de l'époque, mais lorsque je veux remonter le temps et trouver de l'information sur les travaux qu'aurait pu gérer notre ancêtre, surtout ceux de charpenterie, les recherches ne donnent pas le résultat escompté. Il faut dire que les centres urbains formés par les gouvernements de l'époque (Montréal, Trois-Rivières et Québec), ont laissé beaucoup d'histoire qui concernent des particuliers, mais quand on touche le milieu rural les informations sont généralisées et non personnalisées.

### DE L'ENFANCE À LA VIE D'ADULTE L'APPRENTISSAGE

Rappelons que PIERRE SOUCY devient orphelin de père vers l'âge de cinq ans et qu'il a 6 ans au remariage de sa mère avec Damien Bérubé. Au décès de ce dernier, le 7 mars 1688, il a tout juste 15 ans et il est l'aîné d'une famille qui comprend maintenant 7 enfants. À partir de ce moment c'est sur ses épaules que reposent toutes les corvées, en particulier les tâches qui demandent beaucoup d'effort physique. Lorsqu'il se marie avec Élisabeth-Ursule Fouquereau dite Urbain le 13 janvier 1699 il est âgé de 26 ans.

Cette longue période d'apprentissage lui permet d'acquérir de l'expérience, non seulement sur tout ce qui touche l'agriculture mais dans le domaine de la construction puisque, dans son contrat de mariage, on mentionne le fait qu'il porte déjà le titre de maître charpentier.

Un texte de concession daté du 20 juillet 1707 nous apprend qu'il forme avec 5 autres voisins une exploitation de pêche au marsouin. Il fera aussi quelques ventes de terrains.

Avec toutes ces « professions », notre ancêtre PIERRE SOUCY est un homme très actif qui veillera au bien-être de toute la maisonnée et pourvoira aux besoins de sa famille dont la naissance des enfants s'échelonna des années 1700 à 1725.

### UN SEUL HOMME MAIS TROIS MÉTIERS

On dit de lui qu'il est cultivateur, maître-charpentier et pêcheur de marsouins.

### LE MÉTIER DE CULTIVATEUR

À cette époque, une ferme conventionnelle fournit les céréales destinées au bétail et le blé de la farine et du pain. Volailles et bétail fournissent œufs, viande, crème, lait, beurre, fromage. Verger et potager produisent fruits et légumes, en particulier les navets, choux, oignons, poireaux et betteraves. Dans son *Mémoire sur les plans des seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, les Trois-Rivières et Montréal* daté du 7 septembre 1712, Catalogne mentionne que dans la seigneurie de la Grande-Anse, « les terres sur le front du fleuve y sont unies et fertiles en toutes sortes de grains et légumes et pacages, mais sujettes à la brume et à la gellée, les profondeurs selevant en costaux et montagnes et entrecoupées de valons garnis de toutes sortes de bois plus gommeux que d'autres. »

Le pays est particulièrement riche en gibier à plumes – canards, oies, perdrix et tourtes – et en poissons – anguille, brochets, carpes, éperlan, es-

turgeon, hareng, morue, saumon et truite. On consomme les fruits sauvages – bleuets, fraises, framboises, groseilles, mûres et prunes.

Bien que des catastrophes sur lesquelles il n'a aucune prise fassent partie d'épisodes douloureux comme la sécheresse, en 1715 et en 1716 ; l'invasion des récoltes par les chenilles, en 1720 ; et les pluies diluviennes en septembre 1736 qui compromettent la stabilité de son exploitation, il connaîtra les années fastes de 1721 et 1734, où des récoltes abondantes permettent d'exporter des surplus de grains.

Ainsi, le cultivateur moyen mange à sa faim et possède un cheval, indice de prospérité. Dans le cas de PIERRE SOUCY, il possède une terre de 4 arpents de front par 42 arpents de profondeur dont 20 arpents de terre labourable et 6 arpents de prairie. On constate en faisant le tour des contrats et conventions de mariage de cinq de ses enfants que la quantité de bêtes qu'il élève doit être assez impressionnante pour l'époque s'il est en mesure de faire tant de prélèvements à chaque fois qu'il y a mariage.

Pour Marianne Sousy  
le 6 janvier 1721

- une vache
- une brebis
- un cochon yverné
- \*un nouritourau

Pour Ursule Sousy  
le 25 novembre 1724

- une vache
- deux cochon, un yverné
- \*un norchereau
- une brebis



# NOS ANCÊTRES EN NOUVELLE-FRANCE

Pour Marie Magdellene Soucy  
le 6 janvier 1726

- *une vache*
- *un mouton*
- *deux cochon, un grand et un petis*

Pour Joseph Soucy  
le 5 janvier 1727

- *une vache*
- *une brebis*
- *deux cochons grand et petis*

Pour Marie Francoise Soucy  
le 22 novembre 1733

- *une vache à Let*
- *deus cochon grand et petis*
- *un mouton*

*\*On appelle nourritureauux des cochons castrés et à l'engrais.*

En consultant différents contrats de mariage du minutier d'Étienne Jeanneau, notaire qui pratiquait à la Rivière-Ouelle, pour la même époque où se sont mariés les enfants de Pierre Soucy, on constate que le cadeau des parents à leur fille est plus ou moins considérable dépendant de leur aisance et des circonstances.

*« Savoir deux vache allet trois brebis et deux Moutton un grand cochon pour Geneviève Lizot, fille de Noël Lizot. »* Ce contrat est passé en novembre 1727.

Sur un autre contrat daté aussi de novembre 1727, les parents sont moins généreux (sont-ils d'accord avec ce mariage ou moins fortuné) mais, Joseph Ouellet offre à sa fille Reine *une vache automne prochain que nous conteron Lannee mil Sept cent vingt huit de luy donner.*

## LE MÉTIER DE MAÎTRE-CHARPENTIER

Je n'ai trouvé qu'un seul contrat qui fasse mention d'une CHARPENTE bâtie par PIERRE SOUCY. Par contre, sur la plupart des actes notariés consultés, lorsque le nom de notre ancêtre est mentionné le notaire ajoute le titre de maître charpentier. Il faut savoir que l'apprentissage d'un métier par un artisan établi dans la campagne se fait auprès d'un homme de métier appelé maître... Ce dernier transmet son savoir et son expérience aux jeunes garçons qui deviennent apprentis. Quand ils ont acquis une certaine expérience, les apprentis deviennent compagnons puis, à leur tour, ils ont droit au titre de maîtres. Ils sont alors libres d'exercer leur métier qu'ils transmettront à leur tour mais, est-ce vraiment le cheminement qu'à dû parcourir notre ancêtre pour porter le titre de « MAÎTRE CHARPENTIER » puisqu'on sait qu'à Rivière-Ouelle il n'y a qu'un seul notaire et il n'y a qu'un seul charpentier et c'est PIERRE SOUCY.

Pour bien comprendre les métiers du bois il faut revenir à l'une des plus anciennes corporations, d'où naîtront les charpentiers de maison, les charpentiers de marine ou les charpentiers de moulins, mais aussi pratiquement tous les autres métiers du bois, charbon, menuisier, tonnelier...

### LES CHARPENTIERS DE MOULIN

J'ai réalisé en parcourant différents contrats qui touchent les années où PIERRE SOUCY aurait pu pratiquer cette sorte de charpenterie que le seigneur d'un lieu s'adresse rarement à un de ses censitaires pour faire bâtir un moulin et que la majorité des contrats se font avec un « maître charpentier de moulins ».

Construire un moulin exige des habilités et des connaissances particulières. Le charpentier de moulin doit savoir comment confectionner les fuseaux et les lanternes, ces engrenages de bois qui en s'imbriquant actionnent les mécanismes nécessaires au bon fonctionnement du moulin. Il doit savoir comment placer les moulanges (meules). Il lui faut confectionner des grandes roues de cinq à six mètres de diamètre et les installer pour qu'elles donnent le maximum de puissance sous le poids ou le courant d'eau. Il en va de même pour les moulins à vent. Nous comprenons alors qu'on ne s'improvise pas charpentier de moulin.

En 1709, on trouve ce contrat entre le seigneur de Boishébert (seigneurie de la Bouteillerie) et Jean Lefebvre, de Beauport, par lequel celui-ci s'engage « à faire et parfaire un moulin à farine à vent à Rivière-Ouelle. Le seigneur nourrira l'entrepreneur et les deux hommes qu'il emmenera avec lui ; il fournira le bois nécessaire, rendu sur le lieu du dit moulin, ferrements, moulange, cordage, couverture et clôtures nécessaires au dit moulin. Lefebvre commencera la construction à la fin des semences et n'arrêtera qu'une fois le travail fini...Prix : 750 Livres ».

Ce moulin, actionné par le vent, était situé au nord-est de l'église, du même côté de la rivière, dans le rang appelé « La Pointe ». Ce moulin de bois fut utilisé pendant une vingtaine d'années. (P. 28 Michel Langlois, *Des moulins et des hommes.*)

# NOS ANCÊTRES EN NOUVELLE-FRANCE

Le 5 juin 1730

Joseph Gagnon, maître-maçon de Rivière-Ouelle s'engage devant le seigneur Louis-Henri Deschamps de Boishébert « à construire la tour d'un moulin à vent que le seigneur veut élever à Rivière-Ouelle, tour en pierre de 3 1/2 pieds d'épaisseur, 24 pieds de haut au-dessus du rez-de-chaussée, et 13 pieds de dedans en dedans. Il fera aussi la charpente, d'y poser les moulanges et ferrures qui ont servi à un autre moulin qui est sur les lieux. Enfin faire tout ce qu'il faut à un moulin pour moudre ». Les travaux seront terminés l'année suivante par Joseph Normand et ses deux fils.

(GR. Jacques Pinguet, 28 février 1731) Marché, Joseph Normand, père, Charles Normand et Jacques Normand fils – Jean-Baptiste Dupéré pour Louis Deschamps de Boishebert JN père, CN et JN fils (me charpentiers de moulins, de Québec, à construire pour JBD procureur de LD de B (capitaine des troupes de la Marine) la tour en pierre d'un moulin à vent à farine, avec couverture en planche et bardeau, en la Seigneurie de la Boutellerie.

Tout laisse à penser que PIERRE SOUCY n'était pas charpentier de moulins mais aurait-il pu être charpentier de marine ?

## LES CHARPENTIERIS DE MARINE

On sait que les Langlois furent la première famille de charpentiers de navires en Nouvelle-France fin 17<sup>e</sup> siècle. Jean Langlois-Saint-Jean et son frère aîné Jean Langlois-Boisverdun construisirent ou réparèrent tour à tour, tous les ans pendant près d'un quart de siècle, chaloupes, biscaiennes, barques et autres bateaux de toutes sortes. Ils étaient natifs de Beaufort.

Au 18<sup>e</sup> siècle, les contrats notariés nous apprennent que les charpentiers de navires canadiens produisent des « chaloupes de barques » et des barques qui prennent le terme plus générique de « bateau », des « bateaux plats » et des canots d'écorce. En 1729 apparaît la goélette largement utilisée pour le cabotage et le transport de tout type de marchandise sur le fleuve et dans le golfe. S'ajoutent le brigantin, plus volumineux que la goélette et la corvette montée de quelques dizaines de canons. Enfin, la frégate puis la flûte et le vaisseau de guerre de troisième rang, portant 60 canons et même plus, que le roi fera construire à ses chantiers du Palais et du Cul-de-Sac à Québec entre 1739 et 1759 durant la guerre de succession d'Autriche.

Il est impossible de penser que PIERRE SOUCY aurait pu troquer provisoirement son identité professionnelle habituelle pour un maître charpentier de barques puisque ce marché de construction est toujours passé devant notaire et que son nom ne figure nulle part dans ce domaine bien particulier.

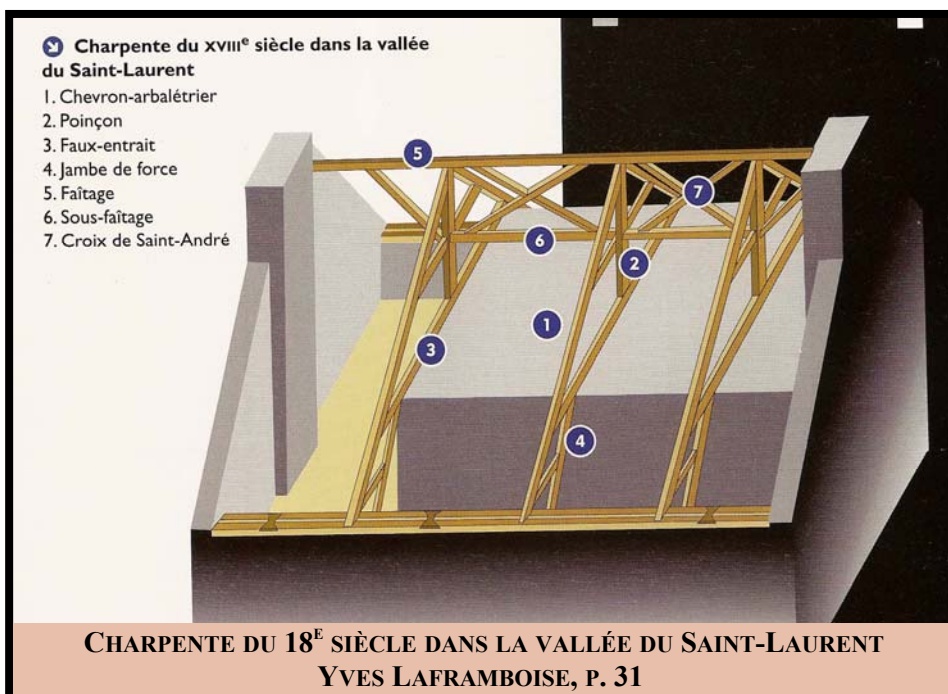
## LES CHARPENTIERIS DE MAISON

Un seul acte fait état d'une charpente construite par notre ancêtre. Une somme de 160 livres est mentionnée.

1702 - « Le sieur d'Artigny prête à Pierre Soucy 100 livres mais comme sûreté pour le Sieur d'Artigny Pierre Soucy consent que d'Artigny reçoive des mains de la veuve de Pierre Dancosse, demeurant à la Rivière-Ouelle la somme de 160 livres pour une « Charpente » lui a faite. » Par contre il existe un autre acte qui fait mention de l'achat d'une maison par Pierre Soucy et qui se lit ainsi.

LE 10 AOÛT 1710

« Ce Joïrdhuy dixieme du mois Daoust mil sept cent dix Moy Louise Constantineau vefve de deffunt francois pinel Je Confesse De Bonne foy avoir reçu Bien et Loyellement de pierre Soucy habitant demeurant a la grande ance La somme de trois Cent livres et Monnoye du pays pour Une habitation que deffunt Francois pinel mon mary luy avait vandeu »



# NOS ANCÊTRES EN NOUVELLE-FRANCE

Quel était le but de cet achat ? Est-ce que Pierre Soucy aurait pu acheter des maisons et les « retaper » pour ensuite les revendre...sans passer par le notaire?

Dans tous les documents qui suivent le métier de maître charpentier apparaît après le nom de Pierre Soucy.

LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 1698

Vente d'une terre située à la Rivière-Ouelle par Pierre Soucy, charpentier, à Étienne Jeanneau (marchand)

LE 26 NOVEMBRE 1698

Contrat de mariage entre Pierre Soucy et Élisabeth Foucreau : « ... furent présent Pierre Soucy Mettre charpentier »

LE 6 JANVIER 1721

Contrat de mariage entre Augustin Dubé et Marianne Soucy : « Et Mestre pierre Soucy maistre charpentier demeurant dans la grande anse »

LE 25 NOVEMBRE 1724

Contrat de mariage entre Michel Mignot et Ursule Soucy : « Et mestre pierre Soucy mestre charpentier ausy habitent demeurant dans la grande anse »

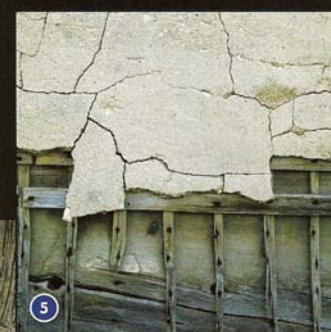
LE 22 NOVEMBRE 1733

Contrat de mariage de Jean-Bernard Miville et Marie-Françoise Soucy : « Et mestre Pierre Soucy, Mestre Charpentier demeurant dans la grand Anse et Isabel Urbain Sa femme »

L'étude de l'habitation de cette époque reste complexe, d'autant qu'il s'agit d'une production anonyme, d'une création populaire, autrement dit d'une architecture sans architecte. Il

## CHARPENTERIE DES MURS

1. Murs de pièces verticales ou poteaux debout
2. Mur de colombage pierroté à Louisbourg, Nouvelle-Écosse
3. Il est intéressant de noter la présence, sur le mur-pignon, du larmier, aussi appelé anciennement renvoi d'eau, destiné à éloigner l'égouttement pluvial du nu du mur
4. Mur de colombage avec remplissage de brique, en France
5. Mur de pièces recouvert d'un treillis de branches à leur tour recouvertes d'un enduit, à Sainte-Scholastique
6. Mur de pièces assemblées à coulisse
7. Mur de colombage pierroté dans la maison Lamontagne, à Rimouski-Est
8. Mur de colombage avec remplissage de torchis, Crève-cœur-en-Auge, France
9. Procédé de pieux en terre à Louisbourg, Nouvelle-Écosse
10. Murs de pièces assemblées à queue d'aronde



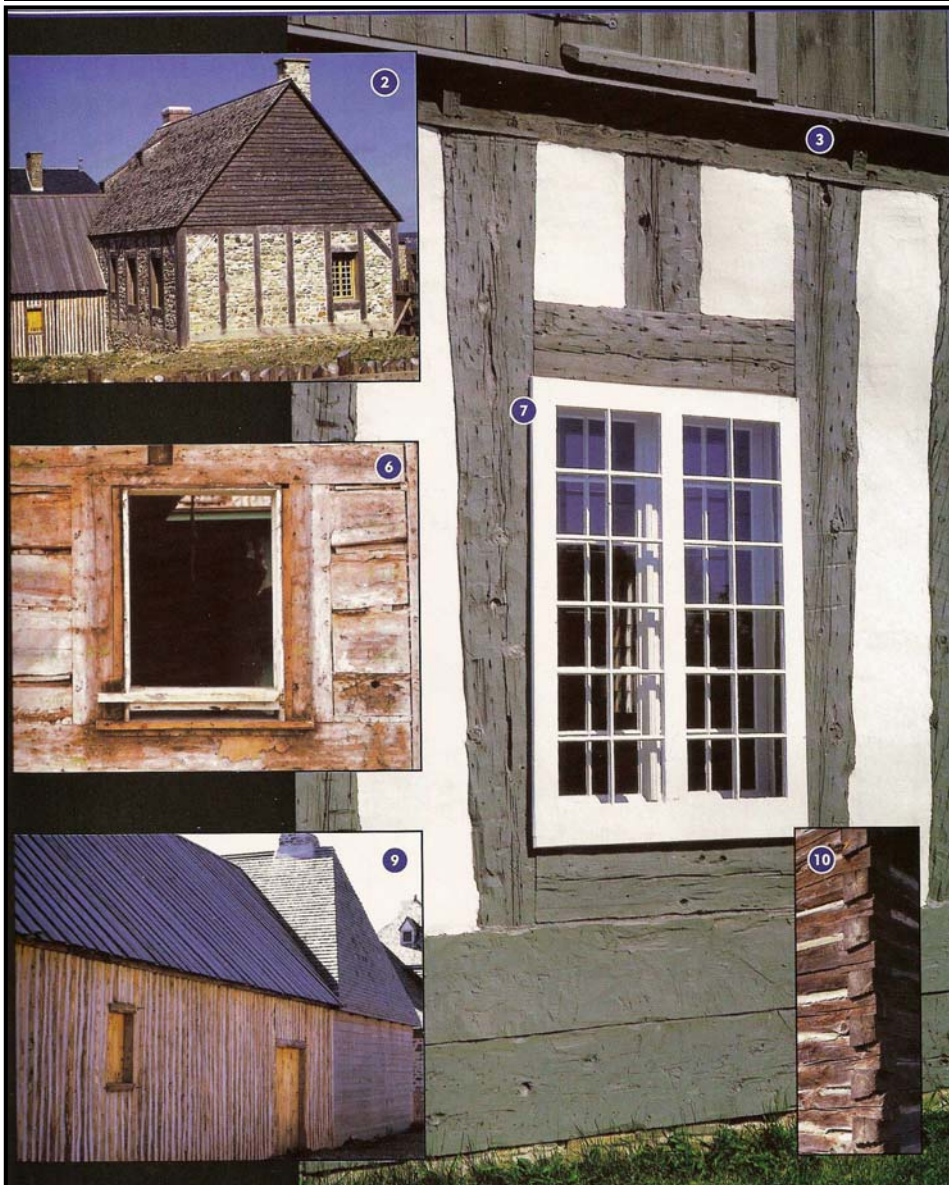
existe des marchés de construction mais qui touchent le milieu urbain ou villageois.

Pour la région de Rivière-Ouelle je n'ai pas trouvé d'inventaire de biens qui puissent nous renseigner sur les différents matériaux utilisés, les dimensions des maisons, les coûts pour les matériaux et le salaire des employés sous la gouverne de PIERRE SOUCY, enfin le salaire de notre ancêtre et de quelle façon cette profession lui permettait de bien vivre.

En général, un maître-artisan gagnait de quatre à six livres par jour. La livre vaut seize sous et deux tiers, soit six livres à la piastre.

Bien que l'on construise parfois des maisons en pierre, nous savons par diverses sources que les plus répandues dans la vallée du Saint-Laurent, pour la première moitié du 18<sup>ème</sup> siècle, sont des constructions de bois à un étage surmontées d'un toit à deux versants recouvert de chaume, de planches ou de bardeau. Les murs sont en pièces ou en rondins (pieu)

# NOS ANCÊTRES EN NOUVELLE-FRANCE



CHARPENTE RIE DES MURS - PHOTO 6, YVES LAFRAMBOISE, p. 32

disposés horizontalement ou verticalement, et généralement assemblés à coulisse ou a queue d'aronde.

Dans certains cas, les pièces verticales sont espacées, et les vides remplis de brique, de pierre ou de torchis.

Cette technique s'adapte aux rigueurs du climat et du gel d'autant plus que les ressources forestières sont abondantes. La dimension moyenne d'une maison rurale bâtie entre les années

1660 à 1726 est de 5,9 X 7,6 mètres. Sa superficie passe à 8,5 X 7,5 mètres de 1727 à 1760.

Le bois domine largement comme matériau des murs, il compte pour 100% des maisons avant 1727 et à 98% entre 1727 et 1760. Les maisons rurales en maçonnerie de pierre sont donc encore rares avant 1800, mais se manifeste progressivement une faible tendance à choisir ce matériau. D'autres éléments comme le chaume et les

écorces, qui comptent dans les débuts pour 50% des matériaux de couverture des toits, ont nettement tendance à diminuer et à être remplacés par la planche et le bardeau ; les cheminées de terre cèdent aussi leur place, peu à peu, à des cheminées de pierre.

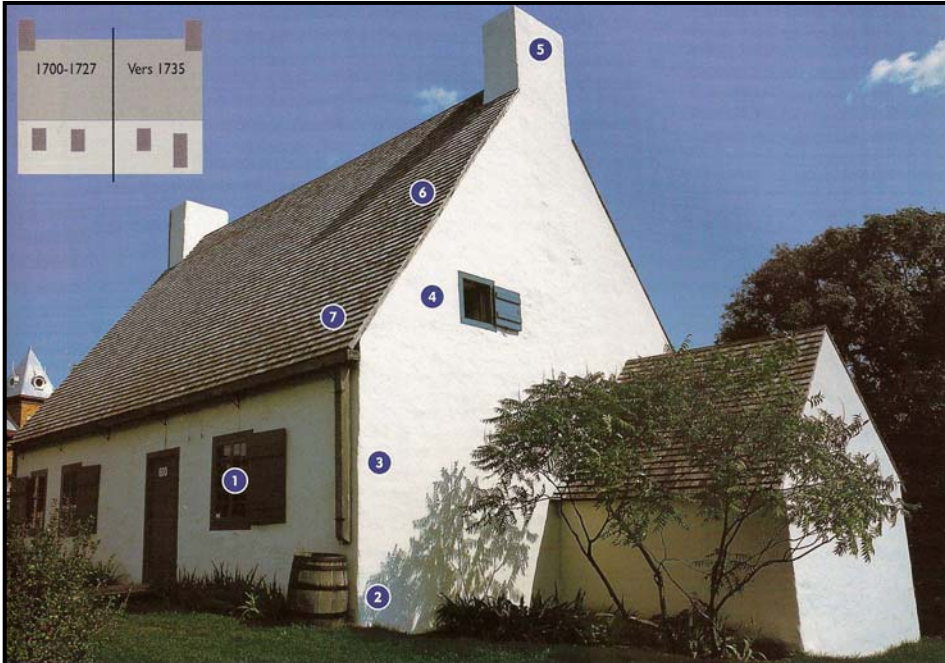
Il est évident que l'ensoleillement maximal, les vents dominants, les crues printanières, l'égouttement naturel, les besoins d'eau potable viennent déterminer les choix d'implantation et d'orientation non seulement de l'habitation mais de chacune des dépendances : le four à pain, la grange-étable, le puits, la laiterie, le jardin potager et le petit verger ne sont jamais implantés au hasard.

Il faut croire que notre ancêtre qui était le seul charpentier à Rivière-Ouelle a été appelé à bâtir ou à participer à l'érection de la majorité des maisons et des bâtiments de son milieu rural ainsi que des alentours.

Pour ce qui touche la construction d'une chapelle, d'une église ou d'un presbytère pour la Rivière-Ouelle, je n'ai pas trouvé de contrat pour l'époque où notre ancêtre aurait pu agir comme principal contracteur. Quant aux historiens ils parlent d'ouvriers, sans mentionner de noms.

On sait par un acte de vente daté du 18 avril 1692 que le seigneur Deschamps de La Bouteillerie céda la vieille maison qui avait toujours servi de manoir seigneurial à l'abbé de Requeleyne pour en faire un presbytère. C'est ainsi que les paroissiens, dont probablement notre ancêtre réparèrent le manoir pour le transformer en presbytère et qu'ils prêtèrent main forte à l'érection de leur église deux ans plus tard.

# NOS ANCÊTRES EN NOUVELLE-FRANCE



Il reste peu de maisons du XVII<sup>e</sup> siècle ou même du début du XVIII<sup>e</sup> sur le territoire québécois. L'exemple de la maison Girardin à Beauport, que l'on peut voir ici, demeure exceptionnel. Même si elle a été construite au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle illustre bien la maison type en pierre du XVII<sup>e</sup> siècle, dont elle conserve les caractères. À la partie de droite, érigée entre 1700 et 1727, le propriétaire a ajouté la partie de gauche vers 1735. On reconnaît ici l'essentiel des caractéristiques de la maison coloniale française — versants pentus, carré bas, fenestration minimale et grosses souches de cheminées, dont l'une est désaxée par rapport au faite — comme on en trouve dans le Perche, en France.

1. Fenêtres à battants avec petits carreaux
2. Exhaussement hors sol très faible
3. Maçonnerie de moellons
4. Petite fenêtre d'aération pour le grenier
5. Souche de cheminée désaxée par rapport au faite du toit
6. Toit pentu
7. Versants droits (sans retournement à la base)

## MAISON ENTRE 1700 ET 1730, YVES LAFRAMBOISE

La première chapelle de Rivière-Ouelle fut construite en 1685 et remplacée en 1694 par une église en bois. Un acte notarié, passé chez le notaire Duchenaux le 30 décembre 1791, donne devis et marché ainsi que noms des syndics et contracteur pour la construction de cette nouvelle église mais notre ancêtre est décédé en 1760.

Est-ce que les paroissiens de Rivière-Ouelle ont été contraints de participer à des corvées comme l'ont été les habitants des deux paroisses voisines ? Deux ordonnances nous donnent une bonne idée des matériaux et des coûts et de la façon peu cavalière dont les paroissiens sont « invités » à l'érection de leur presbytère.

Transcription d'une partie d'ordonnance qui a touché les habitants de la paroisse de St-Roch. Ce jugement homologue un acte d'assemblée et un état de répartition faits par les habitants de St-Roch des Aulnaies et qui les condamne à contribuer à la bâtisse d'un presbytère daté du 19 mai 1745.

*« L'acte d'assemblée des habitants de la dite paroisse de St-Roch, convoquée le quinze Avril dernier, en présence du curé, du lieutenant de milice ainsi que des anciens et nouveaux marguilliers estiment que la dépense de la construction du dit presbytère pourrait monter à cinq cents mardriers, quatre cents planches, quinze mille bardeaux, trois poutres, neuf*

*lambourdes, dix-huit filières de dix-sept pieds, et dix-huit de vingt-six pieds, avec les étamperches et boulins ; et qu'à l'égard de l'argent pour rendre le dit presbytère parfait, il a été convenu que chaque arpent de front concédé serait chargé de trente sols, sans préjudice de la nourriture des ouvriers et manoeuvres*

L'autre ordonnance datée du 24 juillet 1759 concerne un jugement pour la bâtisse du Presbytère de Kamouraska, et qui condamne les Habitans à fournir chacun leur quote-part.

*L'état estimatif dressé en conséquence.....par lequel il paraît qu'il en pourra coûter en argent, seulement pour la dite bâtisse, la somme de quinze cent cinquante-six livres. ....chaque habitant doit payer tant en argent, pierres, chaux, sables, planches, mardriers et journées, au prorata de ce que chacun des dits habitans possède d'arpens de terre de front dans la dite paroisse. »*

Comme le charpentier a contribué à tous les types de bâtiments, de la simple grange à la plus haute cathédrale, il est permis de penser que PIERRE SOUCY a participé autant à la construction de l'église que du presbytère en allant de la maison, à la grange et pourquoi pas à l'érection des ponts.

Anecdote : Dans le fonds Gérard Morisset au thème « artistes et artisans » documentation : j'ai trouvé les noms de Elzéar Soucy et de Jean-Baptiste Soucy, deux contemporains, ainsi que le nom de Pierre Soucy, (av.1698) charpentier.

# NOS ANCÊTRES EN NOUVELLE-FRANCE

## LE MÉTIER DE PÊCHEUR DE MARSOUIN

Entre 1700 et 1730, c'est la région de Rivière-Ouelle, sur la rive sud de l'estuaire, qui est le centre d'exploitation de la pêche au marsouin. Les marsouins la fréquentent du printemps à l'automne lors de leur migration annuelle dans l'estuaire. La température de l'eau et les espèces de petits poissons qui s'y trouvent conviennent tout à fait aux goûts du marsouin, tandis que le découpage du rivage, avec ses nombreuses pointes et anses, se prête fort bien à cette pêche littorale où la capture se fait dans un vaste parc de perches de bois plantées dans la vase en forme d'hémicycle.

Pendant cette période, le développement de la pêche se caractérise par

une série de tensions et de conflits entre différents groupes d'intérêts autour des droits d'exploitation. D'une part, le groupe des entrepreneurs, formé à l'origine de Charles Denys de Vitré, François Hazeur et Pierre Peire, cherche à obtenir des autorités coloniales le monopole de ce type de pêche et tente de maintenir intact ce « privilège ». D'autre part, les habitants de la région s'opposent aux prétentions des entrepreneurs, soutenant que leur droit de pêche sur leur devanture éclipse tout autre droit d'exploitation, fut-il un monopole concédé par l'État.

Les décisions des intendants jouent constamment la carte du compromis et cherchent à éliminer les querelles qui nuisent à la pêche. Leurs ordonnances, par leur teneur, minent gra-

duellement le monopole des entrepreneurs, ouvrent la voie aux initiatives des habitants de la région et influencent considérablement le destin de la pêche au marsouin à Rivière-Ouelle après 1730.

C'est en 1698 que pour la première fois on s'intéresse à la pêche commerciale. Le seigneur Deschamps de la Bouteillerie et Charles Denys de Vitré s'associent pour tenter la pêche « aux marsouins blancs ».

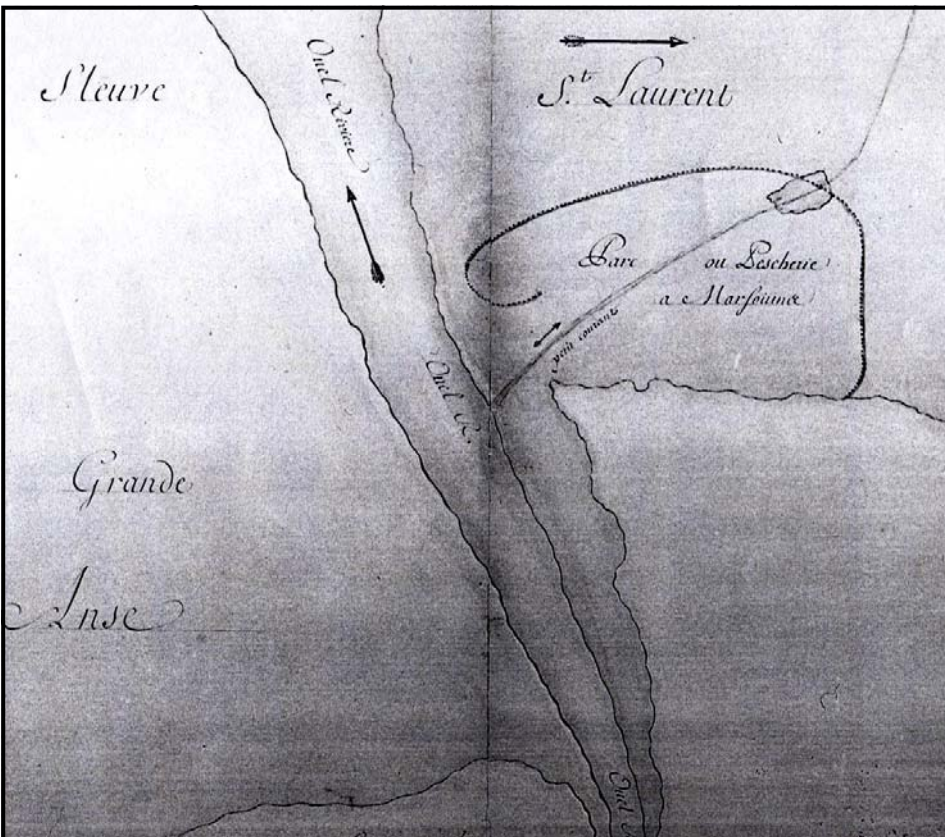
En 1699, ces deux hommes font un premier essai et tendent une pêche à Kamouraska au moyen d'un rets tendu du rivage à l'Île aux Corneilles, sur une longueur de plus d'un mille. La dépense trop forte les fait abandonner.

Le 21 février 1701, Charles Denys de Vitré s'associe à deux riches marchands de Québec : Pierre Peire et François Hazeur. Ils se proposent tous trois de faire la pêche à Rivière-Ouelle et à Kamouraska. La couronne leur en accorde le privilège exclusif pour 5 ans (jusqu'en 1706) avec en plus une gratification de 550 livres. À cette date, il n'est pas question de la participation des colons aux pêches commerciales.

En 1703, le seigneur Deschamps et Charles Denys de Vitré meurent, victimes de l'épidémie d'Influenza. Il ne reste donc plus que deux sociétaires : Peire et Hazeur.

Le 21 juin 1705, deux groupes de pêcheurs s'intéressent activement à la pêche aux marsouins :

1. Pierre Hudon et Guillaume Paradis, tous deux beaux-frères, vont tenter à la Rivière-du-Loup, sur la devanture d'une concession (12 X 42) qu'ils viennent d'obtenir, de faire la pêche aux marsouins.



**FLEUVE SAINT-LAURENT ET GRANDE ANSE**  
Archives Nationales du Québec, section cartes et plans  
Qualité d'impression identique à l'original

## NOS ANCÊTRES EN NOUVELLE-FRANCE

2. Jean de Lavoye, Etienne Bouchard, PIERRE SOUCY, Jacques Gagnon, Pierre Boucher et François Gauvin s'unissent pour former la première société de pêche à Rivière-Ouelle. Ce ne sera pas la dernière, mais sûrement la plus tenace.

Les deux entreprises diffèrent fondamentalement. La première n'est qu'un essai et une tentative de la part d'un concurrent, le fils de Charles Aubert de la Chesnaye. La deuxième vise à supplanter Peire et Hazeur dont le privilège doit prendre fin en 1706.

Le 13 juillet 1707, la nouvelle société, formée des six habitants dont notre ancêtre, obtient de l'Intendant de faire « la pêche aux marsouins sur la devanture de leurs terres à la Pointe de la Rivière-Ouelle... »

Le 15 juillet 1707, Peire et Hazeur s'opposent à cette ordonnance.

Le 20 juillet 1707, la première concession de la pêche aux marsouins est faite à six habitants dont notre ancêtre PIERRE SOUCY.

Voici le texte de la concession :

« Jean de Lavoye, Etienne Bouchard, PIERRE SOUCY, Jacques Gagnon, Pierre Boucher et François Gauvin, nous ayant exposé qu'étant habitants de la Bouteillerie sur la Rivière-Ouelle, proches voisins des uns des autres, qu'ils se seraient unis ensemble pour faire la pêche du marsouin dans la devanture de leurs terres, à la pointe de la dite Rivière-Ouelle, qui est un endroit très-propre pour faire la dite pêche, laquelle même ils ont commencée depuis deux ans, et ce, suivant le droit de pêche qu'ils ont par le contrat de concession, et comme, quoiqu'ils usent de leur droit, ils pourraient être troublés dans l'exerci-

ce de la dite pêche, ils nous demandent qu'ils nous plaise les autoriser pour continuer la dite entreprise ;

*Le sieur de Boishébert, seigneur de la dite terre de la Bouteillerie, entendu, qui nous a dit que par leur contrat de concession le dit droit de pêche leur avait été accordé, et qu'il ne s'opposait point à leur demande ; à laquelle ayant égard :*

*Nous autorisons l'union faite entre les sus-nommés pour faire la pêche du Marsouin dans la devanture de leur habitation ; défendons de les y troubler à peine de tous dommages et intérêts. Mandons, etc. »*

*Fait à Québec ce vingt juillet, 1707 (Signé) Raudot*

Le 8 août 1707, Peire et Hazeur obtiennent que la société soit maintenue entre eux et les 6 habitants de Rivière-Ouelle, avec la différence cependant que les deux commerçants ne pourront prendre que le 1/4 et non le 1/3 des huiles.

En 1708, Hazeur et Peire meurent tous les deux et s'ensuivent toute une série d'échecs et de conflits dont je vous fais grâce pour vous expliquer l'idée ingénieuse et l'invention simple et pratique d'une tenture de pêche unique et parfaite par son succès conçue par nos six habitants ainsi que le fonctionnement de cette pêche.

Note : Les parts de cette compagnie furent cédées à leurs descendants et ensuite subdivisées en un si grand nombre de familles qu'il était devenu à peu près impossible de donner à chacun son dû. Pour obvier à cet inconvénient, la société de pêche s'est constituée en Corporation légale par un acte de la Législature de Québec, en 1870. Plus tard, une grande partie des parts furent achetées par M. Joseph Lizotte de la Pointe.

Pour la construction de la pêche, chacun des actionnaires devait couper et apporter cent dix perches on dit aussi fascines et harts, de sapin, d'épinettes ou de bouleaux de 18 à 20 pieds de hauteur, pour un total d'environ trois mille cinq cents perches. On enfonçait ces perches dans la vase à deux ou trois pieds d'intervalle, partant en ligne droite du rivage jusqu'à la plus basse marée, plus d'un mille au large ; de là, tournant ouest pour en former une sorte de « C ». Trois hommes suffisaient pour planter à main toutes ces perches et le travail s'effectuait en quatre marées baissantes seulement.

Ces parcs en forme de fer à cheval, faisaient face au rivage. L'entrée était obstruée à l'aide d'une barrière mobile en filet que l'on refermait sur les marsouins une fois qu'ils avaient pénétré dans la pêcherie. Cette barrière était refermée à l'aide d'un treuil ou cabestan.

Le marsouin remontait le fleuve, à la poursuite de bancs de capelans, jusqu'à la Petite-Rivière-St-François. En redescendant, il était attiré par le courant à l'intérieur de la pêche. Apeuré par les vibrations des perches dans l'eau, il tournait en rond pour retrouver la sortie qui était orientée au nord ouest mais la forme de la pêche et le sens des courants l'en empêchaient. Pendant ce temps la marée baissait et il restait prisonnier; les insulaires récoltaient le fruit de leur travail.

Cette fameuse pêche, construite vers la fin d'avril, restait en place toute la saison jusqu'à ce que les glaces arrachent les piquets. Il fallait donc la reconstruire à chaque année.

En 1720, une amélioration très importante fut apportée à cette pêcherie par le sieur Peire de Rivière-Ouelle ; on remplaça l'enceinte en filet par un

# NOS ANCÊTRES EN NOUVELLE-FRANCE

parc en perches espacées les unes des autres, mais tout en conservant la barrière mobile en filet. Cette innovation était très importante car elle réduisait de beaucoup les frais d'installation (Fauteux 1927 :2, 531). Elle provoqua même toute une prolifération de pêcheries à marsouins, car, dès l'année 1721, quinze nouvelles pêcheries furent installées et on en projetait sept autres pour l'année suivante (Fauteux 1927 : 2, 534).

L'histoire de la pêche aux marsouins est si intéressante qu'elle pourrait faire à elle-même le sujet d'un article dans un prochain bulletin.

## TROIS MÉTIERS ET TOUT UNE VIE

On est souvent porté à plaindre nos ancêtres lorsqu'on compare leurs moyens de subsistance avec la vie trépidante et toutes les facilités que nous connaissons aujourd'hui mais, je me fais de PIERRE SOUCY l'image d'un homme doué d'une volonté énergique, d'une forte dose de courage et d'endurance. Je le vois fier et heureux de la vie familiale et du confort qu'il procure à toute sa famille.

De ces trois métiers lequel a donné le plus de satisfaction à notre ancêtre ? Celui de cultivateur qui lui a permis de bien nourrir toute sa famille, l'art de la charpenterie qu'il a pratiquée tout en portant avec fierté le titre de maître-charpentier ou celui de pêcheur de marsouin où il a eu l'honneur de rencontrer de riches marchands de la ville de Québec.

C'est certain qu'avec trois métiers différents la vie n'était pas monotone et les journées étaient bien remplies. C'est certain aussi qu'il n'a pas tellement eu le temps de voisiner. C'est peut-être pour cette raison qu'il n'a

jamais été mêlé à quelque dispute...surtout celles qui se sont produites entre les différents entrepreneurs de pêche à marsouin et qui étaient très fréquentes.

« Croissez et multipliez-vous » . C'est ainsi que PIERRE SOUCY a vu grandir dix de ses douze enfants qui ont transmis ses gènes à plus d'une soixantaine de petits-enfants, gènes qui se sont disséminés de génération en génération pour produire cette belle et grande famille que sont les SOUCY d'aujourd'hui.

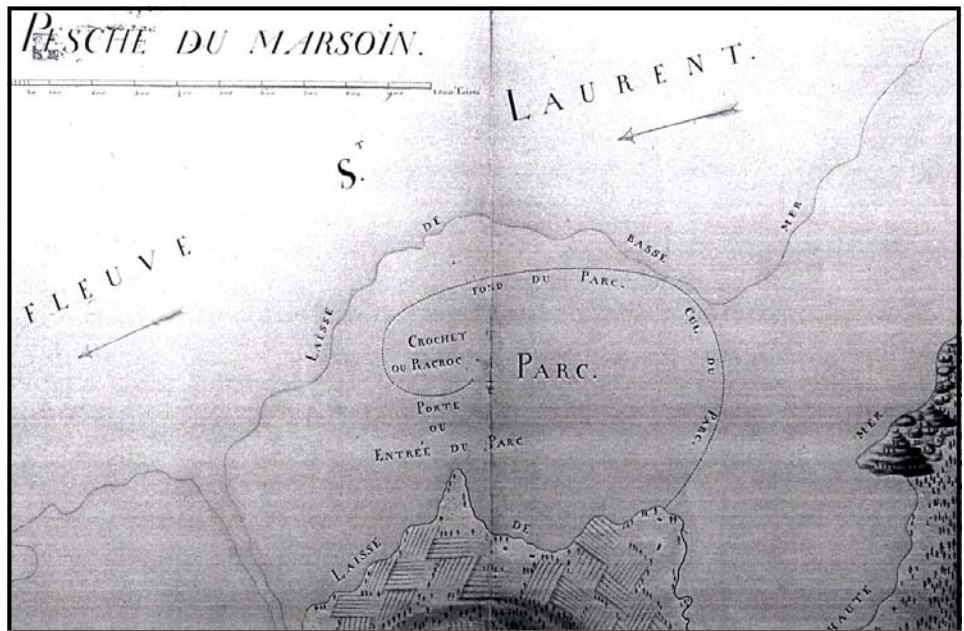
Monique Soucy Roberge

## Références :

- Musée Virtuel de la Nouvelle-France <http://www.civilization.ca/vmnf/popul/habitant/argent-f.htm>  
<http://membres.lycos.fr/outilsdenosancetres/>
- Archives Nationales du Québec (greffe Jeanneau)
- Archives Nationales du Québec. Département des cartes et plans  
Fonds Gérard Morisset – S719 P622

- *Les terres de la Grande-Anse et des Aulnaies et du Port-Joli*, Léon Roy – Lévis (1951)
- *La charpenterie navale à Québec sous le régime français*, Réal Brisson
- *La maison au Québec. De la colonie Française au XXIème siècle*, Yves Laframboise
- *À la façon du temps présent. Trois siècles d'architecture populaire au Québec*, Paul-Louis Martin
- *La pêche aux marsouins dans le fleuve St-Laurent*, Casgrain, H.R. 1831-1904
- *Des moulins et des hommes, 1608-1700*, Michel Langlois
- *Rivière-Ouelle, 1672-1972*. P.H. HUDON
- État, Entrepreneurs, habitants et monopole : le « privilège » de la pêche au Marsouin dans le Bas Saint-Laurent 1700-1730. Alain Laberge
- L'Estuaire généalogique. Marcel Moussette (F5016 C212M 83 - Université Laval)

Note : Merci à Monsieur Yves Laframboise, auteur de « La maison au Québec. De la colonie française au XX<sup>e</sup> siècle » qui m'a donné l'autorisation de publier les photos incluses dans ce texte.



## PARC À MARSOIN

Archives Nationales du Québec, section cartes et plans  
Qualité d'impression identique à l'original



# NOS ANCÊTRES EN NOUVELLE-FRANCE

ANALYSE DE L'INVENTAIRE  
APRÈS DÉCÈS DE PIERRE BÉRUBÉ  
RÉSIDENT DE LA BOUTEILLERIE  
(PAR LUC SOUCY)

Voici le compte-rendu d'une étude que j'ai réalisée dans le cadre d'une formation universitaire en histoire, dirigée par M. Paul-Louis Martin, historien, ethnologue, professeur et auteur, reconnu entre autre au Québec, notamment pour ses recherches orientées sur la culture matérielle en Nouvelle-France.

Vous entrez dans l'univers de Pierre Bérubé, fils aîné de Damien Bérubé, héritier des biens paternels et de ceux que lui aurait légué notre ancêtre maternelle Jeanne Savonnet. Ce qui est décrit dans l'inventaire de biens après décès de Pierre Bérubé, effectué le 24 juillet 1742, met à jour un cadre de vie, animé par des objets jouant un rôle précis et révélant un espace dynamisé, en pleine évolution.

Cette prose notariale, laissée au décès de Pierre Bérubé, demi-frère utérin de Pierre Soucy, et analysée dans cette étude, est éloquente quant à la manière dont ce cultivateur de Rivière Ouelle a habité son espace.

L'analyse de ce document d'archive, prélevé à Québec aux Archives Nationales du Québec, se divise en quatre secteurs généraux, soit en premier lieu une reconstitution géographique du cadre de vie de Pierre Bérubé; en second lieu une présentation de son habitat extérieur; en troisième lieu une analyse détaillée des fonctions des objets cités à l'intérieur de la maison et en dernier lieu, une esquisse de l'intérieur de la maison.

Un portrait synthèse termine l'analyse du document, mettant en relief le mode de vie d'un cultivateur de la région de Québec sous le Régime français.

PRÉAMBULE DE L'INVENTAIRE APRÈS DÉCÈS DE PIERRE BÉRUBÉ,  
FILS AÎNÉ DE DAMIEN BÉRUBÉ ET DE JEANNE SAVONNET  
NÉ LE 4 JANVIER 1682 ET DÉCÉDÉ LE 4 OCTOBRE 1736  
(EXTRAIT DE L'ACTE COMPLÉTÉ PAR LE NOTAIRE ESTIENNE JANNEAU LE 27 JUILLET 1742)

pardevant messire Estienne Jeanneau nottaire  
Royal Residant en la Seigneurie Desaunais paroisse  
L'an mil sept cents quarante deux et le  
vingt Quatrieme juillet avant midy le  
ala Requête de Genevieve Dancosse veuve de  
deffunct Pierre Berubé demeurant en la  
Seigneurie de la Bouteillerie paroisse de la  
Riviere ou Ouelle tutrice des enfans mineurs  
issue de son mariage avec ledit deffunct  
Pierre Berubé; le Pierre Berubé pelourde  
Subrogé tuteur desdits mineurs nous avons  
procedé a l'inventaire des meubles de laisses  
après la mort dudit deffunct Pierre  
Berubé et a cest Effect se sont presenté pour  
arbitrer, lesdits meubles, les nommés Pierre  
Dancosse, Augustin pelourde, et Jean paradis  
tous habitant dudit lieu, lesquels ont promis  
enleur ame et conscience après avoir levé  
La main destimer selon leur connoissance  
tous les meubles a eux presenté et avons  
commencé comme il Sensuit.

## TRANSCRIPTION DE L'INTRODUCTION DE L'ACTE

parDevant (un mot « pierre » raturé) Estienne Jeanneau nottaire Royal Residant en la Seigneurie Desaunais paroisse L'an mil sept cents quarante deux et le vingt Quatrieme juillet avant midy et ala Requête de Genevieve Dancosse veuve de deffunct Pierre Berubé demeurant en la Seigneurie de la Bouteillerie paroisse de la Riviere (deux lettres « oo » raturées) Ouelle, tutrice des enfans mineurs issue de son mariage avec ledit deffunct Pierre Berubé; et Pierre (un mot « Berubé » raturé) Pelourde Subrogé tuteur desdits mineurs nous avons procedé à l'inventaire des meubles de laisses après la mort dudit deffunct Pierre Berubé et a cest Effect se sont presenté pour arbitrer, lesdits meubles, les nommés Pierre Dancosse, Augustin Pelourde, et Jean Paradis tous habitant dudit lieu, Lesquels ont promis enleur ame et conscience après avoir levé La main destimer Selon leur connoissance tous les meubles à eux presenté, et avons commencé comme il Sensuit.....

## CADRE GÉOMORPHOLOGIQUE

La Seigneurie de la Bouteillerie et sa paroisse de la Rivière Ouelle sont une des premières régions ouvertes à la colonisation de la Nouvelle-France. L'activité principale des habitants de cette région est de type agraire. En effet, l'agriculture se prêtait bien aux basses terres du St-Laurent, la fertilité du sol étant assurée par le limon des

eaux du fleuve. De plus, cette région a vu se développer un autre système d'exploitation : celui de la pêche aux marsouins ; activité que Pierre Bérubé allait pratiquer mais, pour des raisons d'ordre technique, (il n'apparaît pas dans l'inventaire de biens qui nous concerne des objets pouvant être reliés précisément à ce type d'activité) nous nous contentons d'effleurer ici le sujet au passage.

# NOS ANCÊTRES EN NOUVELLE-FRANCE

Le nom à caractère géomorphologique désigné par la toponymie de Rivière Ouelle est à lui seul l'indicateur de la première phase de développement de la colonisation en Nouvelle-France. En effet, il faudra attendre quelques décennies pour voir apparaître dans le paysage une toponymie à consonance religieuse, associée cette fois à une deuxième phase de développement.

Un autre indicateur de cette première phase de développement de la colonie se trouve dans la géomorphologie des terres de la Seigneurie de la Bouteillerie qui est tributaire de l'orientation du fleuve St-Laurent. En effet, les terres se dessinent perpendiculairement à la ligne fluviale. On conçoit dès lors que l'orientation géographique des terres de Pierre Bérubé se dessine sur un axe Sud-Est, étant donné que l'orientation du fleuve suit un axe Nord-Est.

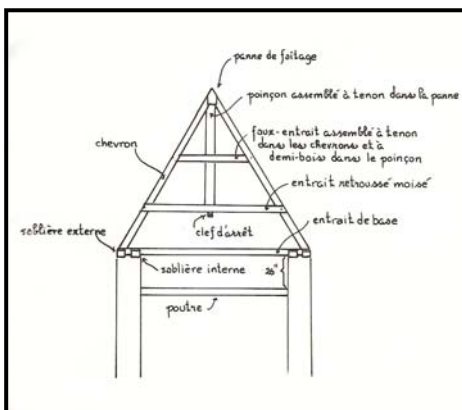
À preuve, on notera dans la prose notariale les bornes des terres de Pierre Bérubé qui se situent toutes au Sud-Ouest et au Nord-Est.

*une terre de trois arpents de frond sur quarante deux...borné au nord'Est—joseph Lévêque--et au Sud'Ouest—joachim Leveque—une autre terre...borné au nord'Est—La veuve de deffunt—mathurin berubé, et au Sud'ouest—joseph Leveque.*

En 1742, soit l'époque où se déroule l'inventaire de biens après décès de Pierre Bérubé, cette région compte alors quatre-vingts années d'évolution à son actif. C'est ainsi que Pierre Bérubé, agriculteur, a eu le loisir d'étendre ses terres, ce qui lui permit de laisser à son décès plus de 250 arpents carrés de terre.

## HABITAT EXTÉRIEUR

L'agriculteur, Pierre Bérubé, laisse une maison bâtie *de pïesce sur pïesce*. Ce type de construction requérait des pièces de bois équarries à la hache que l'on assemblait les unes sur les autres. Ces pièces de bois étaient calfatées avec de la mousse, des écorces de cèdre tordues, ou encore avec de l'argile. Les joints des pièces étaient assemblés en queue d'aronde (joints qui ressemblaient étrangement à des queues d'hirondelle d'où l'expression *queue d'aronde*).



CHARPENTE SÉPARÉE DES POUTRES  
XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE

Quoique le notaire ne fasse pas mention des dimensions de la maison dans le document d'archives, on peut affirmer que cette maison devait correspondre aux dimensions moyennes relevées pour ce type de maison dans la région de Québec, soit environ 5,9 mètres par 8,8 mètres.

Nous sommes en présence d'une maison dite *permanente*, d'une part parce qu'elle est *couverte de planche avec une cheminée de pierre* et d'autre part, parce que l'étendue des terres du défunt laisse conclure qu'il a franchi depuis bien des années l'étape de la maison d'établissement: de facture beaucoup plus végétale dans son mo-

de de construction. En effet, la cheminée de terre est remplacée ici par une cheminée de pierres, et le toit de chaume de la maison d'établissement est remplacé ici par un toit *de planches*. Notons que le toit d'inspiration française devait être à deux pentes assez inclinées. Le coyau ne devant apparaître que beaucoup plus tard, le toit s'arrêta sûrement au nu du mur.

Le toit renfermait à l'époque un grenier où l'agriculteur conservait ses grains (l'absence de grain dans l'inventaire est due à la période où se déroule l'inventaire de biens: en effet, le grenier vide de la fin juillet attendait certainement la prochaine récolte). Quoiqu'il n'en soit pas fait mention, on apercevait sans doute au grenier la structure solide et lourde supportant le toit, c'est-à-dire son faîte et son sous-faîte, ses poinçons aidant à porter ses arbalétriers et ses chevrons, auxquels s'ajoutent les entrails retroussés et les pannes.

Ce type d'habitation possédait une fenestration minimale. En effet, ce n'est qu'au moment où le colon a réussi à apprivoiser complètement les techniques garantes d'un chauffage adéquat de sa demeure, qu'il se permit de plus nombreuses ouvertures.

Le document notarial ne fait aucune mention de ferronnerie telle que pentures ou gonds relatifs aux fenêtres, alors que le moindre élément de fer, comme ces derniers, précieux à l'époque, était répertorié. Pas plus d'ailleurs que la mention de vitre aux fenêtres n'apparaît. À cet égard, on peut émettre deux hypothèses dont celle d'un oubli du notaire ou le fait que les fenêtres soient de papier ciré comme le fait remarquer Pehr Kalm lors de son voyage en Nouvelle-France en 1749 qui affirme: «...qu'il y

## NOS ANCÊTRES EN NOUVELLE-FRANCE

a encore des chassiss de papier ciré qui éclairent la maison». Notons que cette dernière hypothèse aurait pu se rencontrer davantage dans le cas d'une maison dite d'établissement. Néanmoins, Pierre Bérubé, avec ses 250 arpents carrés, sa maison permanente à la cheminée de pierres et au toit de bois, a certes muni ses fenêtres de vitres, même s'il faudrait: «...penser la cherté et la rareté des vitres».

En retenant l'hypothèse que la maison de Pierre Bérubé soit munie de fenêtres à carreaux vitrés, on imagine très bien ces fenêtres divisées en vingt-quatre carreaux chacune. En effet, les fenêtres munies de six carreaux appaurent une centaine d'années plus tard, soit vers 1840, avec une technologie plus adéquate quant à la solidité de ce dernier type de vitres.

Le lecteur notera également l'absence d'un éventuel caveau dans la maison. La prose notariale reste muette quant à la présence d'anneau et de peintures de fer susceptibles d'accompagner la présence d'une trappe à légumes. La *maison permanente* où habite Pierre Bérubé est certainement munie d'un plancher de planches monté sur des lambourdes, (contrairement à la maison d'établissement souvent munie d'un simple plancher de terre battue) au travers duquel est aménagé un caveau correspondant à des normes moyennes pour l'époque de deux mètres par deux mètres et dans lequel sont entreposés des légumes. Oubli du notaire ou jugé sans intérêt par celui-ci puisqu'au moment où se déroule l'inventaire de biens, c'est-à-dire à la fin du mois de juillet, le caveau devait être vide de ses légumes et de ses viandes conservées dans des barils remplis de sel: la famille pouvant s'approvisionner directement au potager.



L'inventaire après décès de Pierre Bérubé nous présente des objets qui sont révélateurs de ses activités domestiques et professionnelles.

### FONCTION DES OBJETS

L'inventaire après décès de Pierre Bérubé nous présente des objets révélateurs de ses activités domestiques et professionnelles. On peut diviser les objets décrits en six catégories principales soit: les instruments de chauffage/cuisson, les ustensiles, le mobilier, les vêtements, les outils de travail, les animaux et les bâtiments. Pour de plus amples détails, nous retrouverons la liste complète des objets de l'inventaire de biens sous leur catégorie respective à l'ANNEXE 1 de la présente analyse. À noter également que nous y retrouvons la correspondance des objets précités à quelques-unes des onze grandes familles d'objets de la nomenclature de Chenhall.

À la lumière de la liste présentée à l'ANNEXE 1, on s'aperçoit nettement de l'importante quantité des outils de

travail (21 entrées) et d'ustensiles (26 entrées) comparativement au nombre de vêtements (3 entrées) et au nombre des objets mobiliers (5 entrées). C'est donc dire l'importance accordée à la catégorie *Outils et équipement pour les matériaux* selon la nomenclature de Chenhall et qui est définie comme suit: «Outils, équipement et fournitures créés à l'origine pour contrôler, surveiller, capturer, récolter ou ramasser des ressources et pour transformer ou modifier des matériaux particuliers...». En d'autres termes, le système nord-américain de classification muséale des objets selon Chenhall permet aux termes «outils et équipement» un sens large, qui est précisé ici en rapport aux matériaux sur lesquels ils agissent L'importance de cette catégorie illustre bien la nécessité de développer l'espace de vie de l'époque et en ce sens, l'inventaire de biens

## NOS ANCÊTRES EN NOUVELLE-FRANCE

de Pierre Bérubé confirme le rôle de transformateur de l'espace des colons du XVIIIe siècle en Nouvelle-France.

En accordant une valeur monétaire à chacune des catégories décrites selon la nomenclature de Chenhall, on se rend compte que la catégorie *outils et équipement pour les matériaux* est évaluée à 252 Livres (soit les catégories ustensiles et outils de travail compilées) et se classe juste derrière les avoirs bestiaux avec 388 Livres. On notera l'absence d'évaluation précise des terres, de la maison et des deux granges.

Parmi les objets que l'on pourrait classer de précieux dans le document notarial, se trouvent *une vieille plaque de poelle avec Saporte prisé et Estimé dix Livres y*, qui, sans doute importées de France (car Les Forges du Saint-Maurice n'ayant commencé que quelques années plus tard à commercialiser sur une grande échelle) étaient probablement montées sur de la brique. «... le poêle de brique a donc les dimensions approximatives suivantes: deux pieds et demi de longueur, un pied et demi de largeur et un pied et demi de hauteur... et servait pour le chauffage ».

On peut citer les objets en fer tels que crémaillère, marmites, broche, hache, chaîne, croc, etc. qui revêtent une grande valeur chez le sujet à l'étude. À cet égard, l'ANNEXE 2 de la présente analyse révèle trente-six entrées (36) concernant les objets fait de fer sur soixante dix-huit (78), soit près de la moitié de tous les objets cités en inventaire. Par contre, la valeur monétaire des objets contenant du fer, quoique appréciable pour l'époque, se chiffre à cent cinquante Livres (150) comparativement au huit cent dix-sept Livres (817) du total de l'inventaire.

Les objets de fer se retrouvent particulièrement dans la catégorie *outils et équipement pour les matériaux* de l'ANNEXE 1, et ont pour fonction principale d'aider l'agriculteur dans ses travaux horticoles et aratoires. À titre d'exemples, la *tille*, la *ferrée*, le *crocq*, s'inscrivent dans les travaux horticoles; la *feaux*, la *charue* avec *Ses Rouelles* (sans doute cintrées de fer), les *Coitre de charette* s'inscrivent dans les travaux aratoires.

On retrouve également les objets de fer dans des fonctions d'utilité domestique. à titre d'exemple, l'ANNEXE 1, dans la catégorie *outils et équipement pour les matériaux*, désigne *une marmite enpo de fer*, des *marmittes*, un *gril*, une *poelle afrire*, un *poelon*, une *broche aRotir*, en tant qu'accessoires domestiques.

Notons au passage qu'à l'époque du Régime français, la plupart des instruments en fer étaient soit importés de France ou encore fabriqués et réparés par l'artisan forgeron de la région. De plus, Robert-Lionel Séguin fait remarquer dans son livre *L'équipement aratoire et horticole du Québec Ancien*, que le fer s'inscrit dans un contexte d'anachronisme historique, en ce sens que son utilisation en Nouvelle-France a précédé celle du bois. Ce fait s'explique par l'importation d'objets de fer de France au début de la colonisation. Le renouvellement de ces outils constituait par la suite un tel débours, que l'agriculteur préférait les remplacer par des outils similaires en bois, là où la possibilité se présentait. Néanmoins, on peut dès lors supposer que, dans le document notarial qui nous concerne, Pierre Bérubé, en 1742, était plutôt un agriculteur bien nanti avec son arsenal d'outils et d'accessoires en fer. À cet égard, la charge symbolique des objets revêt un caractère de solidité et d'aisance matérielle.

Un autre symbole d'aisance matérielle se retrouve dans la présence d'accessoires en cuivre rouge tels que : *une grande chaudiere de cuivre Rouge prisée et Estimée trante cinq Livres y*, ainsi que d'*une tourtiere de cuivre Rouge avec Son couverte dite Estimée et prisée neuf Livres y*. Selon Robert-Lionel Séguin:« Les pièces de cuivre...se vendent les plus chers». Celui-ci fait également état de la qualité supérieure du cuivre rouge à celui du cuivre jaune, plus commun. Ce sont pour la plupart des ustensiles servant principalement à la cuisson d'aliments. Quoique le nombre d'entrées d'objets en cuivre soit restreint dans l'inventaire de biens de Pierre Bérubé, sa valeur demeure tout de même appréciable soit quarante-quatre Livres au total. Ces ustensiles provenaient de deux sources possibles, soit qu'ils étaient directement importés de France (surtout dans les débuts de la colonie) et transmis ensuite de génération en génération, ou soit qu'ils étaient produits en Nouvelle-France par des artisans chaudronniers.

On retrouve dans le document notarial la présence d'accessoires en étain tels que des *fourchettes*, *escuelles*, *cuillères* et *assiettes*. L'étain est d'usage courant pour ce genre d'accessoire et est considéré comme le métal des pauvres. En effet, sa contenance en plomb fait de lui un alliage plus mat et plus lourd que la britannia qui est fabriquée sans plomb, mais enrichie de cuivre et d'antimoine. Le document notarial ne faisant donc pas mention de britannia, ni d'argenterie, on peut conclure que l'agriculteur Pierre Bérubé, quoique à l'aise, ne fait pas dans la bourgeoisie. Notons au passage que l'étain était produit ici en Nouvelle-France par des fondeurs locaux et avait comme avantage de pouvoir être recoulé à nouveau advenant une déformation due à l'usage.

## NOS ANCÊTRES EN NOUVELLE-FRANCE

une *Escuelle de fayance couverte pri-sée et Estimée quinze Sols y*, voilà la seule mention fait d'un objet en faïence dans le document notarial. Importée de France, la faïence y est à l'âge d'or durant le Régime français. Ce sont des terres cuites fines associées notamment à la bourgeoisie. Le fait que le document analysé ne nous en présente qu'un seul exemple est révélateur de la place qu'occupait Pierre Bérubé dans la société de l'époque.

Aussi, les seules mentions d'objets en terres cuites sont des assiettes et une cruche en grès; les premiers évalués à une Livre, le second à huit Livres. On peut conclure que les assiettes étaient des terres cuites de facture grossière, tandis que la cruche de grès était certainement importée d'Europe. La cruche de grès servait notamment de contenant pour la conservation d'aliments. Encore ici, la seule mention faite de terre cuite fine confirme la place de l'agriculteur dans le segment moyennement fortuné de la société de l'époque.

On ne saurait passer sous silence la présence d'une cheminée de pierres dans la maison. Sans doute construite au mur pignon est de la maison, la charge symbolique que revêt une telle construction en est une de durabilité, d'une certaine aisance matérielle (comparée à la cheminée de terre de la maison d'établissement) et d'objets pouvant traverser les âges pour se transmettre de génération en génération. À cet égard, il nous est sans doute permis de croire ici que Damien Bérubé, père de Pierre et maçon de métier, ait pu participer à la construction de cette cheminée.

Enfin, on retrouve dans le document notarial la présence d'une armoire évaluée à soixante Livres, une autre estimée à quatre Livres, ainsi que deux coffres évalués à trois Livres

l'unité. L'armoire servait de remise à conserves, tandis que les coffres, de rangement pour les vêtements et la lingerie. Les meubles de bois étaient fabriqués par des artisans locaux et accessibles quant à leur coût. Toutefois, des motifs sculptés et un bois franc d'essence noble en faisaient augmenter le coût considérablement.

Finalement, les vêtements inscrits à l'inventaire révèlent, par leur quantité, une certaine sobriété (en effet, on ne dénombre que trois entrées). Néanmoins, outre la veste de tiretaine : « Étoffe tissée grossièrement, moitié de fil et moitié de laine », ainsi qu'un capot de pinchina constitué : « d'une étoffe de laine non croisée », on découvre *un capot et une veste de gros drap prisé et Estimé quarante trois Livres*. Cette pièce vestimentaire confirme la thèse de la situation matérielle favorable du sujet à l'étude tout en symbolisant l'aisance dans son mode de vie. Néanmoins, le lin était probablement cultivé étant donné la présence d'un *Seran*, qui servait à carder cette fibre végétale.

Notons que le cheptel de moutons présent à l'inventaire s'associe bien avec les deux rouets également inscrits, en ce sens que ce dernier élément était sans doute utilisé pour filer la laine des moutons. Les boeufs s'attelaient sûrement à la charrue à rouelles et cette dernière dénote une activité agricole évoluée, surtout si on lui juxtapose les faucilles et les faux présentes dans l'inventaire. Les faucilles, en plus grand nombre que les faux, en disent long sur le type de culture, associée à celle du blé et de l'avoine. En effet, la faucille permettait une récolte soignée de ces céréales en obligeant son manipulateur à tenir les grains dans sa main tout en coupant de l'autre. Ce geste empêchait les grains des céréales de se répandre par terre lorsque coupés.

Ces céréales récoltées entraînent, après transformation, dans l'alimentation des individus. Ainsi, le blé et l'avoine servaient de base à la nutrition des individus. On se nourrissait principalement de pain, de potage (cuit en marmite suspendue à la crémaillère sur le feu ouvert du foyer), de légumes, notamment de pois récoltés au potager; en saison, de gibiers abattus à l'aide du fusil indiqué dans l'inventaire de biens. Ce document nous permet de croire que la famille pouvait atteindre une dizaine de membres, en considérant le nombre de fourchettes (10) et de cuillers (10).

Notons qu'une partie des céréales servaient à nourrir les animaux: une partie de l'avoine récoltée servait d'alimentation au cheval. Ce dernier pouvait à son tour être utile à tirer les charrettes et à l'occasion, la charrue. On ne peut nier évidemment le rôle de premier ordre qu'ont joué les vaches dans la production laitière et ses dérivés, le beurre et le fromage (quoique ici, l'inventaire de biens ne fasse mention ni de baratte, ni de couloirs ou de faisselle servant à la fabrication du fromage).

En dernier lieu, il nous est permis d'émettre l'hypothèse suivante : à l'effet que certains objets ayant appartenus à notre ancêtre maternel Jeanne Savonnet et légués à son fils Pierre, puissent à nouveau être recensés dans l'inventaire après décès de ce dernier. Ce constat survient en superposant l'inventaire après décès de Pierre Bérubé, à celui de notre ancêtre maternel Jeanne Savonnet (*ref. : La Source, éd. Spéciale, août 2004, p.77*).

Ainsi, alors que Jeanne lègue entre autre à Pierre : *quatre cuillierre de-tain..., une Marmite..., une hache...*, il est permis de croire que ces *quatre*

# NOS ANCÊTRES EN NOUVELLE-FRANCE

*cuillierre* font certainement la somme avec six autres pour totaliser les *dix cuillierre* (v. Annexe1) recensées dans l'inventaire de Pierre. Et que dire de l'une des trois marmites recensées chez Pierre et désignée comme étant *une vieille marmite cassée* (v. Annexe1), qui aurait pu être à l'origine, celle léguée par Jeanne. Et de ces deux haches répertoriées dans l'inventaire de Pierre, dont l'une est qualifiée de *vieille hache* (v. Annexe1), sinon qu'elle aurait appartenu à Jeanne avant qu'elle ne la lègue à son fils à son décès.

Dans un milieu en pleine dynamique de développement, où chaque objet détient un rôle crucial dans la survie des individus, il est permis de croire que ces objets légués une première fois, puissent à leur tour franchir une autre génération. Leur préciosité en fait des biens indispensables à transmettre aux descendants et leur utilisation constante les ferait rapidement qualifier par la nouvelle génération, de vieux objets parmi les plus récents.

## CONCLUSION

Les indications émises par l'inventaire de biens après décès de Pierre Bérubé nous confirment le rôle de transformateur de cet agriculteur du XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, le nombre d'outils utiles au développement de ses activités professionnelles porte inévitablement l'accent sur les préoccupations majeures de développement de l'époque.

Toutefois, l'habitation solide se laisse bien décrire en ces termes par Gauthier-Larouche : « Nous verrions mieux que la maison est un bâtiment agricole par la variété et la quantité d'outils...et de petits instruments aratoires étendus sur le parquet...».

En tenant compte du fait que la maison est une machine à vivre, à habiter et à occuper l'espace, l'habitat de Pierre Bérubé souscrit à la dynamique qui anime son environnement en pleine croissance et participe du même coup à la phase première de développement de la colonie en Nouvelle-France.

Luc Soucy  
Trois-Rivières (Québec)  
Membre de l'AFS (#120)

Gauthier-Larouche, Georges, Évolution de la maison rurale traditionnelle dans la région de Québec, p. 154.

Ibid., p. 154

Lessard, Michel, Objets anciens du Québec : La vie domestique, p. 25.

Gauthier-Larouche, Georges, Évolution de la maison rurale traditionnelle dans la région de Québec, p. 142.

Séguin, Robert-Lionel, Les ustensiles en Nouvelle-France, p. 2.

Séguin, Robert-Lionel, Le costume civil en Nouvelle-France, p. 50.

Ibid., p. 48.

Gauthier-Larouche, Évolution de la maison rurale traditionnelle dans la région de Québec, p. 152.

## ANNEXE 1

### OUTILS ET ÉQUIPEMENT DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE (SELON CHENHALL)

- un fusil prisé, et Estimé douze Livres y

TOTAL: 12 LIVRES

### AVOIR BESTIAUX OBJETS DE DISTRIBUTION ET DE TRANSPORT (cheval et boeuf)

- une vache sous poil noir prisée et Estimée (vingt trois Livres)
- une paire deboeuf de trois ans prisé et Estimé Soixante et quinze Livres y
- un cheval prisé et Estimé vingt cinq Livres y
- une vache sous poil noir prisé Estimé trante Livres y
- une autre dite sous poil noir prisé et Estimée vingt huit Livres y
- une autre dite prisé et Estimée trante deux Livres y
- une autre vache dite sous poil Rouge prisée et Estimé vingt deux Livres y
- une paire deboeuf de quatre ans prisé et Estimé a quatre vingt dix Livres y
- une pouliche dedeux ans prisé et Estimé vingtcinq Livres y
- quatre moutons prisées et Estimées vingt Livres y
- trois veaux delannée prisées et Estimés Six Livres chaque y

TOTAL: 388 LIVRES

Transcription: Luc Soucy

# NOS ANCÊTRES EN NOUVELLE-FRANCE

## ANNEXE 1

### STRUCTURES (SELON CHENHALL)

- une vieille Estable de piece Sur piece couverte de Rozeau prisé et Estimé a huit dix Sols y
- une petite Escurie a trois pants prisée et Estimé a trois Livres y
- une autres vieilles Estables prisée et Estimée trois Livres deux Sols y
- Une maison de piece sur piece couverte de planche avec une cheminée de pierre
- une terre de trois arpens de frond sur quarante deux de profondeur
- deux grange de paille couverte ala poignée
- une estable
- une autre terre de trois arpents de frond sur quarante deux de profondeur
- une autre terre de quatre arpents de frond en pointe de chemise

TOTAL: 14 LIVRES 12 Sols  
(SANS LA VALEUR DE LA MAISON, DES TERRES ET DES 2 GRANGES)

### OBJETS PERSONNELS (SELON CHENHALL)

- un capot, et une veste detirtene, et une paire de culotte de cotton prisée et Estimée a dix Livres pour chouinard y
- un capot et une veste de gros drap prisé et Estimé quarante trois Livres alouis martin y
- un capot de pinchina prisé et Estimé a quatorze Livres pour chouinard y

TOTAL: 67 LIVRES

### AMEUBLEMENT DE BÂTIMENT (SELON CHENHALL)

- une vieille armoire Estimé et prisée quatre Livres y
- une armoire prisée et Estimée Soixante Livres y
- un vieux coffre Estimé Eprisé trois Livres y
- Encore un vieu coffre Estimé et prisé trois Livres y
- deux vieilles Serrures prisées et Estimées deux Livres y

TOTAL: 72 LIVRES

### AMEUBLEMENT DE BÂTIMENT (SELON CHENHALL)

- une cramaliere prisée et estimée trante Sols y
- une vieille plaque de poelle avec Saporte prisé et Estimé dix Livres y

TOTAL: 11 LIVRES, 10 SOLS

### OUTILS ET ÉQUIPEMENT POUR LES MATÉRIAUX (SELON CHENHALL)

- une hache prisée et Estimée jdem (deux Livres dix Sols)
- deux paire de portefaix prisées et Estimés deux Livres y
- une chaine prisée jdem y
- une chaine d'avaloir prisée et Estimé deux Livres y
- un vieux Seizeau a charpentier prisé et Estimé une Livres y
- une vieille hache, et une vieille houx prisée et Estimée deux Livres dixSols
- une paire de couplet prisée et Estimé deux Livres y
- deux Rouet affiller prisé et Estimé Lesdeux Saize Livres y
- une tille prisée et Estimée deux Livres
- une paire davalloir avec leur portefaix prisé et Estimé huit Livres y
- une charue avec Ses Rouelle, et Sa chaine prisée et Estimée vingt Livres y
- une charette avec Ses fraite prisé et Estimé douze Livres y
- des Coitre de charette prisé et Estimée trois Livres y
- trois fer a cheval prisé et Estimé trante Sols y
- une plaine prisée et Estimée deux Livres dix Sols y
- deux fer a flasquer prisé et Estimé deux Livres y
- une vieille feaux avec La Serre Elamineau prisé et Estimé trante Sols y
- une vieille chaine detrenne prisé et Estimé trante Sols y
- un crocq defer prisé et Estimé cinquante Sols y
- une vieille ferrée prisé et Estimée quinzeSols y
- un Seran prisée et Estimé Sept Livres y

TOTAL: 96 LIVRES, 15 SOLS

### OUTILS ET ÉQUIPEMENT POUR LES MATÉRIAUX (SELON CHENHALL)

- deux grand plats d'Estein prisés et Estimée quinze Livres Lesdeux y
- unbassin d'Estein prisée, et Estimé trois Livres y
- deux autres plats d'Estein Estimés tous Les deux Six Livres y
- un autre bassin d'Estein prisée et Estimé trois Livres y
- quinze assiette aussy d'Estein prisée et Estimée y (vingt trois Livres)
- un chaudron Estimée, Eprisée dixhuit Livres y
- une tourtiere de cuivre Rouge avec Son couverte dite Estimée et prisée neuf Livres y
- une marmitte enpo de fer prisée et Estimée quatre Livres y
- une marmitte de fer prisée et Estimée huit Livres y
- une vieille marmitte cassée prisée et Estimée une Livres y

Transcription: Luc Soucy

# NOS ANCÊTRES EN NOUVELLE-FRANCE

## ANNEXE 1

### OUTILS ET ÉQUIPEMENT POUR LES MATÉRIAUX (SELON CHENHALL)

- un gril et un trepié de fer prisé et Estimé deux Livres y
- une poelle afrire prisée et Estimée trante Sols y
- une vieille poile defer Estimée Eprisée trante Sols y
- une autre assette prisée, et Estimée trante Sols y
- un poelon prisé et Estimé deux Livres dix Sols y
- un moulin apoivre prisée et Estimé deux Livres dix Sols y
- deux Escuelles d'Estein prisées et Estimées deux Livres y
- dixfourchettes prisées, et Estimées trante cinq Sols y
- Sept assiette deterre prisée et Estimée une Livres y
- une Escuelle de fayance couverte prisée et Estimée quinze Sols y
- dix cuilliere avec une **SALIERE** prisée et Estimées Ensemble deux Livres dixSols
- une vieille marmitte prisée et Estimée une Livres y
- une cruche de grais prisé et Estimé SixLivres y
- une assiette d'estein prisé et Estimé une Livres cinq Sols y
- une grande chaudiere de cuivre Rouge prisée et Estimée trante cinq Livres y
- une broche aRotir Estimée Eprisée deux Livres dix Sols

TOTAL: 155 LIVRES, 10 SOLS

## ANNEXE 2

### OBJETS CONTENANT DE L'ÉTAIN

- deux grand plats d'Estein prisés et Estimée quinze Livres Lesdeux y
- un bassin d'Estein prisée, et Estimé trois Livres y
- deux autres plats d'Estein Estimés tous Les deux Six Livres y
- un autre bassin d'Estein prisée et Estimé trois Livres y
- quinze assiette aussy d'Estein prisée et Estimée y (vingt trois Livres)
- deux Escuelles d'Estein prisées et Estimées deux Livres y
- une assiette d'estein prisé et Estimé une Livres cinq Sols y

TOTAL : 53 LIVRES, 5 SOLS

### OBJETS CONTENANT DU CUIVRE

- une tourtiere de cuivre Rouge avec Son couverte dito Estimée et prisée neuft Livres y
- une grande chaudiere de cuivre Rouge prisée et Estimée trante cinq Livres y

TOTAL : 44 LIVRES

## ANNEXE 2

### OBJETS CONTENANT DU FER

- deux vieilles Serrures prisées et Estimées deux Livres y
- une hache prisée et Estmée jdem (deux Livres dix Sols)
- deux paire de portefaix prisée et Estimés deux Livres y
- une chaine prisée jdem y
- une chaîne d'avaloir prisée et Estmé deux Livres y
- un vieux Seizeau a charpentier prisé et Estimé une Livres y
- une vieille hache, et une vieille houx prisée et Estimée deux Livres dixSols
- une paire de couplet prisée et Estimé deux Livres y
- une tille prisée et estimée deux Livres
- une faux prisée et Estimée deux Livres dix Sols y
- une paire davalloir avec leur portefaix prisé et Estimé huit Livres y
- une charue avec Ses Rouelle, et Sa chaine prisée et Estimée vingt Livres y
- une charette avec Ses fraite prisé et Estimé douze Livres y
- des Coitre de charette prisé et Estimée trois Livres y
- trois fer a cheval prisé et Estimé trante Sols y
- une plaine prisée et Estimée deux Livres dix Sols y
- deux fer a flasquer prisé et Estimé deux Livres y
- une vieille feaux avec La Serre Elamineau prisé et Estimé trante Sols y
- une vieille chaine detrenne prisé et Estimé trante Sols y
- un crocq defer prisé et Estimé cinquante Sols y
- une vieille ferrée prisé et Estimée quinzeSols y
- une marmitte enpo de fer prisée et Estimée quatre Livres y
- une marmitte de fer prisée et Estimée huit Livres y
- une vieille marmitte cassée prisée et Estimée une Livres y
- un gril et un trepié de fer prisé et Estimé deux Livres y
- une poelle afrire prisée et Estimée trante Sols y
- une vieille poile defer Estimée Eprisée trante Sols y
- un poelon prisé et Estimé deux Livres dix Sols y
- un Seran prisée et Estimé Sept Livres y
- une vieille marmitte prisée et Estimée une Livres y
- une broche aRotir Estimée Eprisée deux Livres dix Sols
- une cramaliere prisée et estimée trante Sols y
- une vieille plaque de poelle avec Saporte prisé et Estimé dix Livres y
- cinq vieilles fausilles prisée, et Estimée cinquante Sols y
- un chaudron Estimée, Eprisée dixhuit Livres y
- un fusil prisé, et Estimé douze Livres y

TOTAL : 150 LIVRES, 15 SOLS

*Transcription: Luc Soucy*



# GÉNÉALOGIE DES SOUCY DU BAS-SAINT-LAURENT



## FICHE DE FAMILLE

### JOSEPH SOUCY & MARIE-MADELEINE MIGNIER (DITE LAGACÉ) (fils de Pierre Soucy et de Élizabeth Ursule Fouquereau dite Urbain)

#### Époux : JOSEPH SOUCY

Naissance : 1704/07/19 Ste-Anne du Sud (la Pocatière), Québec, Canada  
Baptême : 1704/08/04 Rivière-Ouelle, Québec, Canada  
Décès : 1745/07/21 Ste-Anne du Sud (la Pocatière), Québec, Canada  
Sépulture : vers le 1745/07/21 à Ste-Anne de la Pocatière, Québec, Canada

Mariage : 1727/01/07 Ste-Anne du Sud (la Pocatière), Québec, Canada

Conjointe : **Marie-Madeleine Mignier dite Lagassé**  
(Michel Mignier dit Lagassé & Marie Angélique Thibault)

Naissance : 1706/04/18 Rivière-Ouelle, Québec, Canada  
Baptême : 1706/05/01 Rivière-Ouelle, Québec, Canada  
Décès : Vers le 1777/01/04 Ste-Anne du Sud (la Pocatière), Québec, Canada  
Morte après une attaque d'apoplexie  
Sépulture : 1777/01/04 Ste-Anne du Sud (la Pocatière), Québec, Canada

#### 1<sup>er</sup> Enfant : JOSEPH SOUCY

Naissance : 1727/12/28 Ste-Anne du Sud (la Pocatière), Québec, Canada  
Baptême : 1727/12/28 Ste-Anne du Sud (la Pocatière), Québec, Canada  
Décès : 1810/04/02 Ste-Anne du Sud (la Pocatière), Québec, Canada  
Sépulture : 1810/04/04 Ste-Anne du Sud (la Pocatière), Québec, Canada

Mariage : 1751/06/14 Cap St-Ignace, Québec, Canada

Conjointe : **Marie Marthe Richard**  
(Pierre Richard & Élizabeth Isabelle Gamache)

Naissance : Vers le 1724/10/28  
Baptême : 1724/10/28 Cap St-Ignace, Québec, Canada  
Décès : Date et lieu indéterminés  
Sépulture : Date et lieu indéterminés

#### 2<sup>ième</sup> Enfant : JEAN-FRANÇOIS ALIAS FRANÇOIS SOUCY

Naissance : vers le 1729/05/21 Ste-Anne du Sud (la Pocatière), Québec, Canada  
Baptême : 1729/05/21 Ste-Anne du Sud (la Pocatière), Québec, Canada  
Décès : 1810/09/13 Ste-Anne du Sud (la Pocatière), Québec, Canada  
Sépulture : 1810/09/13 ou 14 Ste-Anne du Sud (la Pocatière), Québec, Canada

Mariage : 1753/03/04 St-Roch des Aulnaies, Québec, Canada

Conjointe : **Marie-Brigitte Dessaint dite St-Pierre**  
(Alexandre Dessaint dit St-Pierre & Marie-Anne Chouinard)

Naissance : Vers 1729—Lieu indéterminé  
Baptême : Vers 1729—Lieu indéterminé  
Décès : Date et lieu indéterminés  
Sépulture : Date et lieu indéterminés

# GÉNÉALOGIE DES SOUCY DU BAS-SAINT-LAURENT



## 3<sup>ième</sup> **Enfant : MARIE-MAGDELEINE SOUCY**

Naissance : Vers 1724/05/18 St-Roch des Aulnaies, Québec, Canada  
 Baptême : 1724/05/18 St-Roch des Aulnaies, Québec, Canada  
 Décès : 1824/05/14 St-Roch des Aulnaies, Québec, Canada  
 : Âge déclaré au décès: 89 ans. En fait décédée à 100 ans moins 4 jours  
 Sépulture : 1824/05/16 St-Roch des Aulnaies, Québec, Canada  
 Mariage : 1752/11/20 St-Roch des Aulnaies, Québec, Canada  
 Conjoint : **Joseph-Marie Pelletier**  
 : (Charles Pelletier & Marie Louise Chouinard)  
 Naissance : 1731/11/20 Ste-Anne du Sud (la Pocatière), Québec, Canada  
 Baptême : vers le 1731/11/20 Ste-Anne du Sud (la Pocatière), Québec, Canada  
 Décès : Date et lieu indéterminés  
 Sépulture : Date et lieu indéterminés



## 4<sup>ième</sup> **Enfant : MARIE-FRANÇOISE SOUCY**

Naissance : Vers le 1732/10/03 Ste-Anne du Sud (la Pocatière), Québec, Canada  
 Baptême : 1732/10/03 Ste-Anne du Sud (la Pocatière), Québec, Canada  
 Décès : 1760/08/14 St-Roch des Aulnaies, Québec, Canada  
 Sépulture : 1760/08/15 St-Roch des Aulnaies, Québec, Canada  
 : Décédée des suites d'une césarienne (La Source 2003, p.73)  
 Mariage : 1752/01/30 St-Roch des Aulnaies, Québec, Canada  
 1<sup>er</sup> conjoint : **Joseph Thiboutot**  
 : (Adrien Thiboutot & Élizabéth Marie Isabelle Dessaint dite Saint-Pierre)  
 Naissance : Vers 1720—Lieu indéterminé  
 Baptême : Vers 1720—Lieu indéterminé  
 Décès : 1759/01/06 St-Roch des Aulnaies, Québec, Canada  
 Sépulture : 1759/01/06 ou 07 St-Roch des Aulnaies, Québec, Canada  
 Mariage : 1759/04/23 St-Roch des Aulnaies, Québec, Canada  
 2<sup>ième</sup> conjoint : **Jean-Baptiste Ouellet**  
 : (Sébastien (Bastien) Ouellet & Marie Madeleine Lizot)  
 Naissance : Vers 1720—Lieu indéterminé  
 Baptême : Vers 1720—Lieu indéterminé  
 Décès : 1760/03/06 St-Roch des Aulnaies, Québec, Canada  
 Sépulture : 1760/03/06 ou 07 St-Roch des Aulnaies, Québec, Canada



## 5<sup>ième</sup> **Enfant : LOUIS SOUCY**

Naissance : 1734/03/23 Ste-Anne du Sud (la Pocatière), Québec, Canada  
 Baptême : 1734/03/23 Ste-Anne du Sud (la Pocatière), Québec, Canada  
 Décès : 1813/05/18 Mascouche, Québec, Canada  
 Sépulture : 1813/05/18 ou 19 Mascouche, Québec, Canada  
 Mariage : 1756/08/23 Louiseville, Québec, Canada  
 Conjointe : **Marie-Catherine Dulignon dit Lamirande**  
 : (Jacques Dulignon dit Lamirande & Marie Catherine Paillé/Paillard)  
 Naissance : 1739/03/30 Rivière-du-Loup (Louiseville), Québec, Canada  
 Baptême : vers le 1739/03/30 Rivière-du-Loup (Louiseville), Québec, Canada  
 Décès : Date et lieu indéterminés  
 Sépulture : Date et lieu indéterminés

# GÉNÉALOGIE DES SOUCY DU BAS-SAINT-LAURENT



## 6<sup>ième</sup> **Enfant : ANDRÉ SOUCY**

Naissance : 1735/12/ Ste-Anne du Sud (la Pocatière), Québec, Canada  
 Baptême : 1735/12/27 Ste-Anne du Sud (la Pocatière), Québec, Canada  
 Décès : 1819/05/17 St-André de Kamouraska, Québec, Canada  
 Sépulture : 1819/05/19 St-André de Kamouraska, Québec, Canada  
 : Âge déclaré au décès: 89 ans.

Mariage : 1758/06/20 Saint-Louis de Kamouraska, Québec, Canada  
 Conjointe : **Marie-Catherine Nadeau**, veuve d'Étienne Michaud  
 : (Alexis Nadeau & Marie-Claire Albert)

Naissance : 1732/09/16 Saint-Louis de Kamouraska, Québec, Canada  
 Baptême : 1732/11/09 Saint-Louis de Kamouraska, Québec, Canada  
 Décès : Date et lieu indéterminés  
 Sépulture : Date et lieu indéterminés



## 7<sup>ième</sup> **Enfant : PIERRE SOUCY**

Naissance : 1737/10/08 Ste-Anne du Sud (la Pocatière), Québec, Canada  
 Baptême : 1737/10/11 Ste-Anne du Sud (la Pocatière), Québec, Canada  
 Décès : 1821/04/11 Rivière-Ouelle, Québec, Canada  
 Sépulture : 1821/04/11 ou 12 Rivière-Ouelle, Québec, Canada

Mariage : 1763/01/17 Rivière-Ouelle, Québec, Canada  
 Conjointe : Marie-Charlotte Lévesque  
 : (François-Robert Lévesque & Marie-Charlotte Aubert)

Naissance : Vers 1727, lieu indéterminé  
 Baptême : Vers 1727, lieu indéterminé  
 Décès : Date et lieu indéterminés  
 Sépulture : Date et lieu indéterminés



## 8<sup>ième</sup> **Enfant : MARIE-MARGUERITE SOUCY**

Naissance : 1739/11/ Ste-Anne du Sud (la Pocatière), Québec, Canada  
 Baptême : 1739/05/20 Ste-Anne du Sud (la Pocatière), Québec, Canada  
 Décès : 1808/08/07 St-Roch des Aulnaies, Québec, Canada  
 Sépulture : 1808/08/08 St-Roch des Aulnaies, Québec, Canada  
 : Décédée à l'âge déclaré de 68 ans munie de tous les sacrements de l'Église

Mariage : 1754/04/29 Ste-Anne de la Pocatière, Québec, Canada  
 Conjoint : **Joseph Jacques Marie Dessaint dit St-Pierre**  
 : (Jacques Dessaint dit St-Pierre & Marie Thérèse Boucher)

Naissance : Date et lieu indéterminés  
 Baptême : Date et lieu indéterminés  
 Décès : Date et lieu indéterminés  
 Sépulture : Date et lieu indéterminés

## 9<sup>ième</sup> **Enfant : PRISQUE SOUCY**

Naissance : 1741/07/03 Ste-Anne du Sud (la Pocatière), Québec, Canada  
 Baptême : vers le 1741/07/03  
 Décès : Date et lieu indéterminés  
 Sépulture : Date et lieu indéterminés

# GÉNÉALOGIE DES SOUCY DU BAS-SAINT-LAURENT



Mariage : 1766/07/20 St-Jean-Baptiste-de-l'Île-Verte, Québec, Canada  
 Conjointe : **Marie-Catherine Côté (La Source 2006, p.35 à 40)**  
 : (Gabriel Côté & Madeleine Lebel)  
 Naissance : 1741/08/13 St-Jean-Baptiste-de-l'Île-Verte, Québec, Canada  
 Baptême : Vers le 1741/08/13  
 Décès : 1767/07/07 St-Jean-Baptiste-de-l'Île-Verte, Québec, Canada  
 Sépulture : 1767/07/08 St-Jean-Baptiste-de-l'Île-Verte, Québec, Canada

Mariage : 1768/01/28 Notre-Dame-des-Anges de Trois-Pistoles, Québec, Canada  
 Conjointe : **Marie-Madeleine Rioux**  
 : (Nicolas Rioux & Marie Catherine Gerbert dite Fontaine)  
 Naissance : 1750/02/20 Notre-Dame-des-Anges de Trois-Pistoles, Québec, Canada  
 Baptême : Vers le 1750/02/20  
 Décès : 1840/08/31 Notre-Dame-des-Neiges de Trois-Pistoles, Québec, Canada  
 Sépulture : 1840/09/02 Notre-Dame-des-Neiges de Trois-Pistoles, Québec, Canada

## 10<sup>ième</sup> Enfant : JEAN-GERMAIN SOUCY

Naissance : 1754/02/ Ste-Anne du Sud (la Pocatière), Québec, Canada  
 Baptême : 1754/02/13 Ste-Anne du Sud (la Pocatière), Québec, Canada  
 Décès : Date et lieu indéterminés  
 Sépulture : Date et lieu indéterminés



Mariage : 1791/07/12 Saint-Rock des Aulnaies, Québec, Canada  
 Conjointe : **Marie-Anne Dessaint dite St-Pierre**  
 (Pierre Dessaint dit St-Pierre & Catherine Soulard)  
 Naissance : Date et lieu indéterminés  
 Baptême : Date et lieu indéterminés  
 Décès : Date et lieu indéterminés  
 Sépulture : Date et lieu indéterminés

## 11<sup>ième</sup> Enfant : CHARLES FRANÇOIS SOUCY

Naissance : Vers le 1745/01/14 Ste-Anne du Sud (la Pocatière), Québec, Canada  
 Baptême : 1745/01/14 Ste-Anne du Sud (la Pocatière), Québec, Canada  
 Décès : 1833/03/19 St-Pascal de Kamouraska, Québec, Canada  
 Sépulture : 1833/03/21 St-Pascal de Kamouraska, Québec, Canada



Mariage : 1772/11/09 St-Jean Port-Joli, Québec, Canada  
 Conjointe : **Marie-Joseph Leclerc dite Francoeur**  
 : (Joseph Leclerc dit Francoeur & Marguerite Durand)  
 Naissance : 1748/01/15 Notre-Dame de Bonsecours de l'Islet, Québec, Canada  
 Baptême : vers 1748/01/15  
 Décès : Date et lieu indéterminés  
 Sépulture : Date et lieu indéterminés

## Références :

Microfilms des B.M.S. conservées aux Archives Nationales du Québec à Québec.  
 Jetté, René, « Dictionnaire généalogique des familles du Québec, des origines à 1730 »,  
 Les Presse de l'Université de Montréal.  
 Bertrand Desjardins—PRDH, «Dictionnaire généalogique du Québec ancien des origi-  
 nes à 1765», Gaëtan Morin, Éditeur.

# HISTOIRE DES SOUCY DU PAYS DE CAUX

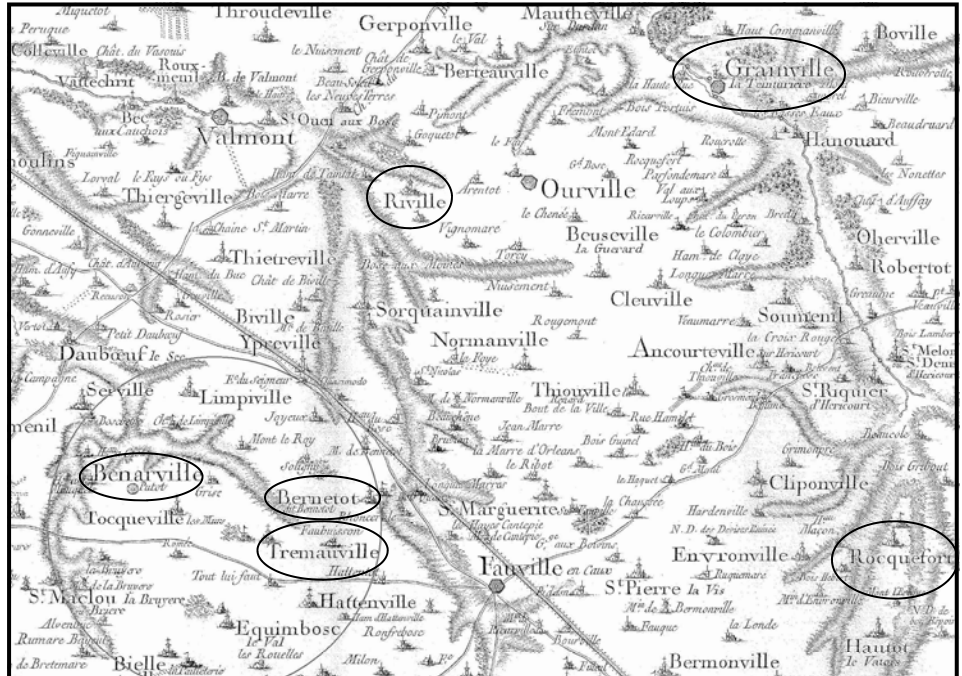
**TUTELLE DU 12 JUILLET 1786  
POUR LES ENFANTS D'ADRIEN SOUSSY  
(PAR ALAIN L. SOUCY)**

Le fait historique que nous vous présentons se déroule dans la paroisse de Trémauville dans le pays de Caux en Seine-Maritime (Haute-Normandie) où vivait au XVIII<sup>e</sup> siècle Adrien Soussy, tisserand de métier, sa femme Marie Anne DuBosc et leurs deux enfants Angélique (15 ans) et Catherine (13 ans). Trémauville est situé à quelques douze (12) kilomètres à vol d'oiseau à l'ouest de Rocquefort, place natale de Damien Bérubé. Adrien avait pour le moins deux frères, Thomas et Isaac Soussy, qui demeuraient dans la commune voisine de Bénarville. Or, voilà qu'à la suite du décès des deux parents dans des circonstances qui nous sont encore inconnues, on réunit les parents du côté paternel et du côté maternel ainsi que des amis pour défaut du côté maternel à fournir six (6) personnes afin d'élire les tuteurs pour les deux orphelins. Le conseil de famille a lieu le 12 juillet 1786. Cet acte conservé aux Archives Départementales de Rouen constitue une mine d'informations généalogiques.

**NOMINATION D'UN TUTEUR PRINCIPAL  
ET D'UN TUTEUR CONSULAIRE  
POUR LES ENFANTS MINEURS  
(ANGÉLIQUE-15 ANS & CATHERINE-13 ANS)  
DE FEU ADRIEN SOUSSY ET  
DE FEU MARIE ANNE DUBOSC**

**«Du mercredi douze juillet mil sept cent quatre vingt six, à Montivilliers, au greffe du Siège du bailliage, devant Monsieur de Cauville lieutenant général, assisté de Nicolas Doury notre greffier**

*A procéder à l'élection et nomination d'un tuteur principal et consulaire aux enfants mineurs de feu Adrien Soussy, en son vivant tisserand, demeurant en la paroisse de Trémauville, issus de son mariage avec feu Marie Anne Dubosc ; les dits mineurs étant au nombre de deux, savoir Angélique âgée d'environ quinze ans et Catherine âgée d'environ treize ans. A l'effet de quoi, sont volontairement comparus les parents paternels et maternels des dits mineurs, et les amis soussignés, appelés à défaut*



**EXTRAIT DE LA CARTE GÉOMÉTRIQUE DE LA FRANCE  
PAR CASSINI (LEVÉS: 1760-1789)  
MONTRANT LA PAROISSE DE TRÉMAUVILLE OÙ VIVAIT ADRIEN SOUSSY  
ET LA PAROISSE DE ROCQUEFORT, PLACE NATALE DE DAMIEN BÉRUBÉ**

*de parents maternels à suffire, ainsi déclaré par les dits parents maternels présents ; et à laquelle élection, il a été procédé ainsi qu'il suit.*

#### PARENTS PATERNELS

1. Thomas Soussy, journalier demeurant à Bénarville oncle des mineurs,
2. Isaac Soussy, toilier demeurant à Bénarville aussi oncle
3. Adrien Soussy, journalier demeurant à Bénarville grand oncle des mineurs
4. Adrien Soussy, journalier demeurant à Riville cousin
5. Michel Soussy toilier demeurant à Bennetot aussi cousin
6. Pierre Soussy, journalier demeurant à Riville aussi cousin.

#### PARENTS MATERNELS

1. Ursin Dubosc, menuisier demeurant en la paroisse de Bretteville, cousin germain des mineurs
2. Sieur Nicolas Delarue, laboureur demeurant en la paroisse de Vilmesnil, cousin germain des mineurs au droit de Marie Anne Dubosc

3. Sieur Jean Baptiste Amand Robert Sergent royal demeurant en la paroisse d'Ypreville, aussi appelé faute de parents à suffire,

4. Louis François Guéret, praticien demeurant à Fauville, aussi ami, aussi appelé à faute de parents,
5. George Ferry, journalier demeurant en la paroisse d'Ypreville, aussi ami,
6. Et Robert Frébourg, charretier demeurant à Limpville, aussi ami appelé à faute de parents.

*Tous lesquels parents et amis ont d'une voix unanime nommé et élu pour tuteur principal aux dits mineurs, la personne du dit Thomas Soussy leur oncle paternel, et pour leur tuteur consulaire le dit Sieur Nicolas Delarue leur cousin maternel. Lesquelles dites charges les dits tuteurs ont accepté chacun pour leur fait et regard, et ont leurs parents, tuteurs et amis signé lecture faite, la plupart par leur marque ayant déclaré ne savoir autrement écrire ni signer. De ce interpellé, approuvé les mots Delarue en foulure bons.»*

Alain L. Soucy

Recherche et transcription: Pierre Canal

# GÉNÉALOGIE DES SOUCY DE NORMANDIE

COMPLÉMENT À LA DESCENDANCE DE NICOLAS MICHEL SOUCY  
DANS LA LIGNÉE DE SON FILS JACQUES AUGUSTIN MICHEL SOUCY  
PARUE DANS LA SOURCE, EDITIONS 2005 ET 2006

RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES ET COMPILATION: MME BERNADETTE VICTOR, PÉRIGNY (FRANCE)

- 2.4 JACQUES AUGUSTIN MICHEL SOUCY N. 17 novembre 1769; D. 10 juin 1828.  
Époux de Rose Marie Madeleine FERRAND.  
Cordonnier à Rouen puis cultivateur en 1821 et en 1828 à St-Vigor des Mézerets  
(cf- Recensements de St-Vigor des Mézerets)
- 2.4.1 Louis Alexis **SOUCY** N vers 1801. Tisserand à St-Vigor des Mézerets. D. 4 décembre 1821  
Son père est nommé SOUCY Jacques Auguste Michel et il signe seulement SOUCY.
- 2.4.2 Marie Anne Félicité **SOUCY** N. 12 février 1805 (23 pluviôse an 13 de la République); D. 12 novembre 1811.
- 2.4.3 Jean Jacques Théodore **SOUCY** N 11 mai 1811 (Le père réside à Rouen)  
Époux de Catherine Louise Elizabeth **FERRAND** N. 21 novembre 1811 à Lassy.  
Cité à St-Vigor des Mézerets, le 26 octobre 1836.
- 2.4.4 Pierre Hippolyte **SOUCY** N. 19 octobre 1815 (Le père réside à Rouen)  
Cordonnier à St-Vigor des Mézerets en 1837.  
Époux de Marie Anne Victoire **FERRAND** N. le 20 mai 1814; D. le 1er octobre 1887.  
Cité à St-Vigor des Mézerets, le 2 février 1837.
- 2.4.5 Julie **MICHEL SOUCY** N 24 messidor an 7 de la République (12 juillet 1799)  
Épouse Gilles **MARGUERIN** (D. 7 décembre 1840), le 9 janvier 1819.  
Elle signe Julie MICHEL SOUCY,  
Veuve de MARGUERIN en 1846 et habitant à St-Vigor des Mézerets en 1846 – D. 24 janvier 1868.
- 2.4.5.1 Rose Augustine **MARGUERIN** N. vers 1819  
Épouse de Jean Louis **BISSON**  
2.4.5.1.1 Edouard Casimir **BISSON**
- 2.4.5.2 Pierre Dominique **MARGUERIN** N. 2 avril 1824; D. 10 juillet 1848.  
Sa mère est nommée Julie SOUCY à la naissance.
- 2.4.5.3 Joséphine **MARGUERIN** N. 5 juin 1826; D. 30 avril 1828.  
Sa mère est nommée Julie SOUSSY à la naissance.
- 2.4.5.4 Jean **MARGUERIN** N. vers 1829.  
Époux de *Félicie VAUTIER*  
2.4.5.4.1 *Octave Ernest MARGUERIN* N. 28 avril 1862 ?
- 2.4.5.5 Vigor Hyppolite **MARGUERIN** N. 7 octobre 1831; D. 7 août 1865 chez sa mère au Champ des Prés.
- 2.4.5.6 Louise Rosalie **MARGUERIN** N. 26 mai 1834.  
Épouse de Jacques Alphonse **MARC** (charpentier de Lénault)  
Cité à Lunéville, le 21 novembre 1858.  
2.4.5.6.1 Alphonse **MARC** N. 25 décembre 1858.  
2.4.5.6.2 Alphonsine **MARC** N. 1859-1860.  
D. de Jacques Alphonse **MARC** le 5 juillet 1860 - militaire  
Veuve du dénommé **MARC** au recensement de 1861  
Épouse Victor **JENVRIN**, le 7 novembre 1869.  
Reconnaissance d'un enfant né en 1866  
2.4.5.6.3 Jules Victor **JENVRIN** N. 27 septembre 1866 (reconnu **JENVRIN** en 1869)
- 2.4.5.7 Victoire Savine **MARGUERIN** N. 9 mars 1837.  
Épouse Pierre Alfred **MARIE** (N. 10 juin 1837 à Lassy), le 19 décembre 1858.
- 2.4.5.8 Jules Félix **MARGUERIN** N. 7 novembre 1839.

## NOS FAMILLES D'AUJOURD'HUI

### RENCONTRE AVEC DES SOUCY

Laissez moi vous raconter qu'à ma toute première réunion à l'Association des familles Soucy (j'en avais été informé par une petite annonce dans le Journal de Québec) j'ai vécu un moment tellement particulier que je voudrais le partager aujourd'hui avec vous. C'était la première fois de ma vie...que je rencontrais autant de personnes que je ne connaissais pas (j'allais dire ni d'Ève ni d'Adam mais la suite me prouva le contraire) et que toutes ces personnes « inconnues » portait le patronyme de Soucy. J'en étais tout étourdi car jamais je n'avais vécu pareille situation. Ma famille comme tant d'autres du « nom » avait ses racines en Kamouraska, plus précisément à St-Alexandre. Mais comme nous avons presque toujours vécu au Saguenay, les seuls Soucy que je côtoyais étaient mes frères et sœurs et à l'occasion un oncle ou un cousin en visite. J'ai alors posé tellement de questions à tous ces « éventuels cousins » de l'Association, qu'on a aussitôt imaginé que j'étais un mordu de la généalogie...ce qui n'est pas du tout le cas. Mais par ailleurs, j'étais et je suis toujours à l'affût d'histoires, d'anecdotes, de faits concernant la famille Soucy, ma famille.

Bien évidemment je souhaiterais tout comme vous certainement, connaître la provenance de notre ancêtre Jean avant d'aller le rejoindre dans « la vigne » céleste du Seigneur. Mais d'ici là, j'avoue avoir beaucoup de plaisir à partager avec des membres de ma famille « élargie » des histoires plus rapprochées de nous, en somme de notre époque. Durant les longues soirées d'hiver (selon l'expression consacrée mais surtout avant la télévision) nos parents nous racontaient des épisodes de leur vie d'enfance, et vous le savez bien, c'était souvent

absolument époustouflant tellement le contexte d'alors différerait du présent.

Un nom était souvent prononcé par mon père, c'était celui du cousin Ernest. Mon père, Louis-Gérard, avait à peine 7 ans lorsque le « cousin » Ernest a commencé à mettre sur pied son entreprise qui allait devenir la plus importante dans le domaine du bois de pulpe dans la région du Bas-du-Fleuve et bien au delà. Le légendaire Ernest, je ne l'ai jamais connu mais j'en ai tellement entendu parlé que j'ai l'impression de l'avoir rencontré hier.

En réalité c'est plutôt sa fille Gisèle que j'ai rencontrée hier....disons pas tout à fait hier car cela fait déjà plus d'un an...mais quelle belle rencontre. Dans la grande et confortable maison qu'elle habite avec son époux au cœur de St-Alexandre, nous voici réunis quatre descendants du patriarche Damase Soucy (né en 1822 à St-André et décédé en 1904 à St-Alexandre). Pour Gisèle ainsi que ma cousine Louise (fille de Anne-Marie Soucy) et pour moi, Damase était notre bisaïeul, alors que pour François-Régis aussi présent à cette rencontre, il était le trisaïeul.

Gisèle, véritable pilier de notre famille, nous a raconté avec sa gentillesse habituelle tout ce que nous avons voulu savoir sur le célèbre cousin Ernest. Non seulement en raison de son excellente mémoire mais aussi par le fait que Gisèle a assumé pendant plusieurs années d'importantes responsabilités administratives auprès de son père, dans l'entreprise familiale devenue Ernest Soucy et fils Ltée. Elle nous a fait vivre des moments palpitants de la vie d'Ernest, ce légendaire industriel de St-Alexandre, dont les goélettes, les trains entiers et même des cargos qu'il affrétait, transportaient au Québec, aux Etats-Unis et même en Euro-



ERNEST SOUCY  
(1893-1955)  
ET SON ÉPOUSE JULIA MICHAUD  
(1899-1982)

pe le bois de pulpe coupé et préparé non seulement en Kamouraska mais aussi en Gaspésie, au Nouveau-Brunswick, sur la Côte Nord et même en Abitibi.

Comme cette rencontre fut agréable et intéressante à tous égards. Le fameux cousin Ernest m'est devenu plus familier mais non moins légendaire après cette intéressante conversation avec sa fille Gisèle. Vous me direz ... peut-être que j'ai conservé pour moi toutes ces anecdotes à propos de notre célèbre cousin décédé le 20 août 1955 à l'âge de 62 ans, et vous aurez raison de le penser. Toute les conversations de notre rencontre ont toutefois été enregistrées et je vous réserve pour un autre moment une découverte plus en profondeur de notre COUSIN ERNEST de St-Alexandre.

Achille Soucy

# RASSEMBLEMENT—EDMUNDSTON 2006

## ÇA SE PASSAIT LES 5 ET 6 AOÛT 2006

Tout comme si vous y étiez !!! Pas tout à fait...mais ces deux journées en terre d'Acadie méritent qu'on souligne toute la chaleur, l'enthousiasme et la cordialité qui ont régné tout au long de cette rencontre qui regroupait des gens du Maine, du Nouveau-Brunswick et du Québec.

### LE VENDREDI 4 AOÛT

L'histoire du rassemblement 2006 commence par l'arrivée, dans l'après-midi, des membres organisateurs à l'hôtel Château Edmundston.

Une visite des lieux nous laisse entrevoir d'immenses espaces tant pour recevoir les gens à l'accueil que pour notre assemblée annuelle, la projection de notre film, la conférence ainsi que le buffet et le brunch.

La pièce pour l'accrochage de nos photos, pour la vente de nos objets promotionnels ainsi que pour l'exposition des souvenirs apportés par les

membres est spacieuse et très éclairée. L'exposition comprend 60 photographies de format 290 mm x 430 mm avec finition couleur sépia. Elles ont toutes été plastifiées aux fins de conservation.

### LE SAMEDI 5 AOÛT

De 9 h à 10 h ... Dans le hall d'entrée toute une équipe s'affaire à monter les tables, à suspendre et accrocher nos banderoles ainsi qu'à remettre l'information aux bénévoles qui ont chacune une tâche bien définie.

Dans la pièce où sont exposées nos photographies deux personnes s'occupent à monter le présentoir de nos objets promotionnels.

De 10 h à 13 h 30... À l'accueil... beaucoup de fébrilité. On retrouve de la parenté que l'on n'avait pas vue depuis longtemps. On s'embrasse, on se taquine.

Dans la salle d'exposition de photographies on se laisse raconter l'histoire de tous ces beaux visages qui enri-



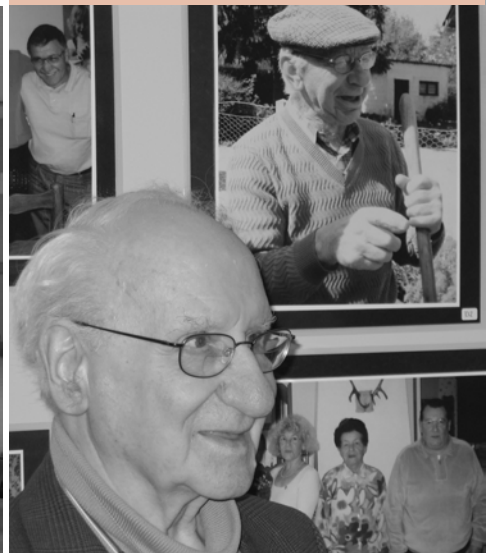
L'EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES BIEN MONTÉE PAR MONIQUE ET ALAIN



ALAIN PREND PLAISIR À RACONTER L'HISTOIRE DE NOS ANCÊTRES...



RONALD BERNARD, À GAUCHE SUR LA PHOTO, NOTRE COUSIN AMÉRICAIN, S'INSCRIT POUR LA PREMIÈRE FOIS À UN RASSEMBLEMENT DES FAMILLES SOUCY



LE PÈRE WILFRID-LIONEL SOUCY SE PRÊTE DE BONNE GRÂCE AU JEU DES COMPARAISONS



## RASSEMBLEMENT—EDMUNDSTON 2006



**PIERRE SOUCY, LISE SOUCY ET  
JEANNE SOUCY-PICARD CONSULTENT  
RONALD BERNARD ET SA BANQUE DE  
DONNÉES GÉNÉALOGIQUES.**

chissent notre patrimoine et que l'association s'est donnée comme objectif de mettre en valeur. Alain, notre président, avec sa connaissance approfondie de l'histoire de chacun des portraits présentés, anime avec verve et brio ce coin bien particulier.

Ô surprise ! Un appareil électronique attire plusieurs personnes. On peut vérifier son ascendance généalogique, grâce au petit ordinateur portatif que Ronald Bernard et sa conjointe Jean Williams-Atwater ont apporté. Ronald a accumulé près de 7 000 entrées en plus de 20 ans.

De 13 h 15 à 13 h 30... Nous avons le plaisir d'accueillir Monsieur Gé-



**MONSIEUR GÉRALD ALLAIN,  
MAIRE D'EDMUNDSTON**

rald Allain, maire d'Edmundston, venu nous souhaiter la bienvenue. C'est une personnalité de nature joviale pour qui les fêtes de familles sont des occasions uniques de fraterniser.

De 13 h 30 à 14 h 30... Comme annoncées, les activités de l'après-midi commencent par la présentation du film « Verdoyant pure laine », Ce documentaire d'une durée de 55 minutes est la première œuvre complète réalisée par Karina SOUCY grâce à une bourse du Fonds Bas-Saint-Laurent pour les arts et les lettres. Karina est native de Saint-Alexandre. Elle est la fille cadette de Maurice Soucy et d'Yvette Landry. Après des études en communication à l'Université Laval, **Karina Soucy** fonde en 2003, avec Nicolas Paquet, franC doc, une maison de production dédiée au film d'auteur située dans le Bas-Saint-Laurent.

De 14 h 45 à 15 h 45... Telle que programmée, l'assemblée annuelle suit son cours normal avec François-Régis qui agit comme président d'assemblée. Le nouveau conseil est formé.



**MONSIEUR HENRI PELLETIER (À DROITE)  
PRÉSENTE ET REMERCIE LE CONFÉREN-  
CIER, MONSIEUR CONRAD SOUCY**

De 16 h à 17 h... C'est au tour de Monsieur Conrad Soucy, conférencier, de nous plonger dans l'histoire avec l'arrivée des SOUCY au Madawaska.

De 17 h à 18 h ... L'envers du décor... Il faut démonter la salle d'exposition de photographies. C'est pas du tout cuit... nous avons suspendu les photos avec du velcro qu'il faut ôter avec « délicatesse » pour ne pas briser le matériau plastifié qui recouvre nos photos. Il faut aussi ramasser tous les objets promotionnels ainsi que toutes les décorations qui ont servi pour l'accueil.



**LES NOUVEAUX MEMBRES DU CA EN COMPAGNIE DE NOTRE HÔTE À EDMUNDSTON  
PREMIÈRE RANGÉE, DE GAUCHE À DROITE : RONALD BERNARD, BERTRAND SOUCY,  
FRANCINE SOUCY, MONIQUE SOUCY-ROBERGE, JULES SOUCY ET FRANÇOIS-RÉGIS SOUCY  
DEUXIÈME RANGÉE ALAIN L, SOUCY, PIERRE SOUCY ET HENRI PELLETIER.  
MEMBRE DU CA ABSENT : ACHILLE SOUCY**

# RASSEMBLEMENT—EDMUNDSTON 2006



DE GAUCHE À DROITE, GHISLAINE SOUCY, DENYSE PELLETIER, ANTHONY GRAB, GILLES SOUCY, ÉRIC PELLETIER, JOHANNE SOUCY, LISE GRAB, YVAN PELLETIER, GENE MARTIN

De 18 h à 22 h... 47 personnes sont inscrites pour le buffet et 50 personnes assistent à la soirée qui s'anime grâce à Rino Martin qui est allé chercher son orgue électrique. Rhéaume et Carole nous font une exhibition de danse, Bertrand « essaie » de nous faire une imitation de Félix Leclerc, on raconte des histoires, on chante... on s'amuse à la mode des SOUCY.

## LE DIMANCHE 6 AOÛT

« Nous sommes bénis des dieux ». Toutes les activités prévues pour cette journée sont à l'extérieur. Il fait un soleil radieux et la journée s'annonce splendide.

De 10 h 30 à 11 h 30... La messe à lieu sur le parvis de la Cathédrale de l'Immaculée-Conception (L'Immaculée-Conception est la patronne des Acadiens). Le Père Wilfrid-Lionel SOUCY, que je considère comme l'Aumônier de notre association, est parmi les prêtres célébrants qui accompagnent Monseigneur François Thibodeau.

La messe est célébrée dans les deux langues puisque le Nouveau-Brunswick est la seule province bilingue du Canada.

Après la célébration eucharistique dite Messe de la Foire Brayonne, quelques membres de l'association font une petite visite guidée de l'intérieur de la Cathédrale. Qui de mieux que Monseigneur Thibodeau et Monsieur le maire d'Edmundston comme guide.



DE GAUCHE À DROITE, MICHEL SOUCY DE BAIE COMEAU, PAUL-ÉMILE SOUCY, CLAUDIA ET CONRAD SOUCY



DE GAUCHE À DROITE, GILLES SOUCY, DENYSE PELLETIER, YVAN PELLETIER, ANTHONY GRAB



DE GAUCHE À DROITE, GHISLAINE SOUCY, JEANNE SOUCY-PICARD, SŒUR GAËTANE SOUCY ET SŒUR CLAIRE SOUCY



DE GAUCHE À DROITE, LOUISETTE (ÉPOUSE D'ÉNOÏL SOUCY), NOËLLA SOUCY-PELLETIER, HENRI PELLETIER ET GHISLAINE SOUCY



DE GAUCHE À DROITE, PIERRE ROBERGE, JULES SOUCY, MONIQUE VÉZINA-SOUCY ET LE PÈRE WILFRID-LIONEL SOUCY



DE GAUCHE À DROITE, LUC SOUCY, DENISE SOUCY, SŒUR CLAIRE SOUCY ET JOCELYNE JOHNSON



DE GAUCHE À DROITE, JIM SOUCY ET PIERRETTE, NORA CYR-MOREL, PAUL MOREL ET RAOUL CYR

## RASSEMBLEMENT—EDMUNDSTON 2006



LES CÉLÉBRANTS DE LA MESSE EN PLEIN-AIR PARMIS LESQUELS  
MGR THIBODEAU AU CENTRE ET LE PÈRE WILFRID-LIONEL SOUCY À DROITE



MONSEIGNEUR THIBODEAU SE MÊLE À LA FOULE



CATHÉDRALE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION



LA CHORALE EN PLEIN-AIR  
AVEC VIOLONISTE...

MESSE EN PLEIN-AIR AU DERNIER JOUR  
DU RASSEMBLEMENT

Pour répondre à Jules... la Cathédrale à été inaugurée le 20 février 1927 mais ce n'est qu'en 1940 que l'on procéda au parachèvement de l'intérieur.

Faits curieux : À l'intérieur de la Cathédrale, le style est une adaptation du roman moderne et l'on retrouve vingt et une variétés de pierre et de marbre provenant des carrières d'Italie, de France, d'Espagne, d'Afrique, d'Indiana et du Texas, du Québec et du Manitoba.

De 11 h 30 à 13 h... Petite marche de trois minutes pour le retour à l'hôtel qui est situé face à la Cathédrale. Et la fête continue. Le programme prévu pour le dimanche après-midi est chargé.

### LA QUESTION MONÉTAIRE

Après le brunch qui réunit 37 personnes, tout se passe très vite. Il nous faut quitter l'hôtel mais surtout régler nos comptes. Comme nous nous sommes commis avec le maître d'hôtel pour une assistance de 50 personnes au buffet avec un coût de 22,00 \$ par personne et que 47 personnes se sont présentées nous assumerons le 66,00 \$ de perte.

Le montant de 600,00 \$, perçu par les inscriptions (10,00 \$ par personne), servira pour payer la location des salles, la location des appareils audiovisuels, les armoiries laminées offertes lors de la visite à la ferme SOUCY, le cadeau au conférencier, ainsi que toutes les autres dépenses.

De 13 h 30 à 16 h 30... L'objectif des visites planifiées pour l'après-midi c'est de faire connaître l'histoire de St-Basile. Le programme a été laissé aux bons soins de Henri Pelletier qui a décidé de nous traiter aux petits oignons en nous servant de guide pour

## RASSEMBLEMENT—EDMUNDSTON 2006

une bonne partie de la tournée des principaux points d'intérêt de Saint-Basile.

C'est donc un « petit cortège » de voitures qui part d'Edmundston pour se rendre au Musée des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph. Les natifs se rendent directement au rendez-vous. Les Archives des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (RHSJ) de Saint-Basile sont des archives privées. Des documents d'intérêt historique, médical, éducationnel, religieux, social et culturel y sont conservés.

Les fonds d'archives portent sur l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph, premier hôpital du Madawaska, sur l'Académie de l'Hôtel-Dieu et ses deux pensionnats, et sur la contribution de la communauté des Religieuses Hospitalières implantée à Saint-Basile, au Nouveau-Brunswick, depuis 1873.

Nous laissons le Musée avec une bonne idée générale des œuvres des religieuses pour nous diriger vers le cimetière et une très jolie chapelle qui a pour nom « La Chapelle des Pionniers ».

La première Chapelle fut bâtie en 1786, par les premiers colons, un an après leur arrivée à St-Basile. Elle était construite d'épinette noire et mesurait 20 pieds de largeur par 24 pieds de profondeur. Étant donné son état de délabrement, en 2002, le comité de la Place Historique du Madawaska inc, décide de reconstruire à nouveau la Chapelle.

Tout en longeant le cimetière pour nous rendre à la Maison Alexis Cyr, nous apercevons plusieurs croix blanches qui portent le patronyme SOUCY. La maison originale date des années 1825. Elle était construite en bilots ronds, équarris seulement un peu



MONIQUE SOUCY-ROBERGE ET PIERRE ROBERGE DEVANT LE MONUMENT  
LE GRAND DÉRANGEMENT –1755, DÉVOILÉ PAR CONRAD SOUCY EN JUILLET 2006

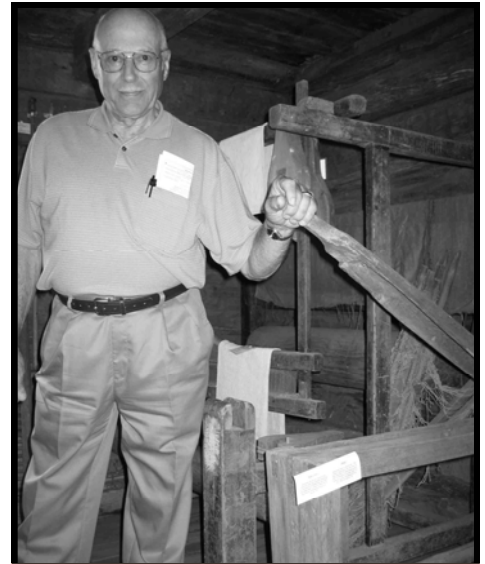


« LA MAISON ALEXIS CYR »

## RASSEMBLEMENT—EDMUNDSTON 2006



**MONIQUE SOUCY-ROBERGE REMET À CONRAD SOUCY  
UNE PLAQUE SOUVENIR AVEC LES ARMOIRIES DE L'AFS**



**HENRI PELLETIER,  
NOTRE HÔTE À EDMUNDSTON  
Photo : Jean Atwater-Williams**

sur le dessus et le dessous afin de faciliter un meilleur ajustement des pièces l'une sur l'autre. L'intérieur des bilots, équarris à la hache, donnait une surface plate.

Les copeaux et les écorces de l'équarrissage servaient à faire le feu. C'est avec une partie de l'écorce, que l'on battait, que l'on obtenait le calfeutrage.

Notre après-midi s'est terminée sur la ferme qui, depuis Célestin Soucy, s'est transmise de génération en génération de la manière suivante : de Célestin à Alexis, à Éloi, à Léonide, à Conrad et à l'actuel propriétaire Paul-Émile. Cette visite s'est achevée par la remise d'une plaque souvenir de nos armoiries à Conrad Soucy.

Nous garderons de ce voyage en terre d'Acadie le souvenir de la chaleur et la cordialité de nos hôtes, l'enthousiasme des nouveaux venus, et toute l'histoire de ce coin de pays qui nous fut révélée.

C'est certain que nous avons semé une graine et que si l'association des familles SOUCY était méconnue pour la majorité des gens, ces deux journées d'activités resteront gravées dans la mémoire des personnes présentes qui auront tout le loisir d'en parler avec fierté.

Monique Soucy-Roberge

Photos : Henri Pelletier, Pierre Roberge, Alain L. Soucy, et Enoil Soucy.

Identification des photos : Noëlla Soucy-Pelletier, Henri Pelletier et Denise Soucy.

Toute notre reconnaissance à Monsieur HENRI PELLETIER, conjoint de Noëlla Soucy, pour son appui inconditionnel lors de notre rassemblement tenu à Edmundston les 5 et 6 août 2006.

Parfois on aimerait trouver un terme plus subtil, plus chaleureux pour remercier quelqu'un mais la langue française se limite à ce mot tout simple MERCI.

MERCI Henri pour ta disponibilité et ta promptitude à répondre à toutes mes interrogations et mes nombreuses demandes.

MERCI pour toute la documentation mise à la disposition des personnes présentes

MERCI pour l'invitation lancée au Maire de ta ville qui est venu nous souhaiter la bienvenue.

MERCI pour toutes les activités planifiées pour la journée du dimanche. Je t'ai vu empressé et tellement fier de nous faire réaliser que St-Basile était un lieu plein d'histoire.

Au nom de notre président Alain, de tous les membres du conseil d'administration ainsi que de toutes les personnes présentes lors de cet événement MILLE MERCI.

Monique Soucy Roberge  
vice-présidente

## AUTRES TEMPS...AUTRES MOEURS

### UNE ÉTRANGE MALADIE À REYVROZ EN 1754 (HAUTE-SAVOIE)

"L'an 1754, et le quatorze du mois de may, est morte, et le jour suivant a été enterrée au cimetière de cette paroisse, Claudine Barnod veufve de Bernard Colloud, âgée de soixante ans, munie des sacremens plusieurs fois pendant la maladie qui surprendra l'avenir, aussy bien que le passé et le présent, ayant eu une tumeur depuis 1747 au dessus et à côté du nombril, et qui est toujours resté la même, le ventre lui sauta, et les boyaux sortirent par cette rupture au dessus de ladite tumeur, le seize octobre 1751. Ses parens firent appeller le même jour le sr Dessaix habil chirurgien de Thonon qui après avoir examiné et lavé pendant plus de deux heures de tens lesdits boyaux ne jugea pas à propos de les faire rentrer dans le ventre. Quelques jours après, cette pauvre femme fit appeler Marie Dubouloz, de cette paroisse, et luy fit agrandir le trou avec des ciseaux, et les luy remit dedans le ventre, et fit ensuite une couture à la pax du dehors, pour les empêcher de sortir de nouveau. Mais la nuit suivante, la pauvre défunte sentit cette rupture se rouvrir, le fil de la couture se casser et les boyaux sortirent derechef, qui depuis lors sont toujours restés hors de son ventre, les portant pliés dans des linges, qu'elle avait soin de blanchir elle-même pour se tenir dans une grande propreté. Le second juillet 1752, lesdits boyaux furent rompus, et depuis lors tous les excréments, solides et autres, ne sortaient que par ce trou, par le moyen de ces boyaux rompus, pendant tout ce tems elle faisait encore de petits ouvrages, venait régulièrement aux offices, jusques à quatorze jours avant sa mort qu'elle fut allitée. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que sa nourriture n'était que du pain de pesette, d'avoine et

*d'orge, et quelques gouttes d'eau avec du sel, et peu de graisse, qui fait toute la soupe des pauvres gens de ce pays dont elle était du nombre, tout ce que dessus, est très véritable, et a été vu par grand nombre de personnes et surtout de je soussigné an tre les mains de qui elle expira en luy faisant recommandation de l'âme, et mourut en disant que rien ne luy faisait de peine, sauf de ne pas avoir assez souffert en ce monde pour ses péchés, en foy de quoy je vais signer. Ainsi est signé Germain, curé".*

Note : En rédigeant cet acte, le curé a conscience de l'insolite du fait rapporté et de la valeur documentaire de sa narration : une maladie « qui surprendra l'avenir, aussy bien que le passé et le présent ». Mais quelle maladie évoque-t-il ? Sans doute un cancer si l'on se réfère à la description donnée par Antoine Furetière dans son Dictionnaire universel : « une maladie qui vient dans les chairs et qui les mange petit à petit comme une espèce de cangreine (sic) ; c'est une tumeur dure, inégale, raboteuse, ronde et immobile, de couleur cendrée, livide ou plombine, environnée de plusieurs veines apparentes et tortues (vx de tordu), pleines d'un sang mélancolique et limoneux, qui ressemblent au poisson appelé cancer ou écrevisse ; elle commence sans douleur et paraît d'abord comme un pois chiche ou une petite noisette, mais elle croît assez vite et devient fort douloureuse ». Pour l'historien Dirk Van Der Cruysse, si le cancer est peu mentionné dans les textes contemporains, c'est sans doute parce que les hommes et les femmes de l'Ancien Régime avaient plus de risque de mourir dans la fleur de l'âge d'une maladie contagieuse que d'un cancer après l'âge de 40 ou 45 ans. Mais l'intérêt de ce texte réside aussi dans le rapport de la patiente avec la médecine : sa famille, pourtant de condition modeste, fait venir un chirurgien connu localement

pour soigner la jeune fille... En vain, d'où le recours à la médecine parallèle avec l'intervention d'une guérisseuse du village, peut-être une dame charitable, qui n'hésite pas à pratiquer une intervention de confort sur la pauvre patiente. Enfin, le lecteur ne manquera pas de relever la précieuse référence à la recette de la soupe quotidienne du petit peuple des campagnes savoyardes.

Une précision apportée par Anne-Marie Daniault sur le groupe Médi-Actes : « Je pense qu'il s'agit d'une hernie ombilicale, qui touche le plus souvent la femme d'un certain âge, c'est le cas ici. Suite à de gros travaux et à une faiblesse de la paroi, le sac herniaire s'engage dans un orifice de la paroi, si l'orifice est étroit on abouti à une occlusion, sinon l'intestin enveloppé de son sac herniaire reste extériorisé. Le « chirurgien » de l'époque ne pouvait pas proposer de méthodes autre que hygiène et protection de la hernie. La « bonne voisine » a fait sans asepsie ce que l'on fait aujourd'hui en ajoutant une toile de daflon pour compenser la perte de paroi ; Son intervention a sûrement aggravé la situation en voulant réduire la hernie et en agrandissant encore l'orifice... ce qui explique la nouvelle éventration et l'aggravation de l'état de cette pauvre femme. Toutes ces manipulations ont fini par fragiliser la paroi de l'intestin qui s'est perforé entraînant pour le coup une infection fatale. Quant à la souffrance rédemptrice je ne sais pas si c'est une interprétation du Curé qui il faut le dire passait de rudes moments !!! »

Sources :

Registre paroissial de Reyvroz, A.D. de Haute-Savoie.

François Lebrun, Se soigner autrefois, médecins, saints et sorciers aux XVIIe et XVIIIe siècles, Paris, Seuil, 1995.

Dirk Van Der Cruysse, La Mort dans les « Mémoires » de Saint-Simon, Paris, Nizet, 1981.

# LA PAGE DE LA DERNIÈRE CHANCE

## BORDEREAU DE COMMANDE

NOM, Prénom	
Adresse (c.p., numéro, rue)	
Municipalité ou commune	
Province, État ou Département	
Pays	
Code postal	
Numéro de téléphone	
Adresse électronique	

Quantité	Description Les quantités sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks Pour les commandes destinées à l'extérieur du Canada, les prix indiqués sont en dollars américains	Prix	Montant
	Bulletin La Source - Mai 2007	15,00 \$	
	Bulletin La Source - Avril 2006	15,00 \$	
	Bulletin La Source - Avril 2005	15,00 \$	
	Bulletin La Source, édition spéciale - Août 2004 (Biographie de notre ancêtre maternelle Jeanne Savonnet)	15,00 \$	
	Bulletin La Source - Avril 2004	12,00 \$	
	Bulletin La Source - Décembre 2003 (version épuisée)	12,00 \$	Non disponible
	Bulletin La Source - Décembre 2002 (version épuisée)	12,00 \$	Non disponible
	Bulletin La Source - Décembre 2001	12,00 \$	
	Épinglettes à l'effigie des armoiries de l'Association	5,00 \$	
	Petit porte-clefs à l'effigie des armoiries de l'Association	6,00 \$	
	Grand porte-clefs à l'effigie des armoiries de l'Association	8,00 \$	
	Signets avec brève histoire de notre ancêtre Jeanne Savonnet - Vendu à l'unité	2,00 \$	
	Signets avec brève histoire de notre ancêtre Jeanne Savonnet - Paquet de 3	5,00 \$	
	Armoiries de l'Association des familles Soucy imprimé en format portrait 8,5 x 11	4,00 \$	
	Armoiries de l'Association des familles Soucy imprimé en format paysage 11 x 8,5	4,00 \$	
	Armoiries de l'Association des familles Soucy laminé en format portrait 11,8 x 13,5	50,00 \$	
	Reproduction plastifiée de l'œuvre de Jean-Jules et de Hélène Soucy à l'effigie de Jeanne.	4,00 \$	
	Diaporama de la Mission 2005 en France préparé par Alain L. Soucy. Présentation sur CD du circuit patrimonial en format Powerpoint comprenant 250 diapositives et plus de 500 photos inédites du terroir de nos ancêtres Soucy, Savonnet et Fouquereau. Requiert Windows xp	25,00 \$	
	« Le chemin de nos vies », Recueil généalogique publié en 2005 par Bertrand Soucy sur la lignée de Jean à Pierre à Joseph à Charles-François à Charlemagne à Charlemagne à Joseph à Alfred et à Joseph-Alexandre Soucy. Le coût inclut les frais de manutention et de livraison.	38,00 \$	
	Une adhésion à l'Association des familles Soucy et cotisation pour un (1) an *	30,00 \$	
	Une adhésion à l'Association des familles Soucy et cotisation pour trois (3) ans *	80,00 \$	
	Une adhésion à l'Association des familles Soucy et cotisation pour cinq (5) ans *	125,00 \$	
<b>MONTANT TOTAL (TPS et TVQ non applicables)</b>			

\* Remplir le formulaire d'adhésion et la fiche de renseignements généalogiques

Libeller le chèque au nom de : Association des familles Soucy Inc.

Faire parvenir à: **Association des familles Soucy Inc.,**

**C.P. 10090, Succursale Sainte-Foy,**

**Québec (Québec) G1V 4C6**

## *PETIT VILLAGE ENCADRÉ DE CONIFÈRES ET DE FEUILLUS*



### *Œuvre de Jean-Baptiste Soucy*

Postes Canada

Numéro de convention 40069967 de la Poste-publication

Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante:

Fédération des familles-souches du Québec inc.

C.P. 10090, Succ. Ste-Foy, Québec (Québec) G1V 4C6

IMPRIMÉ-PRINTED PAPER SURFACE

ISSN: 1499-6928, DÉPÔT LÉGAL:

Bibliothèque Nationale du Québec (2002)

Bibliothèque Nationale du Canada (2002)

#### *PETIT VILLAGE ENCADRÉ DE CONIFÈRES ET DE FEUILLUS*

PAR CETTE BELLE JOURNÉE ENSOLEILLÉE D'HIVER, L'AUTEUR INVITE LE SPECTATEUR À VIVRE AVEC LUI L'INSPIRATION QU'IL RESSENT DEVANT LA SCÈNE QUI S'OFFRE À LUI EN EMPRUNTANT LE PETIT CHEMIN QU'IL A TRACÉ TOUT À LA DROITE DU TABLEAU.

LE CLOCHER DE L'ÉGLISE, SIGNE DISTINCTIF DU COEUR DU VILLAGE, LE SILO, INDICE DE LA PRÉSENCE, OU D'UNE FERME OU D'UNE PETITE COOPÉRATIVE, ET CETTE SÉRIE DE MAISONS BIEN CAMPÉES FORMENT UN ENSEMBLE QUI RESPIRE LE CALME.

DESCRIPTION: MONIQUE SOUCY ROBERGE

COLLECTION PRIVÉE

**ASSOCIATION DES FAMILLES SOUCY INC**  
**C.P. 10090, SUCCURSALE SAINTE-FOY**  
**QUÉBEC (QUÉBEC)**  
**G1V 4C6**